Quatre-vingt-neuvième année. — N° 292. Le Numéro : 15 francs. Lundi 16 et Mardi 17 Décembre 1957.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
					Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063-13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer. .	3.450	1.800	950	300	800	600	400	250	550	1.000	500	250
Etranger.	6.600	3.400	1.750	500	2.100	1.600	800	450	850	1.700	800	400

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

En vente :

CAISSE NATIONALE DE RETRAITES DES AGENTS DES COLLECTIVITES LOCALES

La Direction des Journaux officiels a procédé à une nouvelle édition **mise à jour au 1er décembre 1957** de la brochure **n° 1023**, qui réunit les différents textes actuellement en vigueur concernant la **Caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales.**

Cette brochure de 100 pages, de format in-8° carré, est mise en vente au prix de **150 F** ou expédiée franco sur simple demande, accompagnée du montant, adressée à la Direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris (7e).

(Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal [C. C. P. 9063-13 Paris].)

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Arrêté du 16 décembre 1957 fixant les emplois offerts aux élèves de l'école nationale d'administration (promotion « Dix-huit Juin ») (p. 11442).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Arrêtés portant promotions, nominations, réintégrations, admissions à la retraite, mise en congé de longue durée, acceptation de démissions et conférant l'honorariat :

Administration pénitentiaire (p. 11443).

Greffiers (p. 11444).

Officiers publics et ministériels (p. 11444).

Secrétaires de parquet (p. 11444).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Liste des candidats admissibles aux épreuves orales du concours de secrétaire administratif de préfecture (p. 11444).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décrets des 4 et 11 décembre 1957 portant promotions et nominations (armées de terre, de mer et de l'air) (active et réserve) (p. 11445).

Décret n° 57-1277 du 16 décembre 1957 portant rappel sous les drapeaux de certains disponibles et réservistes en Algérie (p. 11451).

Décrets portant délégations de signature (p. 11451).

MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN

Décret portant délégation de signature (p. 11452).

Décret portant mutations, nomination de trésoriers-payeurs généraux et désignation du payeur général de France en Allemagne (rectificatif) (p. 11452).

Arrêté du 13 décembre 1957 portant ouverture de crédits (p. 11453).

Arrêté portant délégation de signature (p. 11453).

Arrêté portant admission à la retraite (inspection générale des finances) (p. 11453).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Arrêté du 7 décembre 1957 fixant les dates des concours de l'enseignement du second degré en 1958 (p. 11453).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret portant délégations de signature (p. 11456).

Arrêté portant reclassement (aviation civile et commerciale) (p. 11456).

(1 f.)

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décrets du 7 décembre 1957 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 11456).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Arrêté du 3 décembre 1957 portant ouverture de crédit (fonds de concours) (p. 11456).

Arrêté du 4 décembre 1957 portant transfert de crédits (p. 11456).

Arrêtés portant acceptation de démission, admission à la retraite et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté:

Administration générale (p. 11457).

Agriculture (p. 11457).

Travaux publics, mines et techniques industrielles (p. 11457).

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Décret du 5 décembre 1957 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 11457).

Arrêté du 9 décembre 1957 autorisant l'acceptation d'un legs par une société mutualiste reconnue comme établissement d'utilité publique (p 11457).

Arrêté du 14 décembre 1957 portant approbation du tarif des risques applicable dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle en ce qui concerne les accidents du travail et les maladies professionnelles (p. 11457).

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Décret du 12 décembre 1957 portant dérogation aux dispositions de l'article 12 du décret n° 53-829 du 14 septembre 1953 instituant l'ordre du « Mérite combattant » (p. 11463).

Décret n° 57-1278 du 14 décembre 1957 complétant le décret n° 55-124 du 20 janvier 1955 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des fonctionnaires des offices départementaux des anciens combattants et victimes de guerre (p 11463).

MINISTERE DE L'ALGERIE

Décret portant délégation de signature (p. 11463).

MINISTERE DU SAHARA

Arrêté portant délégation de signature (p. 11463).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Comité constitutionnel. — Démissions et nominations de membres de commissions. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 11463).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Convocation de la conférence des présidents. — Réunion de commission (p. 11465).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 11466).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 11466).

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

Avis relatif à l'indice des prix de détail pour novembre 1957 (p. 11467).

Avis relatif au tirage du fonds 3 p. 100 amortissable 1920-1950 (p. 11467).

Avis relatif au tirage des obligations 3 p. 100 amortissable 1938-1948 (p 11467).

Avis relatif au tirage de la quarante-septième tranche de la loterie nationale 1957 (p. 11467).

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Avis relatif au concours de recrutement des adjoints des services économiques (p. 11467).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Tarifs de transport présentés à l'homologation ministérielle par les chemins de fer d'intérêt général (p. 11468).

Annonces (p. 11470).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 117 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du lundi 16 décembre 1957. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 5381).

CONSEIL ECONOMIQUE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 20

Avis et rapports. — Séances des 26 et 27 novembre 1957. — Problème des échanges extérieurs (p. 841).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Emplois offerts aux élèves de l'école nationale d'administration (promotion « Dix-huit Juin »).

Le président du conseil des ministres et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu le décret n° 45-2288 du 9 octobre 1945 modifié portant règlement d'administration publique pour l'application du titre II de l'ordonnance n° 45-2283 du 9 octobre 1945 modifiée, relatif à l'école nationale d'administration;

Vu le décret n° 45-2289 du 9 octobre 1945 modifié fixant les carrières ouvertes aux élèves de l'école nationale d'administration,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sont offerts aux élèves de l'école nationale d'administration (promotion « Dix-huit Juin ») les emplois suivants:

Emplois communs aux élèves des quatre sections.

Auditeur de 2e classe au conseil d'Etat..... 7

Emplois communs aux élèves des trois premières sections.

Auditeur de 2e classe à la cour des comptes..... 4
Adjoint à l'inspection générale des finances..... 6

Emplois réservés aux élèves de la section « Administration générale ».

Conseiller au tribunal administratif..... 2
Administrateur civil adjoint au ministère de la défense nationale et des forces armées (1)..... 4
Administrateur civil adjoint au ministère de l'éducation nationale. 2
Administrateur civil adjoint au ministère de l'intérieur (2)..... 8
Administrateur civil adjoint au ministère de l'intérieur, pour être nommé adjoint à l'inspection générale de l'administration dans les conditions fixées par l'article 7 du décret n° 51-610 du 24 mai 1951..... 1

Emplois réservés aux élèves de la section « Administration économique et financière ».

Attaché commercial de 2e classe..... 1
Administrateur civil adjoint au secrétariat d'Etat aux affaires économiques (administration centrale) (3)..... 1
Administrateur civil adjoint à la caisse des dépôts et consignations..... 1
Administrateur civil adjoint au ministère des finances, des affaires économiques et du plan (administration centrale des finances) (3)..... 8
Administrateur civil adjoint dans les services centraux des administrations financières (4)..... 4
Administrateur civil adjoint au ministère de l'industrie et du commerce..... 2
Administrateur civil adjoint au ministère de l'intérieur (2)..... 3
Administrateur civil adjoint au ministère des travaux publics:
a) Administration centrale des travaux publics..... 2
b) Secrétariat général à l'aviation civile et commerciale..... 1

Emplois réservés aux élèves de la section « Administration sociale ».

Administrateur civil adjoint au secrétariat d'Etat à la marine marchande..... 1
Administrateur civil adjoint au ministère de la santé publique et de la population..... 1
Administrateur civil adjoint au ministère du travail et de la sécurité sociale (3)..... 1
Contrôleur général adjoint de la sécurité sociale..... 1

Emplois réservés aux élèves de la section « Affaires extérieures ».

Attaché commercial de 2e classe..... 1
Secrétaire des affaires étrangères..... 3

(1) Sur ces quatre emplois, un est offert pour l'administration centrale de l'air, deux sont offerts pour l'administration centrale de la guerre, un pour l'administration centrale de la marine.

Si le nombre d'élèves affectés au ministère de la défense nationale et des forces armées était inférieur à quatre, les emplois offerts seraient les suivants:

NOMBRE D'ÉLÈVES	GUERRE	MARINE
3	2	1
2	1	1
1	1	»

(2) Ces emplois comportent exercice des fonctions, soit à l'administration centrale ou au gouvernement général de l'Algérie, soit dans le corps préfectoral.

(3) Ces emplois comportent exercice des fonctions à l'administration centrale ou au gouvernement général de l'Algérie.

(4) Sur ces quatre emplois, trois sont offerts pour la direction générale des impôts, un pour la direction générale des douanes et droits indirects.

Si le nombre d'élèves affectés aux services centraux des administrations financières était inférieur à quatre, les emplois offerts seraient les suivants:

NOMBRE D'ÉLÈVES	DIRECTION GÉNÉRALE des impôts.	DIRECTION GÉNÉRALE des douanes et des droits indirects.
3	2	1
2	2	»
1	1	»

Art. 2. — Si, à la suite du choix prévu à l'article 33 du décret n° 45-2288 du 9 octobre 1945 susvisé, tous les élèves de la section « Administration générale » n'ont pu être affectés à l'un des emplois réservés à leur section ou à l'un des emplois offerts aux élèves de plusieurs sections, les emplois suivants leur seront offerts:

NOMBRE d'élèves.	MINISTÈRE de la défense nationale et des forces armées.			DIRECTION générale radio-diffusion et télévision française.	MINISTÈRE de l'éducation nationale.
	Air.	Guerre.	Marine.		
1	»	1	»	»	»
2	»	1	»	1	»
3	»	1	»	1	1
4	»	1	1	1	1
5	»	2	1	1	1
6	1	2	1	1	1
7	1	2	1	1	2
8	1	2	2	1	2

Art. 3. — Si, à la suite du choix visé à l'article 2 ci-dessus, tous les élèves de la section « Administration économique et financière » n'ont pu être affectés à l'un des emplois réservés à leur section ou à l'un des emplois offerts aux élèves de plusieurs sections, les emplois suivants leur seront offerts:

NOMBRE d'élèves.	DIRECTION générale des impôts.	DIRECTION générale des douanes et droits indirects.	S. E. aux affaires économiques administration centrale.	S. E. à la marine marchande.	MINISTÈRE des travaux publics.
1	»	»	1	»	»
2	»	»	1	1	»
3	1	»	1	1	»
4	1	»	1	1	1
5	1	1	1	1	1
6	1	1	2	1	1
7	2	1	2	1	1
8	2	2	2	1	1

Art. 4. — Si, à la suite du choix visé à l'article 2 ci-dessus tous les élèves de la section « Administration sociale » n'ont pu être affectés à l'un des emplois réservés à leur section ou à l'un des emplois offerts aux élèves de plusieurs sections, un emploi d'administrateur civil adjoint au ministère des anciens combattants leur sera offert.

Art. 5. — La répartition entre les administrations intéressées des élèves affectés soit en qualité d'administrateur civil adjoint dans les services centraux des administrations financières, soit en qualité d'administrateur civil adjoint au ministère de la défense nationale et des forces armées sera opérée en fin de scolarité compte tenu de leur classement d'année de divisions.

Art. 6. — Le directeur de la fonction publique et le directeur de l'école nationale d'administration sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 décembre 1957.

Le président du conseil des ministres,
FÉLIX GAILLARD.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
RAYMOND MARCELLIN.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 30 novembre 1957:

Sont admis, sur leur demande, à faire valoir leurs droits à une pension de retraite:

(A compter du 5 novembre 1957.)

M. Faggianelli (Jean), surveillant de classe exceptionnelle à la maison d'arrêt de la Santé (application des dispositions de l'article L. 4, § 2, du code des pensions de retraite).

(A compter du 1er décembre 1957.)

M. Xavier (Ulysse), surveillant chef adjoint (5e échelon) à la maison centrale de Nîmes (application des dispositions de l'article L. 4, § 2, du code des pensions de retraite).

(A compter du 7 décembre 1957.)

M. Robin (Louis), surveillant chef adjoint (4e échelon) à la maison d'arrêt de la Santé (application des dispositions de l'article L. 4, § 2, du code des pensions de retraite).

(A compter du 8 décembre 1957.)

Mme Brenugat (Louise), née Rivet, surveillante de petit effectif (3e échelon) à la maison d'arrêt de Nantes (application des dispositions de l'article L. 6, § 3, du code des pensions de retraite).

(A compter du 10 décembre 1957.)

M. Tattevin (François), surveillant chef de 2e classe (maintenu à l'indice afférent à l'ancienne hors-classe) à la maison d'arrêt de la Rochelle (application des dispositions de l'article L. 4, § 2, du code des pensions de retraite).

Mme Tattevin (Alice), née Capitaine, surveillante de petit effectif (3e échelon) à la maison d'arrêt de la Rochelle (application des dispositions de l'article L. 6, § 3, du code des pensions de retraite).

M. Ferrandi (Barthélemy), surveillant de classe exceptionnelle à la maison d'arrêt de Grasse (application des dispositions de l'article L. 4, § 2, du code des pensions de retraite).

Sont admis d'office à faire valoir leurs droits à une pension de retraite:

(A compter du 1er décembre 1957.)

M. Faure (Félix), surveillant chef adjoint (5e échelon) à la maison centrale de Toul, ancien cadre tunisien (application des dispositions de l'article L. 4, § 2, du code des pensions de retraite).

M. Raymond (André), surveillant (7e échelon) à la maison d'arrêt de Verdun, ancien cadre tunisien (application des dispositions de l'article L. 4, § 2, du code des pensions de retraite).

Par arrêté du 10 décembre 1957, est réintégré, à compter du 8 décembre 1957, en qualité de surveillant de 7e échelon et affecté, par nécessité de service, à la maison centrale de Clairvaux:

M. Humbert (Jean), surveillant (7e échelon) à la maison de correction de Lyon, exclu de ses fonctions, pour une période de six mois, par arrêté du 5 juin 1957, à compter du 8 juin 1957.

Greffiers.

Par arrêté du 11 décembre 1957, M. Gauthier, chef de service de greffe de 2e classe, 7e échelon, au tribunal de Versailles, est promu, à compter du 1er octobre 1957, à la 1re classe, 5e échelon, de son grade, avec une ancienneté dans cet échelon remontant au 29 septembre 1957.

Par arrêté du 11 décembre 1957:

Les greffiers de 1re classe, 4e échelon, dont les noms suivent sont promus, à compter du 1er décembre 1957, à la classe principale, 2e échelon, avec ancienneté remontant dans cet échelon au 1er décembre 1955:

M. Saurin (tribunal de première instance de Montpellier), M. Cabaret (cour d'appel de Riom), MM. Guillou et Nicolas (cour d'appel de Rennes), M. Verro (cour d'appel de Besançon) et M. Daviet (tribunal de première instance d'Annecy).

MM. Saurin, Cabaret, Guillou, Nicolas, Verro et Daviet sont élevés, à compter du 1er décembre 1957, au 3e échelon de la classe principale.

Les greffiers de 2e classe, 5e échelon, dont les noms suivent sont promus, à compter du 1er décembre 1957, à la 1re classe, 1er échelon:

M. Devaux (cour d'appel de Lyon), M. Cortet (tribunal de première instance de Bourges), M. Bruyer (tribunal de première instance de Clermont) et M. Poussel (cour d'appel d'Aix).

Par arrêté du 11 décembre 1957:

M. Leonetti, greffier au tribunal de Bastia, et M. Gadrey, greffier au tribunal de la Seine, sont promus de la 2e classe, 5e échelon, à la 1re classe, 1er échelon, de leur grade à compter du 1er décembre 1957.

M. Gadrey est élevé au 2e échelon de la 1re classe à compter du 1er décembre 1957, compte tenu de 2 ans de services accomplis en qualité de greffier temporaire dans les conditions prévues par le décret n° 54-90 du 25 janvier 1954.

Officiers publics et ministériels.

Par arrêté du 11 décembre 1957:

La démission de M. Fengier (Régis-Louis), notaire à la résidence de Lagnieu, canton de ce nom (Ain), est acceptée.

Sont nommés:

M. Fournier-Montgieux (Alain-Marie-Gaston), notaire à la résidence de Saint-Ilpize, canton de Lavoute-Chilhac (Haute-Loire), en remplacement de M. Fournier-Montgieux (Jules-Antoine-Georges), son père, décédé.

M. Loy (Charles-Julien-Marie), notaire à la résidence de Merville, canton de ce nom (Nord), en remplacement de M. Legrand (Adrien-Paul-Louis-Joseph), démissionnaire.

M. Marjoliet (Louis-Pol-Gaston), notaire à la résidence de Stainville, canton d'Ancerville (Meuse), en remplacement de M. Marjoliet (Albert-Gustave-Joseph), son père, démissionnaire.

M. Mirabel (Yves-Marie-Marc), notaire à la résidence de Villeneuve-de-Berg, canton de ce nom (Ardèche), en remplacement de M. Mirabel (Louis-Marie-Marc), son père, démissionnaire.

M. Soufflet (Georges-Paul-Félix-Francis), notaire à la résidence de Laragne-Monteglin, canton de ce nom (Hautes-Alpes), en remplacement de M. Bertrand (Joseph-Jean-Maximin), démissionnaire.

M. Olivier (Claude-Georges), avoué près le tribunal de première instance de Blois (Loir-et-Cher), en remplacement de M. Decool (Robert-Hippolyte-Joseph-Marie), démissionnaire.

M. Schwach (Jean-René-Aloïse), greffier en chef de la cour d'appel de Nancy (Meurthe-et-Moselle), en remplacement de M. Larcher (Pierre-Eugène-Emile), démissionnaire.

M. Burnouf (Paul-Joseph-Jacques), greffier au tribunal de commerce de Menton (Alpes-Maritimes), en remplacement de M. Bacquet (Louis-Auguste), démissionnaire.

M. Cistac (Raymond-Marie-Philippe), déjà greffier de la justice de paix de Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne), greffier de la justice de paix de Saint-Béat (même département), en remplacement de M. Dartigues (Robert-Louis-Raymond), dont la démission a été acceptée par arrêté du 29 novembre 1956.

M. Grancher (Félix-Jean-Baptiste), déjà huissier de justice du tribunal de première instance de Gannat (Allier), greffier de la justice de paix d'Ebreuil (même département), en remplacement de M. Bourgougnon (Georges-Jean-Marie), démissionnaire.

M. Julo (Auguste-Marie), déjà huissier de justice du tribunal de première instance de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), greffier de la justice de paix de Plouha (même département), en remplacement de M. Droumaguet (Désiré), décédé.

M. Marreau (Henri-Léon-Louis), déjà huissier de justice du tribunal de première instance de Dijon et greffier de la justice de paix d'Is-sur-Tille (Côte-d'Or), greffier de la justice de paix de Saint-Seine-l'Abbaye (même département), en remplacement de M. Costet (Louis-Jules), décédé.

M. Pouilloux (Jules-André-Ernest-Antonin), déjà huissier de justice du tribunal de première instance de Redon (Ille-et-Vilaine), greffier de la justice de paix de Bain-de-Bretagne (même département), en remplacement de M. Duval (François-Joseph-Augustin), décédé.

M. Boutin (Michel-Alfred), huissier de justice du tribunal de première instance d'Angoulême (Charente), en remplacement de M. Martinaud (Marcel-Etienne), démissionnaire.

L'honorariat est conféré à:

M. Brière (Alphonse-Auguste), ancien notaire à la résidence de Sillé-le-Guillaume (Sarthe).

M. Forel (Jean-Guy), ancien notaire à la résidence d'Excideuil (Dordogne).

M. Foulcher-Delbosc (Hippolyte-Jean-Paul), ancien notaire à la résidence de Brassac (Tarn).

M. Gardeau (Marc-Georges), ancien notaire à la résidence de Villefranche-de-Longchapt (Dordogne).

M. Vermet (André-Louis), ancien notaire à la résidence de Merlerault (Orne).

Secrétaires de parquet.

Par arrêté du 11 décembre 1957, le congé de longue durée accordé depuis le 22 octobre 1955 à Mme Wendling, secrétaire de parquet de 2e classe, 1er échelon, au tribunal de première instance de la Seine, qui a déjà bénéficié d'un congé de longue durée du 1er octobre 1951 au 1er octobre 1953, est renouvelé pour une période de six mois, à compter du 22 octobre 1957, avec demi-traitement.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Liste des candidats admissibles aux épreuves orales du concours de secrétaire administratif de préfecture.

Par arrêté en date du 9 décembre 1957, les candidats dont les noms suivent ont été déclarés admissibles aux épreuves orales du concours pour le recrutement de secrétaire administratif de préfecture:

Au titre du premier concours.

Aldebert (Raymond), Boulard (Marie-Geneviève), Bourreau (Monique), Boyer (Line), Brient (Monique), Briollais (Michel), Bruand (Gabrielle), Bruneau (Marie-Françoise), Bunel (Monique), Colin (Claude), Chrétien (Josette), Dartige (M.-Madeleine), Dondon (Thérèse), Dorval (Claude), Douard (Monique), Farsa (Raymond), Francesia (Colette), Frederic (Eliane), Gambart-Delignière (Françoise),

Gentilhomme (Pierre), Gicquello (Yvonne), Grenier (Paul), Guillebastres (Solange), Hayot (Jean), Jegouzo (Guenhaël), Josserand (Nicole), Labadie (Christiane), Laplerre (Colette), Landois (Jean), Le Gall (Yves), Linais (Danielle), Mac-Nab (Francis), Maille (Michel), Mazeyrie (Nicole), Nogues (Richard), Ordener (Pierre), Pellegrin (Albert), Perol (Claude), Piot (Josiane), Rey (Micheline), Roger (Pierre), Richard (Guy), Rispal (Jean), Rive (Bernadette), Roussin (François), Roux (Monique), Sablayrolles (Philippe), Serrant (Chantal), Verlaguet (Annie), Verrier (Denise), Vincent de Lesirade (Jeanne), Visade (Francis), Voiron (Roland).

Au titre du deuxième concours.

Alexandre (Juliette), Angot (Yvette), Arnaud (Marie-Claire), Baillet (Simone), Barbotin (Marcel), Barennes (Simone), Bene (Anne-Marie), Beudaert (Denise), Blaise (Claudine), Blusson (Geneviève), Bonnet (Andrée), Bucher (Marie-Thérèse), Cadot (Marie-Thérèse), Cailliard (Roger), Chantal (Renée), Court (Yvonne), Darbon (Jacqueline), Dauchelle (Marcelle), Debray (Paul), Delaby (Colette), Delaqueze (Claude), Desœuvre (Jean-Jacques), Douchin (Paulette), Dubois (Hélène), Duboy (Denis), Driguet (Andrée), Ferrier (Ginette), Fouasnon (Marie-Thérèse), Gabrion (Noël), Gendre (Roger), Guemard (Claude), Grison (Paulette), Hardeman (Michel), Henry (Madeleine), Hernie (Ginette), Hoen (Jacques), Jolibert (Madeleine), Laporte (Suzanne), Ladreyt (Flora), Leboisselier (Désiré), Lecrosnier (Georgette), Leguelinel (Michelle), Lepetit (Michel), Leroy (Odette), Loezic (Lucien), Marcais (Yvette), Masson (Michèle), Merlo (Nelly), Metois (Jeannine), Michel (Madeleine), Montrelay (Fernand), Moulin (Albert), Napoléon (Jean), Novel (Arlette), Pujol (Adeline), Ritzenthaler (Georges), Rogel (Paulette), Roques (Henriette), Scaglia (Paulette), Schwartz (Raymond), Simonel (Gabriel), Wavelet (Jules).

Les épreuves orales du concours de secrétaire administratif de préfecture auront lieu à Paris le 19 décembre 1957.

En application de l'article 5 du décret n° 49-871 du 4 juillet 1949, il est attribué trente-quatre postes au premier concours et trente-six postes au deuxième concours. Toutefois, conformément à l'article 23 de l'arrêté du 10 août 1949 modifié, le jury pourra, « eu égard au niveau des concours, soit ne pas établir de propositions pour tous les postes mis au concours, soit établir une liste supplémentaire ».

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décret du 4 décembre 1957 portant nominations dans les réserves de l'armée de terre.

Par décret en date du 4 décembre 1957, sont nommés au grade de sous-lieutenant de réserve MM. les élèves officiers de réserve du peloton n° 706 qui ont satisfait aux examens de sortie des écoles de formation :

(Pour prendre rang du 16 octobre 1957.)

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Ecole d'application de l'infanterie de Saint-Maixent.

Guillorel (Gilbert-Marie-Yves-François), classe 1952, Rennes 3484.
Javelot (Bernard-Eugène), classe 1952, Nancy 1116.
Soulier (Gabriel-François-Charles), classe 1956, Lyon 4732.
Crouail (Bernard-Daniel-Henri), classe 1953, Poitiers 635.
Martin (Yvon-Louis), classe 1955, Nancy 1908.
Thévenet (Alain-Louis-Marie-Madeleine), classe 1954, Lyon 212.
Peraira (François-Raymond-André), classe 1956, Oran 0901.
Bridou (Hubert-Louis), classe 1956, Nancy 2521.
Devismes (Bruno-Marie), classe 1952, Paris 12099.
Pietra (Jean-Hubert-Ange), classe 1952, Alger 3251.
Dufourcq (Bertrand-Charles-Albert), classe 1953, Paris 2776.
Rabaron (Jean-Gabriel), classe 1956, Nevers 741.
Dérussy (Raymond-Clément-Paul), classe 1951, Paris 56564.
Dubois (Jean-Adonis), classe 1954, Valenciennes 48278.
Mignotte (Gérard-Jacques-Gabriel), classe 1953, Dijon 676.
Bideau (Pierre-Germain-Arthur), classe 1953, Versailles 10655.
Benoist (André-Louis-Benoist), classe 1949, Poitiers 8213.
Labesse (Bernard-Marcel-Maurice), classe 1952, Paris 14888.
Cazade (Pierre-Marcel-Michel), classe 1954, Paris 4340.
Perot (Christian-Marius), classe 1955, Versailles 1127.
Lanoë (Yves-Henri), classe 1952, Rennes 4812.
Léthoré (Jean-Michel-René), classe 1956, Versailles 7247.
Cerveaux (Jean-Marcel-Philippe), classe 1952, Paris 3583.
Olry (Georges-Michel), classe 1954, Lyon 1120.
Astier (Daniel-Emile), classe 1951, Lyon 22821.
Meulle-Stef (Jean-François), classe 1956, Besançon 1045.
Bezy (Gérard-Jean-Marie-Constant), classe 1954, Paris 24023.
Roland (Michel-Gabriel-Emilien), classe 1954, Valenciennes 9870.
Sautereau (Emile-Jean-Marius), classe 1952, Lyon 3289.
Jeorger (Léopold-Henri), classe 1953, Oran 3466.
Pupat (Jacques-Léon-André), classe 1955, Lyon 999.
Kuentz (Freddy-Gustave-François), classe 1953, Strasbourg 1175.
Buatois (André-Robert), classe 1953, Besançon 279.
Fournie (René-Gabriel), classe 1951, Montauban 24899.
Calvi (Gérard-Louis-Georges), classe 1956, Marseille 824.
Hoguet (Jean-Henri), classe 1952, Marseille 1713.
Guerrin (Maurice-Marcel), classe 1953, Besançon 756.
Veilex (Paul-Maurice), classe 1956, Nancy 4301.
Maylin (Jean-André), classe 1951, Pau 35308.
Bertrand (Marcel-René), classe 1954, Valenciennes 15787.
Bonzom (Derek-Archibald-Trotter), classe 1953, Toulouse 2743.
Libert (Henri-Léon), classe 1953, Nancy 1810.
Broussard (Robert-Jean), classe 1956, Poitiers E. 418.
Oblet (Pierre-Henri), classe 1953, Nancy 2105.
Métral (Bernard-Alexis), classe 1955, Lyon 184.
Le Quere (Martial-Jean-François), classe 1956, Rennes 1425.
Gonon (Bernard-Gabriel), classe 1955, Paris 10810.
De Boltini (Renaud), classe 1951, Marseille 837.
Dussart (André-Georges-René), classe 1956, Valenciennes 872.
Vichot (Alain-Georges-Pierre), classe 1954, Paris 12660.
Daeschner (Bertrand-Daniel), classe 1953, Paris 23711.
Michel (André), classe 1955, Dijon 2815.
Léonard (Willy-Jean-Julien-Charles), classe 1951, Tananarive 092.
Morvan (Jean-Pierre), classe 1952, Rennes 3078.
Barthés (Robert-Jean-Emile), classe 1953, Marseille 776.
Bonhomme (Jacques), classe 1956, Poitiers 997.
Costa (Jean), classe 1955, Rabat 480.
Renault (Philippe-Paul), classe 1956, Paris 9021.
Vigneron d'Heucqueville (Raoul-Guillaume), classe 1952, Paris 12800.
Bain (Michel-Marcel-Marie), classe 1956, Versailles 9814.
Renaud (Henri), classe 1954, Nancy 2015.
Refeuille (Jacques-Claude), classe 1951, Versailles 39455.
Giraudon (Raymond-Lucien), classe 1951, Paris 528851.
Tabanou (Jacques-Robert), classe 1955, Poitiers 1501.
Bihen (René-Eugène-Emile), classe 1954, Rennes 735.
Hoffmann (Jean-Pierre), classe 1956, Paris 11229.
Chevalier (Daniel-Henri), classe 1956, Versailles 395.
Galliot (Philippe-Jacques), classe 1951, Paris 9778.
Goux (Roger-Germain-Marcel), classe 1955, Nevers 483.
Rameil (Christian-André-Pierre), classe 1956, Paris 1540.
Barberoux (Michel-Louis), classe 1956, Lyon 1414.
Philip (Alain-François-Léon), classe 1956, Dakar 2159.
Gouverneur-Clouet (Robert-François), classe 1953, Valenciennes 1814.
Delannoy (Jean-Claude-Gérard), classe 1951, Valenciennes 11003.
Lacassagne (Rémy), classe 1956, Paris 11276.
Chauvel (Paul-Jean-Emile), classe 1956, Lyon E.339.
Benferhat Ali, classe 1952, Oran 5722.
Guillanton (Jacques-Robert), classe 1956, Paris 12129.
Després (René-André), classe 1956, Rennes 00091.
Roubaï-Chorfi Abdelkader, classe 1951, Oran 11267.
Truchy (Dominique-François-Joseph), classe 1951, Paris 12212.
Dozinel (Germain-Georges-Emile), classe 1955, Valenciennes 1170.
Moranval-Vincent (Jean-Eugène), classe 1952, Lyon 1366.
Filippi (Jean-Marcel-Charles), classe 1956, Paris 5730.
Rayneau (Jacques-Alphonse-Clément-Louis), classe 1954, Rennes 365.
Poglio (Louis-Jean), classe 1956, Marseille 01377.
Schmitt (Jean-Pierre-Marie), classe 1952, Paris 33154.
Levasseur (Jacques-Roland-Paul), classe 1951, Oran 3505.
Gerossier (Charles-Marius), classe 1956, Lyon 2719.
Falce (Jean-Roland), classe 1951, Valenciennes 17336.
Barnay (Jean-Claude-Maurice), classe 1952, Lyon 0590.
Satabin (André-Léon), classe 1953, Nancy 1793.
Fernandez (Jean-Joseph), classe 1955, Rabat 305.
Charton (Robert), classe 1954, Nancy 379.
Conil Lacoste (Gérard-René), classe 1956, Paris 1794.
Blumhofer (Albert-Emile), classe 1956, Alger RR.315.
Mekachera Hamlaoui, classe 1950, Constantine 10289.
Georges (Joseph-Christian), classe 1952, Lyon 4150.
Mangin (Bernard-André-Joseph), classe 1954, Nancy 636.
Fougerouse (André-Adolphe-Pierre), classe 1951, Constantine 574.
Leduc (Bernard-Charles-André-Etienne), classe 1956, Paris 25866.
Pascal (Jean-Gérard-Raymond-Bruno), classe 1955, Strasbourg 4764.
Villemin (Bernard-Marie-Félicien), classe 1954, Besançon 1560.
Templement (Albert-Jean), classe 1956, Valenciennes 7343.
Rousseau (Jean-Jacques), classe 1955, Nancy 377.
Hannequin (Gabriel-Firmin-Charles), classe 1952, Valenciennes 2228.
Serra (Claude-Georges), classe 1951, Paris 29970.
Jeandeau (Marcel-René), classe 1955, Poitiers 2175.
Lescalier (Bernard-Adrien-Raymond-Armand), classe 1955, Besançon 923.
Elgradechi Rachid, classe 1951, Constantine 9090.
Faup (Raymond-Adrien-Robert), classe 1953, Toulouse 0822.

Louvet (Michel), classe 1951, Versailles 41186.
P'hima (René-Jacques), classe 1952, Oran 414.
Arcens (André-Louis-Auguste), classe 1951, Perpignan 4122.
Cazaux-Rocher (Jacques-André), classe 1956, Paris 5583.
Petit (Charles), classe 1956, Lyon 501.
Fortlacroix (Francis-Louis-André-René-Alex), classe 1956, Poitiers E. 1897.
Latreille (Jean-Claude), classe 1955, Marseille 3859.
Thomas (Jean-Lucien), classe 1955, Lyon 50.
Rouillé (Lucien), classe 1953, Rennes 1754.
Fedotoff (André), classe 1956, Paris 19859.
Rignol (Pierre-Joseph), classe 1952, Lyon 1325.
Lanoisellé (Gérard-Raphaël), classe 1956, Valenciennes 2835.
Soubeyrand (Georges-André-Albert), classe 1956, Versailles 9566.
Paulet (Bernard), classe 1956, Paris 597.
Mougenel (Robert-Paul), classe 1955, Lyon 01242.
Mombrun (Marcel-Jean-André), classe 1952, Paris 30280.
Souquiere (Serge-Marcel-Jean), classe 1956, Poitiers 4904.
Carrere (Joseph-Gustave-Louis), classe 1951, Perpignan 398.
Beinse (Gabriel-Marcel), classe 1952, Valenciennes 2939.
Rocatcher (Louis), classe 1952, Perpignan 1399.
Baudry (James-René-Robert), classe 1952, Valenciennes 1327.
Delemontey (Bernard-André-Georges-Yves), classe 1954, Nancy 1049.
Cousin (Jean-Claude-Antoine-Marie), classe 1953, Versailles 629.
Bruneau (Serge-Eugène-Charles), classe 1955, Rennes 1570.
Serieyssol (Gérard-Auguste-Marius), classe 1951, Albi 11237.
Mercier (Gilles-Roland-Charles), classe 1953, Paris 12458.
Vancampen (Bernard-André), classe 1956, Paris 19122.
Petit (Jean-Louis), classe 1955, Nevers 750.
Mochon (Daniel-René), classe 1955, Lyon 03271.
Aubin (Jean-Pierre-René-Georges), classe 1954, Paris 19202.
Bastiani (Paul-Etienne-Barthélémy), classe 1951, Oran 1713.
Lélé (Pierre-Jean), classe 1955, Pau 499.
Robic (Jacques-Yves-Marie), classe 1954, Rennes 1323.
Audiganne (André-Louis-Léon), classe 1956, Rennes 00779.
Tenaille (Guy-Albert-Michel), classe 1956, Paris 9172.
Gaborieau (Michel-Claude-Gustave), classe 1956, Rennes 3210.
Debacq (Jean-Jacques-Paul), classe 1951, Paris 23191.
Guimbretière (Jean-Auguste-Armand), classe 1954, Poitiers 1243.
Bressot (Jean-Paul-Auguste), classe 1953, Rabat 14.
Bevilacqua (Aldo), classe 1955, Lyon 00741.
Gentel (Gérard-Christian), classe 1951, Strasbourg 14156.
Saint-Hillier (Michel-Charles-Marie), classe 1956, Besançon 2085.
Maillot (Guy), classe 1955, Nancy 733.
Ané (René-Louis-Raymond), classe 1953, Perpignan 502.
Mazza (Marcel-Maurice), classe 1954, Tunis 1000.
Baillais (Pierre-Joseph), classe 1956, Paris 29086.
Defline (Philippe-Marie-Jacques-Nicolas), classe 1954, Valenciennes 10526.
Roche (Pierre-Jean-Marie), classe 1954, Lyon 342.
Gourinat (Michel), classe 1949, Lyon 23948.
Vilain (Pierre-Jean-André), classe 1953, Valenciennes 6655.
Tillie (Michel-Joseph-Antoine-Jules-Auguste), classe 1953, Valenciennes 00067.
Gerson (David-Moïse-Jemmil), classe 1956, Paris 3209.
Tran (Auguste), classe 1951, Saigon 230.
Calland (Claude-René-Louis), classe 1953, Valenciennes 00396.
Dusserre (Claude-Roger-François), classe 1956, Marseille 03051.
Guinard (Claude-Gaston), classe 1956, Poitiers 01276.
Cambonie (Claude-Raymond), classe 1950, Poitiers 17231.
Picaud (Louis-Alain), classe 1952, Paris 13813.
Kayser (André-Claude), classe 1955, Strasbourg 1590.
Brunelle (Joël-Augustin-Joseph-Odon), classe 1956, Valenciennes 416.
Illien (Charles-Yves-Désiré), classe 1954, Rennes 00992.
Driay (Jean-Jacques-Auguste), classe 1956, Paris 12032.
Mondon (Jean-Philippe), classe 1955, Poitiers 331773.
Thiercelin (Jean-Noël-Georges-Henri), classe 1951, Versailles 45913.
Galichet (Jean-Charles-Jules), classe 1951, Valenciennes 44305.
Moyne (Jean-Claude-Maurice-Alfred-Antoine), classe 1955, Rennes 3381.
Lauton (Jean-Marie-Bernard), classe 1955, Dijon 1209.
Croce (Max-Lucien-Michel), classe 1951, Valenciennes 19620.
Dieu (Gérard-Aimé-Albert-Henri), classe 1956, Valenciennes 00527.

Arme blindée et cavalerie.

Ecole d'application de l'arme blindée et de la cavalerie de Saumur.

Mironneau (Henry-Anne-Marie), classe 1949, Rennes 29-8656.
Soisson (Jean-Pierre-Henri-Robert), classe 1954, Nevers 89-00250.
Roullet de La Bouillerie (Geoffroy-Henri-Marie), classe 1952, Paris 75-02879.
Falcotet (Robert), classe 1951, Lyon 69-21337.
Desforges (Henri), classe 1952, Nancy 88-362.
Vigor (Pierre-Auguste-Eugène), classe 1956, Valenciennes 76-05008.
Francony (Gérard-Marcel-Edmond), classe 1953, Paris 75-7793.
Marcou (Pierre-Alexandre-Maurice), classe 1953, Dijon 24-561.
Evrard (Olivier-Marie), classe 1953, Dijon 21-00827.
De Ruty (Michel-Marie-Henri), classe 1952, Nevers 18-1983.
Mordenti (Roland), classe 1953, Nancy 54-02231.
Guillo (Jean-Paul-Henri), classe 1954, Rennes 61-00097.
Le Lu (Loïc), classe 1956, Rennes 56-03817.
Leboulleux (Paul-Jean-Louis), classe 1950, Versailles 78-10202.
Thiry (Jean-Loup), classe 1952, Nancy 54-4123.
Steunou (Yves-Jean-Charles-Marie), classe 1955, Versailles 78 09277.
Gabory (Claude-Abel-Marie-Alexandre), classe 1956, Rennes 49-02300.
Courbe (Bernard-Louis-Pierre), classe 1954, Poitiers 36-00332.
Chabrun (Jacques-Marie-Robert), classe 1953, Paris 75-3220.
Benoit (Roger-Jean-Daniel), classe 1955, Nancy 10-1576.
Bacou (François-Marie-Bernard), classe 1954, Albi 81-2313.
Rivet (François - Maurice - Charles - Dominique), classe 1953, Paris 75-12611.
Jouvenot (Claude-Jean-Louis), classe 1953, Paris 75-21213.
Artaud (Marc-Frédéric), classe 1953, Rennes 49-015 1.
Campens (Constant-Ghislain), classe 1951, Nancy 51-1679.
Le Goff (René-Louis-Marie), classe 1956, Rennes 29-05884.
Siwinski (Alfred-Gérard), classe 1951, Valenciennes 62-27881.
Teuma (Yves-Joseph-François), classe 1951, Constantine 93-1623.
Derache (Michel-Arthur-Henri), classe 1954, Valenciennes 62-05960.
Martin (Jacques-Pierre-Marie), classe 1952, Poitiers 79-00755.
Verrey (Loïc-Michel), classe 1952, Paris 75-1758.
Leuck (Michel-Henri-Raoul), classe 1954, Rennes 49-00998.
Flavigny (Hervé-Gaston-François), classe 1953, Valenciennes 62-07152.
Savary (Jacques-Robert), classe 1951, Poitiers 17-22501.
Hervieux (Michel-Onésime-Eugène), classe 1953, Paris 75-7917.
Habert (Bernard-Marie), classe 1952, Paris 75-03425.
Gaborieau (Jean-François-Henri), classe 1953, Tunis 98-678.
Regnault (Gilles-René-Marcel-Marie), classe 1952, Algérie 91-852.
Deffontaines (Noël-André), classe 1951, Valenciennes 59-08030.
Brintet (Michel-Henri-Marie-Paul), classe 1955, Paris 75-10567.
Fortounatto (Michel), classe 1951, Paris 75-47365.
Delorme (René-André-Emile), classe 1956, Lyon 01-01059.
Brochenin (Paul-Etienne-Edmond), classe 1955, Lyon 26-01477.
Denneulin (Pierre), classe 1954, Valenciennes 59-10401.
Thomas (Robert-Louis), classe 1956, Paris 75-29063.
Biard (Philippe-André-Marcel), classe 1953, Rennes 72-00760.
Bagnère (Jean-Claude-Charles), classe 1954, Alger 91-00074.
Fouché (Christian-Antoine-Marie-Paul), classe 1951, Rennes 35-43561.
Turlin (Jean-Pierre-Henri), classe 1956, Paris 75-11657.
Marquant (Gilbert - Adolphe - Edouard), classe 1956, Valenciennes 62-01132.
Marvaldi (Franck-Marie), classe 1953, Paris 75-9670.
Mesdagh (Robert - Aurélien - Fernand), classe 1956, Valenciennes 59-10590.
Claudet (André-Paul), classe 1954, Versailles 78-10707.
Ollivier (Jacques), classe 1954, Rennes 22-00619.
Bontron (Roland-Adrien-René), classe 1954, Alger 91-3227.
Stoeri (Jacques-Olivier-Feidolin), classe 1956, Alger 91-00980.

Artillerie.

Ecole d'application de l'artillerie de Châlons-sur-Marne.

Grosjean (Claude - René - Philippe - Léon), classe 1951, Valenciennes 59-417.
Noiret (Guy-Marcel-Emile), classe 1952, Valenciennes 59-2388.
Mollet (Robert-Jacques), classe 1952, Valenciennes 59-14584.
Paolini (Pierre-André), classe 1951, Rabat 95-1366.
Leflour (Jean), classe 1951, Rennes 44-21366.
Hurstel (Joseph-Gérard), classe 1954, Strasbourg 67-4712.
Favardin (Robert-Jean-Paul), classe 1952, Lyon 03-0881.
Raynal (Jean-Baptiste), classe 1955, Albi 12-1065.
Vandal (Abel-Louis), classe 1952, Paris 75-15534.
Bagnères (Georges-Paul-Bernard), classe 1952, Toulouse 31-961.
Bonneil-Mas (René-Michel-Pierre), classe 1952, Alger 91-320.
Durand (Jean-Roger), classe 1951, Poitiers 23-98.
Sterenberg (Louis-Michel), classe 1951, Paris 75-49504.
Jolivald (Pierre-Denis-Louis), classe 1953, Strasbourg 57-2015.
Mesureur (Philippe-Marie-Joseph), classe 1953, Paris 75-2359.
Maillard (Gérard-Marie-Michel-André), classe 1952, Poitiers 16-1623.
Claval (Paul-Charles-Christophe), classe 1952, Montaubaan 46-0717.
Morera (Fernand-Antoine), classe 1951, Alger 91-1454.
François (Jean-Paul-André), classe 1953, Albi 81-0151.
Simon (Marie - Bernard - Eugène - François), classe 1956, Versailles 78-3934.
Gourion (André), classe 1949, Oran 92-1419.
Cheype (Jean-Marie), classe 1956, Paris 75-17497.
Lambert (Michel-Marie), classe 1953, Paris 75-12320.
Delaporte (Bernard-Louis-Joseph-Maurice), classe 1955, Valenciennes 80-2441.
Gentil (Jacques-Marie-Xavier), classe 1953, Paris 75-2184.

Vincent (Maurice-Marcel-Henri), classe 1956, Valenciennes 59-4936.
Buffenoir (Jacques), classe 1951, Paris 75-25746.
Rosado (Jean-Claude), classe 1953, Constantine 93-0756.
Sainct (Hubert-Emile), classe 1953, Albi 12-2121.
Gruny (Pierre-Jean-Marie), classe 1956, Valenciennes 59-14379.
Rouffineau (Maurice-Jean-Henri-Eugène-Valère), classe 1955, Poitiers 17-2741.
Jolly (Lucien-Gaston-Robert), classe 1952, Paris 75-6547.
Engerran (Guillaume - Marie - Bernard Louis), classe 1951, Rennes 50-8936.
Michel (Gérard), classe 1956, Paris 75-7115.
Michel (Jean-Marie-Antonin-Joseph), classe 1952, Lyon 032187.
Ducoulombier (René-Emmanuel-Virgile-Joseph-Gérard), classe 1955, Valenciennes 59-8296.
Le Dur (Raymond-Georges-Hilarion), classe 1956, Besançon 70-918.
Orsatelli (Charles-Louis), classe 1951, Ajaccio 20-111.
Mougenot (Jean-François-Henri-Auguste), classe 1955, Nancy 54-1150.
Apied (André-Jean), classe 1953, Paris 75-28969.
Theolier (Albert-Louis), classe 1956, Lyon 69-4341.
Beaugrand (Yves-Joseph-Claude), classe 1955, Rennes 61-0740.
Bruneau (Alain-Louis-André), classe 1956, Valenciennes 59-9415.
Meunier (Pierre-Daniel-Claude), classe 1956, Valenciennes 02-0443.

Ecole de spécialisation de l'artillerie antiaérienne de Nimes.

Giroud (Robert), classe 1952, Lyoon 38-02098.
Krakowski (Joseph), classe 1951, Valenciennes 62-27553.
Pezelier (Henri-Auguste-Marcel-Marius), classe 1954, Lyon 07-01831.
Larochette (Pierre-Marie-Aimé), classe 1951, Lyon 69-23469.
Monnot (Pierre-François-Jean-Marie), classe 1951, Paris 75-11418.
Bresso (Pierre-Jacques-Eugène), classe 1952, Versailles 78-09715.
Dippert (Daniel-Raymond-Guy), classe 1954, Strasbourg 68-0580.
Ponchaud (Joseph-Arsène), classe 1955, Lyon 74-01574.
Vitrant (Emile-Christian), classe 1954, Nancy 54-02700.
Bourin (Jacques-Robert), classe 1955, Paris 75-28948.
Congras (Michel-Marie-Alcide-Pierre), classe 1953, Marseille 34-1503.
Rémy (Jacques-Marie-Joseph-Emile), classe 1951, Lyon 69-38845.
Flandin (William-Louis), classe 1952, Marseille 30-991.
Fontan (André-Léopold), classe 1951, Pau 65-32000.
Lis (Yvon-Emile), classe 1956, Paris 75-2517.
Delorme (Marc-Yves), classe 1952, Oran 92-3623.
Libercier (Max-Michel-Albert), classe 1951, Marseille 06-26921.
Metais (Guy-Fernand-Marie), classe 1955, Poitiers 86-00643.
Pilon (Alex-Georges), classe 1956, Fort-de-France 972-1755.
Jacquemin (Claude-André-Louis), classe 1954, Nancy 88-2574.
Schmitt (Marcel-Henri-Xavier), classe 1956, Paris 75-19715.
Debrus (Pierre-Georges-Raoul), classe 1951, Strasbourg 57-14173.
Popravko (Claude-Yves-Jacques), classe 1956, Paris 75-1529.
Joubert (Pierre-Justin), classe 1951, Oran 92-1844.
Jullian (André-René-Charles), classe 1952, Paris 75-14853.
Brand (Yves-Walter), classe 1954, Marseille 06-03321.
Brandouy (Jean-Claude-Raoul), classe 1952, Albi 81-036.
Manent (Raymond-Julien-Paul), classe 1949, Toulouse 31-11927.
Deltort (Yves-Albert-Pierre), classe 1956, Albi 12-1619.
Cachot (René-Alcide-Albert), classe 1955, Besançon 25403.
Beauplet (René-Michel-Marc), classe 1956, Paris 75-24395.
Fagot (André-Marie), classe 1954, Rennes 29-5192.
Lamotte (Claude-Joseph-Marie), classe 1951, Fort-de-France 97-20058.
Gabrielli (Robert-Henri), classe 1954, Marseille 83-01535.
Truilhe (Claude-Germain-Osmin), classe 1950, Toulouse 32-23735.
Barrau (André-François-Jules), classe 1951, Toulouse 09-19002.
Druot (Jean-Lucien), classe 1952, Perpignan 11-00144.

Train.

Ecole d'application du train de Tours.

Leyrit (Jean-Pierre-Alexandre-Joseph), classe 1954, Alger 91-1793.
Robert (Jean-Marie-Joseph-Gérard), classe 1955, Rennes 53-2004.
Guermeur (Jean-Pierre-Marie), classe 1954, Rennes.
Lannes (Jean-Albert), classe 1954, Poitiers 47-672.
Cornée (Amand-Joseph-Henri-Jean), classe 1955, Rennes 35-1444.
Martin (Michel-Zéphir-Alfred), classe 1954, Valenciennes 62-1386.
Neute (Bernard), classe 1951, Paris 10-685.
Peurichard (Jacques-Gilbert), classe 1954, Poitiers 24-2503.
Bidet (Jacques-André), classe 1955, Rennes 49-2258.
Springaux (Michel-Jean-Ernest), classe 1955, Besançon 70-1427.
Grosjean (Jacques-Jean-Louis), classe 1956, Dijon 211282.
Richard (Bernard-Georges-Laurent), classe 1951, Nevers 14521.
Bertrand (André-Jean-Baptiste), classe 1955, Poitiers 79-2114.
Hugon (Claude-Gustave-Augustin), classe 1956, Besançon 70-771.
Mallaret (Philippe-Jacques-René), classe 1952, Lyon 69-3209.
Guyader (Georges-François), classe 1953, Rennes 29-1647.
Ferry (André-René-Marcel), classe 1956, Nancy 54-3105.
Cigolini (René-Léon), classe 1956, Marseille 6-678.
Lavergne (Yves-Gabriel), classe 1954, Strasbourg 67-2688.
Dugenest (Gilles-Edouard), classe 1954, Poitiers 23350.
Pimbert (Pierre-Lucien-Maurice), classe 1956, Dijon 21-1341.
Ouvrier (Georges-Gabriel-Alphonse), classe 1950, Marseille 708.
Lafont (François-Xavier-Pierre), classe 1953, Paris 75-12313.
Gloppe (Georges-Marie), classe 1953, Lyon 69-2270.
Chataing (Guy-Julien), classe 1955, Lyon 63-675.
Barre (Philippe-Charles-Albert), classe 1949, Marseille 14515.
Evesque (Gérard-Marcel-Paul), classe 1954, Paris 7-1457.
Girondeau (Jean-Christian-Georges), classe 1954, Valenciennes 2-215.
Querolle (Guy-Maurice-Jean), classe 1956, Paris 75-21616.
Ali Kaci Boussad, classe 1956.
Petgès (Claude-Gabriel), classe 1953, Rennes 14-1185.
Brune (Bernard-Jean-Marie), classe 1954, Lyon 26-1885.
Clouzeau (Camille-Marcel-Claude), classe 1952, Paris 75-1428.
Bordagi (Henri-Jean-François), classe 1956, Marseille 34-647.
Laffitte (Roger-Georges-Michel), classe 1951, Marseille 26-885.
Rousset (Claude-Pierre), classe 1956, Lyon 42-2220.
Mege (Fernand-Germain), classe 1954, Poitiers 23-706.
Baldran (Gérard-Roger), classe 1956, Paris 75-20115.
Entressangle (Claude-Maurice-Alexandre-Marie), classe 1954, Marseille 4501.
Volpatti (Georges-René), classe 1955, Lyon 38-03397.
Colette (Jacques-Lucien-Bernard), classe 1956, Paris.
Parrouffe (André-Auguste), classe 1951, Marseille 13-168.

Génie.

Aubineau (Michel-Clément), 5e régiment, classe 1952, recrutement de Paris, mle 52-75-12978.
Beaufour (Francis-André), 10e régiment, classe 1952, recrutement de Paris, mle 52-58-1190.
Braconnier (Michel-Albert), 7e régiment, classe 1956, recrutement de Besançon, mle 56-70-131.
Bony (Jean-Claude), 2e régiment, classe 1955, recrutement de Lyon, mle 55-63-00651.
Cadeville (Gilbert-Yvon), 32e bataillon, classe 1951, recrutement de Rennes, mle 51-29-53853.
Charransol (Pierre), E. A. G., classe 1950, recrutement d'Alger, mle 50-91-2973.
Colin (Marc), 4e régiment, classe 1956, recrutement de Lyon, mle 56-69-00781.
Courreaud (Roger-Maurice), 32e bataillon, classe 1953, recrutement de Poitiers, mle 53-33-4065.
Crenn (Claude-François), E. A. G., classe 1953, recrutement de Rennes, mle 53-29-4031.
Deviller (Jacques-Dominique), 2e régiment, classe 1953, recrutement de Paris, mle 53-75-12074.
Diette (Jacques-André), 13e bataillon, classe 1952, recrutement de Toulouse, mle 52-32-331.
Doco (Louis-André), 6e régiment, classe 1949, recrutement de Valenciennes, mle 49-59-7189.
Doise (Pierre-François), 4e régiment, classe 1953, recrutement de Paris, mle 53-75-15549.
Duproz (Raoul-Armand), 15e régiment, classe 1951, recrutement de Paris, mle 51-75-21725.
Escamez (François-Raymond), compagnie génie plage, classe 1951, recrutement d'Oran, mle 51-92-3694.
Fanet (Gabriel-Antoine), 45e bataillon, classe 1952, recrutement de Nancy, mle 52-52-864.
Forbin (Luc-Jérôme), E. A. G., classe 1954, recrutement de Paris, mle 54-75-12035.
Fouchard (Jacques), 45e bataillon, classe 1954, recrutement de Nancy, mle 54-54-475.
Fournier (Bernard-André), 7e régiment, classe 1951, recrutement de Paris, mle 51-75-5972.
Grasset (Jean-Félix), 71e bataillon, classe 1953, recrutement d'Alger, mle 53-91-551.
Guenon (Jean), 4e régiment, classe 1953, recrutement de Paris, mle 53-75-20878.
Holl (Roger-Emile), 10e régiment, classe 1953, recrutement de Strasbourg, mle 53-68-3627.
Julien (Lucien-Jacques), 2e régiment, classe 1951, recrutement de Paris, mle 54-75-29416.
Laboulbenne (Philippe-Henri), 21e bataillon, classe 1953, recrutement de Poitiers, mle 53-47-400.
Labrune (Michel-Jean), 4e régiment, classe 1952, recrutement de Paris, mle 52-75-29919.
Lawniczak (André), 27e bataillon, classe 1951, recrutement de Valenciennes, mle 51-59-03486.
List (Jean-Lucien), 13e bataillon, classe 1953, recrutement de Paris, mle 53-75-19385.
Lucas (Gérard-Edouard), 2e régiment, classe 1953, recrutement de Rennes, mle 53-44-2094.
Macchi (Jean-Pierre), 5e régiment, classe 1953, recrutement de Nancy, mle 53-10-1225

Maugein (Roland-Christophe), E. A. G., classe 1951, recrutement de Valenciennes, mle 51-80-38836.
Morel (Lucien-Marc), C. I. 3e bataillon, classe 1951, recrutement de Paris, mle 51-75-17298.
Paul (Yves-Henri), 5e régiment, classe 1952, recrutement de Marseille, mle 52-13-03705.
Pouchet (Bernard-Hubert), 4e régiment, classe 1952, recrutement de Paris, mle 52-75-33127.
Samour (Guy-Maurice), 11e bataillon, classe 1949, recrutement de Paris, mle 49-75-6139.
Thyrel (Marc-Jean), 6e régiment, classe 1951, recrutement de Rennes, mle 51-41-22030.
Vaver (Jacques-Robert), 27e bataillon, classe 1953, recrutement de Nevers, mle 53-89-1678.

Transmissions.

Mattossi (Jean), classe 1955, Nancy 55-00763.
Bujon (Gérard-Louis-Gilbert), classe 1951, Lyon 63-38085.
Moraines (Jacques-André), classe 1952, Valenciennes 59-13628.
Auffret (Roger-Eugène-Louis-Marie), classe 1956, Rennes 29-00001.
Bacholet (Raymond-Pierre), classe 1952, Paris 75-05046.
Bacave (Pierre-François-Ferdinand), classe 1950, Marseille 31-11257.
Breuillac (Francis-Jean-Pierre-Victor), classe 1951, Valenciennes 59-17590.
Goujard (Gilbert-Joseph-Marie), classe 1953, Paris 27-01160.
Billon (Jacques), classe 1956, Paris 75-01258.
Lachaise (Bernard-Charles-Pierre), classe 1952, Paris 75-24403.
Roux (Victor-Paul-Adrien), classe 1953, Marseille 06-02439.
Bergott (Jean-Fidèle-Serge), classe 1952, Paris 75-09618.
Masse (Claude-André), classe 1952, Poitiers 79-02463.
Rubert (Jean-Claude-Francis-Philippe), classe 1954, Strasbourg 67-05048.
Bayeul (Claude-Michel), classe 1953, Lyon 63-00630.
Vin (Claude-Georges), classe 1956, Nancy 55-01310.
Humbert (Bernard), classe 1953, Rennes 44-05939.
Cordey (Pierre), classe 1951, Lyon 71-39500.
Nodenot (André-Claude), classe 1951, Toulouse 32-21338.
Beaudoin (Jacques-Georges), classe 1953, Rennes 14-01701.
Cuaz-Perolin (Pierre-Jean), classe 1953, Paris 78-06196.
Moine (Henri-Claude-Jean-Marie), classe 1954, Valenciennes 76 05746.
Messie (Jean-André-René), classe 1951, Rennes 49-27846.
Wendel (Dominique-Denis-Charles-Louis), classe 1953, Strasbourg 67-01378.
Rakotofiringa (Hippolyte-Marie-Zéphirin), classe 1952, Madagascar 983-150.
Fevre (Jean-François), classe 1954, Dijon 71-00197.
Salone (Philippe-Marie-Julien), classe 1951, Paris 78-15900.
Angely (Pierre-Louis-Henri), classe 1956, Lyon 42-01020.
Charnay (Irénée-Marius), classe 1954, Lyon 01-01441.
Mauperin (Pierre-Arthur-René), classe 1956, Nancy 52-00590.
Estebe (Etienne-Joseph-Henri), classe 1951, Toulouse 31-14952.
Assali (Henri-Antoine-Gaston), classe 1955, Paris 75-13278.
Frocrain (Roger-Jean-Joseph-Marie), classe 1953, Rennes 44-02015.

Service de l'intendance.

(Bureaux de l'intendance.)

Vesin (Lucien-René-François), classe 1951, Lyon 51-71-39970.
Poiroux (Raphaël-Pierre-Marie), classe 1953, Rennes 53-44-3017.
Verhille (Roland-André-Joseph), classe 1953, Valenciennes 53-59-12519.
Maurel (Robert-Henri-François), classe 1951, Paris 51-75-15909.

(Subsistances militaires.)

Dehollander (Jacques-Léon-Germain), classe 1951, Valenciennes 51-59-15187.
Quenet (Claude-Eugène), classe 1953, Nevers 53-89-1561.

Service des matériels.

Subdivision Artillerie.

(Pour prendre rang du 16 octobre 1957.)

Ecole d'application du matériel.

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

Stoll (Pierre-Elie-Carlos), classe 1950, Paris 50-75-15269.
Plat (Dominique-Pierre-Eusice-Joseph), classe 1952, Paris 52-75-12660.
Pagni (Georges-Léon), classe 1951, Lyon 51-38-13363.
Porokhovstchikoff (Georges), classe 1952, Valenciennes 52-59-9818.
Brunet (Raymond), classe 1953, Poitiers 53-87-2271.
Pichon (Alfred-Gabriel-Joseph), classe 1951, Lyon 51-42-32066.
Desdevises (Alain-Fernand-Marie), classe 1954, Rennes 54-44-3959.
Egler (Claude), classe 1956, Strasbourg 56-68-367.
Devaud (Joël-Daniel-Gérard), classe 1952, Rennes 52-85-3367.
Pardessus (Alain-Robert), classe 1954, Versailles 54-78-6466.
Morisson (Christian-René), classe 1954, Rennes 54-56-158.
Conze (Michel-Marius-Antoine), classe 1956, Marseille 56-48-151.
Digelmann (Gérard-Pierre-Robert), classe 1956, Strasbourg 56-67-2569.
Rolland (Jean-Marie), classe 1955, Perpignan 55-11-103.
Aghilone (Marius-Joseph-Antoine), classe 1950, Tunis 50-96-18.
Beausoleil (Adrien-François-Alexandre), classe 1953, Rennes 53-72-490.
Desacy (Raymond-Exalté-Louis), classe 1954, Valenciennes 54-62-588.
Jeanjean (Alfred-Luois), classe 1955, Strasbourg 55-57-3695.
Berthelot (Yvon-Claude), classe 1954, Rennes 54-22-1180.
Peinta (Pierre-Paul-Roger), classe 1953, Toulouse 53-09-307.
Klotz (Bernard-Marie-Auguste-François), classe 1954, Strasbourg 54-57-3009.
Liziard (André-Alain-Marie), classe 1953, Rennes 53-29-6125.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Bessière (Gérard-Michel-François), classe 1952, Marseille 52-95-1670.
Letourneaux (Gérard-André-Raymond), classe 1953, Dijon 53-71-3227.
Bonafoux (Roger-Marcel-Henri-Joseph), classe 1950, Nancy 50-10-5523.
Dupont (Pierre-Christian-Hubert), classe 1953, Valenciennes 53-76-5886.
Charman (Jean-Ernest), classe 1954, Marseille 54-06-1868.
Leroy (Gilbert-Auguste-Raymond), classe 1956, Rennes 56-14-3116.
Renaudin (Louis-Marie-Jules-Paul), classe 1956, Poitiers 56-79-2213.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Ecole d'application de l'infanterie de Saint-Maixent.

Magnien (William), classe 1951, Constantine 170.
Jezequel (Sidney-Roger), classe 1951, Poitiers 23778.
Louis (Louis-Renal), classe 1954, Tananarive 628.
Delrieu (Pierre), classe 1951, Albi 7464.
Roussel (Jean-Paul-Louis), classe 1956, Marseille 191.
Gaechner (René-Pierre), classe 1956, Strasbourg 511.
Teissier (Claude-Clovis-Etienne), classe 1951, Paris 20814.
Lemaire (Jean-Pierre), classe 1955, Rabat 2114.
Chateau (Jacques-Marie), classe 1955, Lyon 1860.
Roussin (Guy-Jean-Georges), classe 1956, Paris 5184.
Vial (André-René-Joseph), classe 1955, Marseille 191.
Charmet (Philippe-Jean), classe 1955, Poitiers 3955.
Boccard (René-Jean-Henri), classe 1952, Lyon 1853.
Golhen (Henri-Eugène-Marie), classe 1956, Rennes 5353.
Métayer (Maurice), classe 1955, Rennes 5322.
Nédélec (Michel), classe 1954, Poitiers 2127.
Le Moal (Rémy-Jean-Guillaume), classe 1954, Rennes 2375.
Stéphant (Michel-Gérard), classe 1951, Rennes 25318.
Nummel (Jean-Pierre), classe 1955, Strasbourg 858.
Fournier (Jean-Jacques), classe 1956, Versailles 152.
Calvez (Yves-Lucien-Marie), classe 1952, Rennes 2466.
Duc (Roger-Robert), classe 1956, Marseille 2381.
Moutilon (Bernard-Alfred-Jean-Pierre), classe 1955, Tunis 990.
Orilli (André-Lucien-Gaston), classe 1956, Lyon 158.
Rebhun (Richard), classe 1954, Alger 893.
Loudenot (Pierre-Philippe-Henri-Georges), classe 1954, Versailles 9087.
Morchoine (Daniel-Henri-Eugène), classe 1957, Orléans 1515.
Larras (Daniel-François), classe 1951, Alger 3371.
Dabot (Claude-Fulbert-Michel), classe 1955, Versailles 8831.
Delille (Albert-Antoine-Marie), classe 1953, Lyon 1222.
Gibier (Jean-Paul), classe 1956, Chartres 748.
Gaudillot (Bernard-Paul), classe 1955, Lyon 2861.
Brangeon (Paul-Jean-Robert), classe 1956, Rennes 00243.
Hourcade (Jean-Baptiste-Edouard), classe 1953, Pau 966.
Auberger Michel-Jean), classe 1956, Paris 20619.
Scelles (Bernard-Louis-Lucien), classe 1951, Paris 61020.
Malgoire (Georges-Louis-Honoré), classe 1956, Marseille 02225.
Haniz (Jean-Pierre), classe 1956, Besançon 1094.
Bline (Michel-Robert), classe 1955, Dijon 00243.
Féry (Gérard), classe 1952, Lyon 2610.
Henriot (Paul-Roger-Albert), classe 1951, Besançon 781.
Tambon (André-Henri-Robert), classe 1956, Marseille 02873.
Esnault (Jean-Claude-René-Bernard), classe 1955, Poitiers 2485.
Ferrandiz (Gérard), classe 1955, Rabat 00562.
Labouret (Jean-Paul), classe 1955, Lyon 692.
Bourdieu (Francis-Marie-Denis-Robert), classe 1956, Paris 9630.
Latournerie (Yves-Frédéric-Georges), classe 1954, Perpignan 1651.
Guilloux (Alain-Jacques-André), classe 1953, Poitiers 2069.
Grélard (Alain-Jean-Antoine), classe 1951, Paris 23383.
René (Alain-Jean-Gaston), classe 1955, Paris 2568.

Marchi (Paul-Antoine-Guy), classe 1955, Marseille 2520.
Pichocki (Joseph-Michel), classe 1954, Albi 1081.
Miroux (Alain-Marie-Fernand), classe 1956, Valenciennes 13798.
Simon (Guy-Bernard), classe 1956, Dijon 2410.
Héry (Philippe-Louis-Marcel), classe 1956, Versailles 00232.
Gleizes (Gérard-Jacques), classe 1954, Perpignan 2421.

Ecole d'application de l'arme blindée et de la cavalerie de Saumur.

Waddy (Charles-Louis-Clairville-Alex), classe 1955, Dakar 981-1076
Holo (Joseph-Philippe-Serge), classe 1953, Dakar 981-435.

Artillerie.

Ecole d'application de l'artillerie de Châlons-sur-Marne.

Goubert (Claude-Edouard-Roger), classe 1956, Rennes, 50-3967.
Crauffon (Michel-Marie-Paul), classe 1954, Valenciennes 80-3471.
Ujma (Edouard-Joseph), classe 1953, Nancy 51-1100.

Ecole de spécialisation de l'artillerie antiaérienne de Nîmes

Dumolard (Bernard-Pierre), classe 1953, Toulouse 31-03347.

Décret du 11 décembre 1957 portant promotions dans les réserves des services de santé des armées (armée de terre).

Par décret en date du 11 décembre 1957, sont promus, pour prendre rang du 1er juillet 1957:

RESERVE

TROUPES MÉTROPOLITAINES

Service de santé.

Au grade de médecin colonel de réserve.

M. le médecin lieutenant-colonel Goinard (Pierre-Louis-Marie), 10e région.

Au grade de médecin commandant de réserve.

Les médecins capitaines:
M. Delséries (Antoine-Jean), 10e région.
M. Guedj (Gaston-Moïse), 10e région.

Au grade de pharmacien commandant de réserve.

Les pharmaciens capitaines:
M. Jourdan (Louis-Eugène), 10e région.
M. Machtou (Roger-Mardo), 10e région.

Au grade de commandant d'administration de réserve.

M. le capitaine d'administration Duprey (Jacques-Adrien-Jean), Afrique occidentale française.

Décret du 11 décembre 1957 portant promotion et nomination d'officiers relevant de la direction centrale des constructions et armes navales.

Par décret en date du 11 décembre 1957:

Sont promus dans le corps des ingénieurs des directions de travaux des constructions et armes navales:

(Pour compter du 1er décembre 1957.)

Au grade d'ingénieur en chef des directions de travaux des constructions navales.

M. l'ingénieur des directions de travaux principal Cablat (E.-M.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur en chef des directions de travaux Goascoz, retraité.

M. l'ingénieur des directions de travaux principal Lanlard (E.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur en chef des directions de travaux Mandorlo, retraité.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal des constructions et armes navales.

Les ingénieurs des directions de travaux de 1re classe:

M. Le Bec (R.-J.-E.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux principal Cablat, promu.

M. Diard (G.-L.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux principal Lanlard, promu.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux de 1re classe des constructions et armes navales.

Les ingénieurs des directions de travaux de 2e classe:

(Tour ancienneté.) M. Labat (F.-P.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Le Bec, promu.

1er tour (choix). M. Fraiche (F.-M.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Diard, promu.

2e tour (choix). M. Delarose (E.-A.R.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Morvan, retraité.

Sont nommés dans le corps des ingénieurs des directions de travaux des constructions et armes navales:

(Pour compter du 1er décembre 1957.)

Au grade d'ingénieur des directions de travaux de 2e classe.

M. Roblin (Henri-André), technicien chef de travaux d'études et de fabrications des constructions et armes navales, spécialité: machines, port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Arnault, précédemment promu.

M. Angot (Roger-Victor-Léon), technicien chef de travaux d'études et de fabrications des constructions et armes navales, spécialité: machines, port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Jourde, précédemment promu.

M. Thibaudeau (André-Henri), technicien chef de travaux d'études et de fabrications des constructions et armes navales, spécialité armes, port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Golhen, précédemment promu.

M. Leviandier (Etienne-André-Gustave-Jean), technicien d'études et de fabrications des constructions et armes navales, spécialité: machines, port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Quidelleur, précédemment promu.

M. Allégrini (Francis-Jules), technicien d'études et de fabrications des constructions et armes navales, spécialité: pyrotechnie, port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Grollier, précédemment promu.

M. Salvatico (Pierre), technicien d'études et de fabrications des constructions et armes navales, spécialité: coque, port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Charreyre, précédemment promu.

M. Guedon (Marcel-Louis), technicien d'études et de fabrications des constructions et armes navales, spécialité: pyrotechnie, port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Marcel, précédemment promu.

M. Vassillière (Guy-Marcel-André), technicien d'études et de fabrications des constructions et armes navales, spécialité: aéronautique, port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Dubrulle, précédemment promu.

M. Berthomé (Rémy-Pierre-Marie), technicien d'études et de fabrications des constructions et armes navales, spécialité: machines, port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Noguès, précédemment promu.

M. Saint-Aubin (Georges-Gilbert), technicien d'études et de fabrications des constructions et armes navales, spécialité: électricité-armes, port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Labat, promu.

M. Bolloré (Jean-Alain), technicien d'études et de fabrications des constructions et armes navales, spécialité: coque, port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Fraiche, promu.

M. Le Goff (Jean-Joseph), technicien d'études et de fabrications des constructions et armes navales, spécialité: électronique, port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Delarose, promu.

M. Nicol (René-Pierre), technicien d'études et de fabrications des constructions et armes navales, spécialité: machines, port matriculaire: Brest, en réalisation d'effectif.

M. Martin (Jean-René-Henri-Joseph), technicien d'études et de fabrications des constructions et armes navales, spécialité: coque, port matriculaire: Brest, en réalisation d'effectif.

M. Rivaud (Paul-André), technicien d'études et de fabrications des constructions et armes navales, spécialité: machines, port matriculaire: Brest, en réalisation d'effectif.

M. Loiseau (Raymond-Jean-Henri), technicien d'études et de fabrications des constructions et armes navales, spécialité: électricité générale, port matriculaire: Brest, en réalisation d'effectif.

M. Omont (Pierre-Auguste-Bienaimé), technicien d'études et de fabrications des constructions et armes navales, spécialité: électricité-armes, port matriculaire: Cherbourg, en réalisation d'effectif.

M. Ozouf (Marc-Louis-Henri), technicien d'études et de fabrications des constructions et armes navales, spécialité: coque, port matriculaire: Cherbourg, en réalisation d'effectif.

M. Bodénez (Jean), technicien d'études et de fabrications des constructions et armes navales, spécialité: électronique, port matriculaire: Brest, en réalisation d'effectif.

M. Le Meillour (Jérôme-Antoine), technicien d'études et de fabrications des constructions et armes navales, spécialité: coque, port matriculaire: Brest, en réalisation d'effectif.

Décret du 11 décembre 1957 portant nomination d'un officier d'administration de la marine en retraite dans la réserve de l'armée de mer.

Par décret en date du 11 décembre 1957, est nommé dans la réserve de l'armée de mer, corps des officiers d'administration, branche « Comptables des matières »:

(Pour compter du 1er février 1958, jour de sa radiation des cadres actifs.)

Au grade d'officier d'administration de 1re classe de réserve.

M. l'officier d'administration de 1re classe en retraite Pape (Jean-Louis), port matriculaire: Brest.

Décret du 11 décembre 1957 portant nominations dans la réserve de l'armée de mer.

Par décret en date du 11 décembre 1957, sont nommés dans la réserve de l'armée de mer, pour compter de la date de leur radiation des contrôles de l'activité:

A. — CORPS DES OFFICIERS DE MARINE

Au grade de capitaine de vaisseau de réserve.

M. le capitaine de vaisseau en retraite Gomart (François-Louis Marie-Albert), du port de Toulon.

Au grade de capitaine de frégate de réserve.

Les capitaines de frégate en retraite:

M. Drevon (Jacques-Charles-Henri), du port de Toulon.

M. Chopard (Robert), du port de Cherbourg.

Au grade de capitaine de corvette de réserve.

Les capitaines de corvette en retraite:

M. Baudeuf (Adrien-Antoine), du port de Toulon.

M. Suhard (Paul-Henri-Maurice-Valentin), du port de Brest.

Au grade de lieutenant de vaisseau de réserve.

Les lieutenants de vaisseau en retraite:

M. Orsat (Paul-Jean-François), du port de Toulon.

M. Rigaud (Jean-Marie-Pierre), du port de Toulon.

B. — CORPS DES INGÉNIEURS MÉCANICIENS

Au grade d'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe de réserve.

M. l'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe en retraite Richer (Robert-Julien-Marcel), du port de Cherbourg.

Au grade d'ingénieur mécanicien principal de réserve.

M. l'ingénieur mécanicien principal en retraite Gorrichon (Jean Alexandre), du port de Lorient.

C. — CORPS DES OFFICIERS DES ÉQUIPAGES DE LA FLOTTE

Au grade d'officier de 1re classe des équipages de la flotte de réserve.

Les officiers de 1re classe des équipages de la flotte en retraite:

M. Allenou (Jean-Marie), du port de Brest.

M. Gaillard (André), du port de Rochefort.

M. Saluden (François-Marie), du port de Brest.

Décret du 11 décembre 1957 portant promotions dans la réserve du corps du commissariat de la marine.

Par décret en date du 11 décembre 1957, sont promus dans la réserve du corps du commissariat de la marine:

(Pour compter du 1er avril 1957.)

Au grade de commissaire de 2e classe de réserve.

Les commissaires de 3e classe de réserve:

M. Bessard (Claude-Louis), port d'immatriculation: Toulon.

M. Paubeze (Jacques-Maurice), port d'immatriculation: Toulon.

Décret du 11 décembre 1957 portant promotion dans l'armée de l'air.

Par décret en date du 11 décembre 1957, est promu, à titre définitif, pour prendre rang du 18 juillet 1957, date de son admission en congé:

Au grade de lieutenant-colonel.

M. le commandant Codet (Marcel), placé dans la position de congé définitif du personnel navigant.

Décret du 11 décembre 1957 portant admission dans les cadres actifs d'un officier de réserve de l'armée de l'air.

Par décret en date du 11 décembre 1957, M. le capitaine du corps des officiers de réserve des bases de l'air Cuq (Roger-Roland), né le 1er février 1922, est, sur sa demande, admis dans les cadres actifs de l'armée de l'air, à compter du 15 novembre 1957, avec le grade de capitaine à titre définitif, pour prendre rang à la date de cette admission.

Décret du 11 décembre 1957 portant nomination dans les réserves de l'armée de l'air d'un officier d'active du corps des commissaires de l'air admis à la retraite.

Par décret en date du 11 décembre 1957, est nommé, avec son grade et son ancienneté de grade, dans les réserves de l'armée de l'air, à compter du jour de sa radiation des contrôles de l'armée active, l'officier du corps des commissaires de l'air dont le nom suit, admis à la retraite:

Avec le grade de commissaire colonel.

(Rang du 1er avril 1955.)

M. Delafon (Jean-Marie-François-Xavier), né le 18 octobre 1899.

Décret du 11 décembre 1957 portant promotion au grade de contrôleur de 2e classe de l'administration de l'aéronautique de contrôleurs de 3e classe en fin de stage.

Par décret en date du 11 décembre 1957, sont promus, dans l'ordre, au grade de contrôleur de 2e classe de l'administration de l'aéronautique, par organisation et à partir du 1er décembre 1957, les contrôleurs de 3e classe:

MM. Rousseau (Jean-Jacques), Roche (Pierre-Maurice), Delahodde (Jean-François-Firmin-Victor).

Décret du 11 décembre 1957 portant promotions automatiques dans le cadre des officiers de réserve du service de santé de l'armée de l'air.

Par décret en date du 11 décembre 1957, les dentistes sous-lieutenants de réserve dont les noms suivent sont promus:

Au grade de dentiste lieutenant de réserve.

(Rang du 1er novembre 1957.)

MM. Kremer (Abraham-Jean), C. M. A. A. 222.
Labrousse (Roland-Michel-Auguste), C. M. A. A. 223.
Monot (Pierre-Jules-Anatole), C. M. A. A. 221.
Roche (Marcel-Louis-Pierre), C. M. A. A. 222.

(Rang du 19 novembre 1957.)

M. Santonja (Jean), C. M. A. A. 225.

Les présentes promotions ne comportent aucun rappel de solde.

Décret n° 57-1277 du 16 décembre 1957 portant rappel sous les drapeaux de certains disponibles et réservistes en Algérie.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'Algérie, du ministre de la défense nationale et des forces armées, du ministre des finances, des affaires économiques et du plan, du ministre du Sahara, des secrétaires d'Etat aux forces armées (terre, marine, air) et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée, et notamment son article 40;

Vu la loi n° 56-258 du 16 mars 1956 autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre en Algérie un programme d'expansion économique, de progrès social et de réforme administrative, et l'habilitant à prendre toutes mesures exceptionnelles en vue du rétablissement de l'ordre, de la protection des personnes et des biens et de la sauvegarde du territoire, et notamment son article 5, ensemble les lois n° 57-832 et n° 57-1203 des 26 juillet 1957 et 15 novembre 1957;

Vu le décret du 20 mars 1939 tendant au maintien temporaire sous les drapeaux d'hommes libérables et modifiant la loi du 31 mars 1928 en ce qui concerne le rappel des réservistes;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les disponibles et réservistes résidant en Algérie nécessaires à la mise sur pied des formations destinées au maintien de l'ordre sur ce territoire pourront être rappelés sous les drapeaux suivant les modalités fixées par arrêté pris par le ministre de la défense nationale et des forces armées, les secrétaires d'Etat aux forces armées intéressés et le secrétaire d'Etat au budget.

Art. 2. — Les hommes susceptibles d'être astreints, en raison de leur âge, aux obligations militaires et résidant en Algérie, qui ont été exemptés par le conseil de revision ou réformés, pourront être convoqués devant une commission de réforme appelée à statuer à nouveau sur leur aptitude au service. Ceux qui seront reconnus aptes pourront être rappelés sous les drapeaux dans les conditions fixées ci-dessus.

Art. 3. — Le décret n° 55-1290 du 3 octobre 1955 portant rappel sous les drapeaux de certains réservistes français en Algérie est abrogé.

Art. 4. — Le ministre de la défense nationale et des forces armées, le ministre des finances, des affaires économiques et du plan, le ministre de l'Algérie, le ministre du Sahara, les secrétaires d'Etat aux forces armées (terre, marine, air) et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 16 décembre 1957.

FÉLIX GAILLARD.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
JACQUES CHABAN-DELMAS.

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,
PIERRE PFLIMLIN.

Le ministre de l'Algérie,
ROBERT LACOSTE.

Le ministre du Sahara,
MAX LEJEUNE.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),
PIERRE MÉTAYER.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),
ALAIN POHER.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),
LOUIS CHRISTIAENS.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-RAYMOND GUYON.

Décrets portant délégations de signature.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret n° 48-861 du 24 mai 1948 portant création du comité d'action scientifique de la défense nationale;

Vu l'arrêté interministériel du 24 avril 1947 portant création du centre d'essais d'engins spéciaux;

Vu le décret n° 57-1201 du 15 novembre 1957 portant délégation de pouvoirs du président du conseil au ministre de la défense nationale et des forces armées;

Vu le décret n° 57-1205 du 15 novembre 1957 fixant les attributions du ministre de la défense nationale et des forces armées et des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Vu le décret du 6 novembre 1957 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — M. le général de corps d'armée Guérin, président du comité d'action scientifique de la défense nationale, reçoit délégation permanente de la signature du ministre de la défense nationale et des forces armées dans les conditions ci-après:

a) Il peut signer toutes pièces, actes et décisions relevant des attributions du comité d'action scientifique de la défense nationale, à l'exception des décrets et arrêtés;

b) Il peut approuver les marchés passés pour le compte du comité d'action scientifique de la défense nationale et, en tant que président du comité directeur du Guir, ceux passés pour le compte du centre interarmées d'essais d'engins spéciaux, dans les conditions prévues par l'arrêté du 28 novembre 1957;

c) Il peut résilier les marchés ci-dessus et prendre, après visa de la direction de contrôle compétente, toutes décisions relatives à leur exécution.

Art. 2. — M. le colonel Aubinière, directeur du centre interarmées d'essais d'engins spéciaux, reçoit délégation de signature du ministre de la défense nationale et des forces armées:

Pour approuver les marchés concernant le centre interarmées d'essais d'engins spéciaux dans les conditions prévues par l'arrêté du 28 novembre 1957;

Pour résilier les marchés ci-dessus et signer toutes décisions relatives à leur exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement, cette délégation est exercée par son adjoint, M. le lieutenant-colonel Cocho.

Art. 3. — Le ministre de la défense nationale et des forces armées est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris le 16 décembre 1957.

FÉLIX GAILLARD.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
JACQUES CHABAN-DELMAS.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et des forces armées,

Vu le décret n° 56-661 du 30 juin 1956 relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la défense nationale et des forces armées;

Vu le décret du 6 novembre 1957 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — M. l'intendant général de 1re classe Léger, chef du service de l'action sociale des forces armées, a délégation permanente de la signature du ministre de la défense nationale et des forces armées, dans le cadre des directives données par le ministre, pour les affaires ressortissant à son service et relatives:

1° A l'administration des personnels civils qui relèvent en propre du service de l'action sociale des forces armées;

2° A l'organisation et au fonctionnement du service, et notamment en ce qui concerne:

— L'approbation des marchés concernant les fournitures techniques nécessaires au fonctionnement du service et qui ne ressortiraient pas aux attributions réglementaires d'une direction spécialisée, dans les conditions prévues par l'arrêté du 28 novembre 1957 portant délégation de pouvoirs en matière de marchés;

— La résiliation de ces marchés et les décisions auxquelles peut donner lieu leur exécution, notamment concessions des sursis de livraison, exonérations totales ou partielles des pénalités, sous réserve du visa de la direction du contrôle compétente;

— Les décisions relatives aux imputations à la charge de l'Etat ou à la charge des contribuables sans limitation;

3° Aux questions relatives au fonctionnement de la caisse nationale militaire de sécurité sociale, à l'exclusion de celles qui concernent le contrôle médical.

Toutefois, le ministre de la défense nationale et des forces armées se réserve:

Toutes les mesures individuelles devant faire l'objet d'un arrêté ou d'un décret;

La signature des ordres de mission pour les territoires situés en dehors de la France métropolitaine;

Les correspondances échangées avec les autres départements ministériels et se rapportant à des questions de principe;

Les décisions à prendre en cas d'observations maintenues de la direction du contrôle ou du contrôleur des dépenses engagées.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. l'intendant général de 1re classe Léger, la délégation qui lui est attribuée pourra être exercée par M. Rampant, adjoint au chef du service de l'action sociale des forces armées.

Art. 2. — Dans les conditions fixées par l'arrêté du 13 novembre 1957 portant délégation de signature au directeur de la gendarmerie et de la justice militaire, délégation permanente de la signature du ministre de la défense nationale et des forces armées est donnée, concurremment avec M. Guibert:

— Pour les affaires du service de la justice militaire, à M. le magistrat général Belin, chef du service commun des justices militaires des forces armées;

— Pour les affaires de la gendarmerie nationale, à M. le général de brigade Piquelon, sous-directeur de la gendarmerie.

Art. 3. — Dans les conditions fixées par l'arrêté du 13 novembre 1957 portant délégation de signature au directeur des services de santé des armées, délégation de signature du ministre de la défense nationale et des forces armées est donnée, en cas d'absence ou d'empêchement de M. le médecin général inspecteur Debenedetti, à M. le médecin général de 1re classe Querangal des Essarts, directeur adjoints des services de santé des armées.

Art. 4. — Dans les conditions fixées par l'arrêté du 13 novembre 1957 portant délégation de signature au directeur des services de santé des armées et dans celles fixées par l'arrêté du 10 octobre 1944 portant création d'une sous-direction vétérinaire près la direction du service de santé, délégation permanente de la signature du ministre de la défense nationale et des forces armées est donnée à M. le vétérinaire général Guillot, sous-directeur du service vétérinaire de l'armée, sauf pour toute question ou disposition nouvelle ayant une répercussion budgétaire.

Art. 5. — Dans les conditions fixées par l'arrêté du 13 novembre 1957 portant délégation de signature au directeur des poudres, délégation de la signature du ministre de la défense nationale et des forces armées est donnée, en cas d'absence ou d'empêchement de M. l'ingénieur général de 1re classe Fleury, à M. l'ingénieur général de 2e classe Prevost et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à M. l'ingénieur général de 2e classe Arnould.

Art. 6. — Dans les conditions fixées par l'arrêté du 13 novembre 1957 portant délégation de signature au directeur général des essences des armées, délégation de signature du ministre de la défense nationale et des forces armées est donnée, en cas d'absence ou d'empêchement de M. l'ingénieur général militaire Dumoret, à M. l'ingénieur en chef militaire de 1re classe Baude, sous-directeur central des essences, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à M. l'ingénieur en chef militaire de 2e classe Ansel.

Art. 7. — Dans la limite de ses attributions, telles qu'elles sont définies par l'arrêté du 23 juillet 1956 relatif à l'organisation de la direction des services législatifs et administratifs, délégation permanente est donnée à M. l'intendant militaire de 1re classe Furet, chef du service administratif, à l'effet de signer, au nom du ministre de la défense nationale et des forces armées:

Toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation, tous ordres de recettes, toutes décisions portant engagement de dépenses;

Tous marchés de fournitures, conventions, contrats et avenants, dans les conditions prévues par l'arrêté du 28 novembre 1957 portant délégation de pouvoirs en matière de marchés;

Toutes pièces justificatives de dépenses et, en général, toutes opérations comptables,

se rapportant aux chapitres suivants de la section commune du budget de la défense nationale:

Chap. 31-01. — Traitements et indemnités du ministre, des membres de son cabinet et des personnels civils de l'administration centrale de la défense nationale.
Chap. 31-81. — Postes permanents à l'étranger. — Soldes, traitements et indemnités.
Chap. 32-01. — Administration centrale de la défense nationale. — Remboursement de frais.
Chap. 32-81. — Missions à l'étranger. — Remboursement de frais.
Chap. 33-91. — Prestations et versements obligatoires. — Défense nationale.
Chap. 33-95. — Prestations et versements facultatifs. — Défense nationale.
Chap. 34-01. — Administration centrale de la défense nationale. — Matériel.
Chap. 34-03. — Presse. — Information.
Chap. 34-04. — Sports et compétitions.
Chap. 34-84. — Postes permanents à l'étranger. — Matériel.
Chap. 34-85. — Recherche scientifique et centre du Guir. — Fonctionnement.
Chap. 34-91. — Organismes extérieurs interarmées. — Fonctionnement.
Chap. 37-01. — Dépenses opérationnelles exceptionnelles.
Chap. 37-91. — Participation aux dépenses de fonctionnement de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord.
Chap. 37-92. — Frais de fonctionnement des organismes de liaison chargés de la livraison et de la réception des matériels livrés au titre du pacte d'assistance mutuelle.
Chap. 37-93. — Participation à diverses dépenses d'intérêt militaire.
Chap. 37-94. — Transport de correspondances militaires.
Chap. 37-95. — Subvention aux associations des militaires de réserve.
Chap. 37-97. — Remboursement de frais d'internement de la 2e division polonaise en Suisse.
Chap. 37-98. — Conséquence de la cessation du régime d'occupation en Allemagne.
Chap. 37-99. — Versement à la Société nationale des chemins de fer français de l'indemnité compensatrice des réductions de tarifs accordées pour le transport des militaires et marins isolés.
Chap. 38-91. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance — Défense nationale.
Chap. 38-95. — Dépenses des exercices clos. — Défense nationale.
Chap. 51-82. — Centre du Guir. — Travaux. — Installations. — Equipement.
Chap. 51-91. — Etudes spéciales.
Chap. 53-91. — Organismes extérieurs interarmées. — Matériel.
Chap. 53-92. — Achat et fabrication d'hélicoptères.
Chap. 54-92. — Organismes extérieurs interarmées. — Infrastructure.
Chap. 55-81. — Infrastructure interalliée. — Travaux.
Chap. 55-82. — Infrastructure interalliée. — Acquisitions immobilières.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. l'intendant militaire de 1re classe Furet, la délégation qui lui est attribuée pourra être exercée par M. l'intendant militaire de 2e classe Clerc, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par M. l'intendant militaire de 2e classe Goret.

Art. 8. — Le ministre de la défense nationale et des forces armées est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 décembre 1957.

FÉLIX GAILLARD.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
JACQUES CHABAN-DELMAS.

MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN

Décret portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances, des affaires économiques et du plan,

Vu le décret n° 55-875 du 30 juin 1955 portant création d'un fonds de développement économique et social,

Décrète:

Art. 1er. — Délégation est donnée à M. François Bloch-Lainé, directeur général de la caisse des dépôts et consignations, président du comité spécialisé n° 9 du conseil de direction du fonds de développement économique et social, à l'effet de signer, au nom du ministre des finances, des affaires économiques et du plan, les décisions d'octroi des prêts imputés sur la section d'adaptation industrielle et agricole et de décentralisation industrielle dudit fonds, lorsque l'octroi de ces prêts aura fait l'objet d'un avis favorable du conseil de direction dudit fonds ou du comité spécialisé n° 9 agissant par délégation du conseil.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 décembre 1957.

FÉLIX GAILLARD

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des finances,
des affaires économiques et du plan,
PIERRE PFLIMLIN.

Décret portant mutations, nomination de trésoriers-payeurs généraux et désignation du payeur général de France en Allemagne.

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 décembre 1957: page 11176, 1re colonne, 21e ligne, au lieu de: « M. Appfel (Georges-Alfred), receveur particulier des finances à Epernay (Marne), est nommé trésorier-payeur général de la Martinique (4e catégorie), à titre personnel... », lire: « M. Appfel (Georges-Alfred), receveur particulier des finances à Epernay (Marne), est nommé trésorier-payeur général de la Martinique (4e catégorie à titre personnel)... ».

Ouverture de crédits.

Le secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'article 30 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget de l'Etat;

Vu la loi de finances pour 1957 (n° 56-1327 du 29 décembre 1956);

Vu le décret n° 56-1349 du 31 décembre 1956 portant répartition des crédits votés pour 1957 (Agriculture);

Vu le décret n° 57-610 du 21 mai 1957 portant blocage de crédits sur 1957;

Vu les recettes constatées au titre du prélèvement sur la taxe de circulation sur les viandes perçu au bénéfice du fonds d'assainissement du marché du lait et des produits laitiers,

Arrête:

Art. 1er. — Il est ouvert au ministre de l'agriculture, sur 1957, un crédit de 1.944 millions de francs applicable au chapitre 84-28: « Assainissement du marché du lait et des produits laitiers » du budget de l'agriculture.

Art. 2. — Il sera fait face aux dépenses autorisées à l'article 1er ci-dessus, au moyen des recettes effectivement recouvrées au titre des ressources affectées à l'assainissement du marché du lait et des produit laitiers et qui n'ont pas donné lieu à ouverture de crédits par un texte antérieur.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 décembre 1957.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat, et par délégation:
Le directeur du budget,
GILBERT DEVAUX.

Délégation de signature.

Le secrétaire d'Etat au budget,

Vu le décret n° 49-742 du 7 juin 1949 fixant le régime d'occupation de logements par les personnels civils de l'Etat dans les immeubles appartenant à l'Etat ou détenus par lui à un titre quelconque, modifié par le décret n° 56-1068 du 18 octobre 1956;

Vu les décrets des 6 et 11 novembre 1957 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 57-1216 du 12 novembre 1957 fixant les attributions du secrétaire d'Etat au budget,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée aux directeurs départementaux de l'enregistrement et des domaines à l'effet de signer, au nom du secrétaire d'Etat au budget, tous arrêtés portant concession de logement dans les immeubles domaniaux ou détenus à un titre quelconque par l'Etat.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 11 novembre 1957.

Fait à Paris, le 7 décembre 1957.

JEAN-RAYMOND GUYOT

Inspection générale des finances.

Par arrêté du 14 décembre 1957, M. Barbier (Jean-Jacques-Louis), inspecteur des finances de 1re classe en disponibilité jusqu'au 7 avril 1957 inclus, a été réintégré pour ordre dans les cadres de l'inspection générale des finances et admis, sur sa demande, à faire valoir ses droit à la retraite, conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi du 4 août 1956.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Dates des concours de l'enseignement du second degré en 1958.

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

Vu l'arrêté du 29 juillet 1885 portant statut des agrégations;

Vu l'article 29 de la loi de finances n° 51-598 du 24 mai 1951;

Vu l'arrêté du 6 décembre 1957 autorisant l'ouverture des concours de recrutement de l'enseignement du second degré en 1958;

Vu le décret n° 56-1167 du 17 novembre 1956 aménageant les conditions d'accès aux emplois publics de l'Etat en ce qui concerne les candidats empêchés, par suite de maintien ou de rappel sous les drapeaux, d'engagement ou de rengagement,

Arrête:

Art. 1er. — Les dates des concours de recrutement relevant de la direction de l'enseignement du second degré sont fixées comme suit:

DESIGNATION DES CONCOURS	DATES de l'ouverture.	DATES D'OUVERTURE du registre d'inscription.	CENTRES DES ÉPREUVES ÉCRITES	LIEU DE RÉCEPTION des inscriptions.
Concours d'agrégation des lycées.....	19 mai 1958.	15 décembre 1957 au 28 février inclus.	Chef-lieu d'académie, Ajaccio, Constantine, Oran, Tunis et Rabat, Londres pour l'agrégation d'anglais.	Secrétariat de l'académie. Ambassade de France à Tunis et à Rabat.
C. A. à l'enseignement de l'arabe dans les lycées, collèges et écoles normales.	27 mai 1958.	Idem.	Chef-lieu d'académie, Ajaccio, Constantine, Oran, Tunis et Rabat.	Idem.
C. A. au professorat de l'enseignement du second degré (concours d'admission dans les C. P. R.).	27 mai 1958.	Idem.	Chef-lieu d'académie, Ajaccio, Constantine, Oran, Tunis et Rabat, Londres pour la section anglais.	Idem.
C. A. à l'enseignement des matières musulmanes dans les lycées d'enseignement franco-musulman, option langue et littératures arabes, option sciences musulmanes juridiques.	19 mai 1958. 28 mai 1958.	Idem.	Paris, Alger, Constantine, Oran.	Secrétariat de l'académie de Paris et d'Alger.
Diplôme de dessin et d'arts plastiques..	16 mai 1958.	Idem.	Chef-lieu d'académie.	Secrétariat de l'académie. Ambassade de France à Tunis et à Rabat.
Diplôme des travaux manuels éducatifs et d'enseignement ménager.	4 juin 1958.	Idem.	Chef-lieu d'académie (à l'exception des épreuves du certificat de coupe et couture qui ont lieu à Paris).	Idem.
C. A. à l'éducation musicale et à l'enseignement du chant choral:		Idem.	Paris.	Idem.
1re partie.....	23 avril 1958.			
2e partie.....	2 juin 1958.			

Les candidats en résidence à l'étranger ou dans les territoires extra-métropolitains de l'Union française s'inscriront à l'une des académies ci-après désignées:

LIEUX DE RÉSIDENCE	ACADÉMIE HABILITÉE pour l'inscription.
Orient et Moyen-Orient, Viet-Nam, Madagascar.	Aix.
Amérique, Espagne, Portugal, Afrique occidentale française, Afrique équatoriale française.	Bordeaux.
Italie	Grenoble.
Grande-Bretagne	Lille.
Allemagne, Autriche	Strasbourg.

Art. 2. — L'ordre et la date des épreuves écrites des divers concours visés à l'article 1er du présent arrêté sont fixés comme suit:

I. — AGRÉGATIONS

Agrégation de philosophie.

Lundi 19 mai. — Première composition, huit heures à quinze heures.
Mercredi 21 mai. — Deuxième composition, huit heures à quinze heures.
Vendredi 23 mai. — Composition d'histoire de la philosophie, huit heures à quinze heures.

Agrégation des lettres.

Lundi 19 mai. — Composition française, huit heures à quinze heures.
Mardi 20 mai. — Thème grec, huit heures à douze heures.
Mercredi 21 mai. — Version latine, huit heures à douze heures.
Vendredi 23 mai. — Version grecque, huit heures à douze heures.
Samedi 24 mai. — Thème latin, huit heures à douze heures.

Agrégation de grammaire.

Lundi 19 mai. — Composition française, huit heures à quinze heures
Mardi 20 mai. — Thème grec, huit heures à douze heures.
Mercredi 21 mai:
Etude grammaticale de textes anciens, huit heures à onze heures trente.
Etude grammaticale de textes français, quatorze heures à dix-sept heures trente.
Vendredi 23 mai. — Thème latin, huit heures à douze heures.
Samedi 24 mai. — Version latine, huit heures à douze heures.

Agrégation d'histoire.

Lundi 19 mai. — Composition d'histoire ancienne, huit heures à quinze heures.
Mardi 20 mai. — Composition d'histoire du moyen âge, huit heures à quinze heures.
Jeudi 22 mai. — Composition de géographie régionale ou de géographie générale, humaine et économique, huit heures à quinze heures.
Vendredi 23 mai. — Composition d'histoire moderne et contemporaine, huit heures à quinze heures.

Agrégation de géographie.

Lundi 19 mai. — Composition de géographie physique générale, huit heures à quinze heures.
Mardi 20 mai. — Composition de géographie régionale, huit heures à quinze heures.
Jeudi 22 mai. — Composition d'histoire, huit heures à quinze heures.
Vendredi 23 mai. — Composition de géographie humaine et économique, huit heures à quinze heures.

Agrégation des sciences mathématiques.

Lundi 19 mai. — Composition de mathématiques élémentaires, huit heures à quinze heures.
Mardi 20 mai. — Composition de mathématiques spéciales, huit heures à quinze heures.
Jeudi 22 mai. — Composition de calcul différentiel et intégral, huit heures à quinze heures.
Vendredi 23 mai. — Composition de mécanique rationnelle, huit heures à quinze heures.

Agrégation des sciences physiques.

Mardi 20 mai. — Composition de physique, huit heures à quinze heures.
Jeudi 22 mai. — Composition de chimie, huit heures à quinze heures.
Samedi 24 mai. — Composition de physique avec applications, huit heures à quinze heures.

Agrégation des sciences naturelles.

Mardi 20 mai. — Première composition sur programme des lycées, huit heures à quinze heures.
Jeudi 22 mai. — Deuxième composition sur programme des lycées, huit heures à quinze heures.
Samedi 24 mai. — Troisième composition sur programme des lycées, huit heures à quinze heures.

II. — AGRÉGATIONS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE JEUNES FILLES

Lettres classiques.

Lundi 19 mai. — Composition française, huit heures à quinze heures.
Mardi 20 mai. — Thème grec, huit heures à douze heures.
Mercredi 21 mai. — Version latine, huit heures à douze heures.
Vendredi 23 mai. — Version grecque, huit heures à douze heures.
Samedi 24 mai. — Thème latin, huit heures à douze heures.

Grammaire.

Lundi 19 mai. — Composition française, huit heures à quinze heures.
Mardi 20 mai. — Thème grec, huit heures à douze heures.
Mercredi 21 mai:
Etude grammaticale de textes anciens, huit heures à onze heures trente.
Etude grammaticale de textes français, quatorze heures à dix-sept heures trente.
Vendredi 23 mai. — Thème latin, huit heures à douze heures.
Samedi 24 mai. — Version latine, huit heures à douze heures.

Histoire et géographie.

Lundi 19 mai. — Première composition d'histoire, huit heures à quinze heures.
Mercredi 21 mai. — Deuxième composition d'histoire, huit heures à quinze heures.
Vendredi 23 mai. — Composition de géographie, huit heures à quinze heures.

Sciences mathématiques.

Lundi 19 mai. — Composition de mathématiques élémentaires, huit heures à quatorze heures.
Mardi 20 mai. — Composition de mathématiques spéciales, huit heures à quatorze heures.
Jeudi 22 mai. — Composition de calcul différentiel et intégral, huit heures à quatorze heures.
Vendredi 23 mai. — Composition de mécanique rationnelle, huit heures à quatorze heures.

Sciences physiques.

Lundi 19 mai. — Composition de physique sur le programme de l'enseignement du second degré, huit heures à quatorze heures.
Mercredi 21 mai. — Composition de chimie, huit heures à quatorze heures.
Vendredi 23 mai. — Composition de physique avec applications, huit heures à quatorze heures.

III. — AGRÉGATIONS DE LANGUES VIVANTES

Lundi 19 mai. — Composition française, huit heures à quinze heures.
Mardi 20 mai. — Thème, huit heures à douze heures.
Jeudi 22 mai. — Composition de langue étrangère, huit heures à quinze heures.
Vendredi 23 mai. — Version, huit heures à douze heures.

IV. — CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT DE L'ARABE DANS LES LYCÉES, COLLÈGES ET ÉCOLES NORMALES

Mardi 27 mai. — Composition en langue arabe, huit heures à douze heures.
Mercredi 28 mai. — Version arabe, huit heures à onze heures.
Jeudi 29 mai. — Composition française, huit heures à douze heures.
Samedi 31 mai. — Thème arabe, huit heures à onze heures.

V. — CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT DES MATIÈRES MUSULMANES DANS LES LYCÉES D'ENSEIGNEMENT FRANCO-MUSULMAN

a) *Option langue et littérature arabes.*

Lundi 19 mai. — Composition en arabe classique, huit heures à treize heures.
Mardi 20 mai. — Exégèse coranique ou commentaire de Hadith, huit heures à douze heures.
Jeudi 22 mai. — Thème en arabe classique, huit heures à onze heures.
Vendredi 23 mai. — Version d'arabe classique, huit heures à onze heures.

b) *Option sciences musulmanes juridiques.*

Mercredi 28 mai. — Droit musulman, huit heures à treize heures.
Vendredi 30 mai. — Exégèse coranique ou commentaire de Hadith, huit heures à douze heures.
Samedi 31 mai. — Evolution religieuse de l'Islam, huit heures à douze heures.

VI. — CERTIFICAT D'APTITUDE AU PROFESSORAT DE L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ (PARTIE THÉORIQUE). — CONCOURS D'ADMISSION DANS LES CENTRES PÉDAGOGIQUES RÉGIONAUX.

A. — *Section philosophie.*

Mardi 27 mai. — Philosophie générale, huit heures à quatorze heures.
Jeudi 29 mai. — Psychologie, morale ou logique des sciences, huit heures à douze heures.

B. — *Section lettres classiques.*

Mardi 27 mai. — Composition française, huit heures à quatorze heures.
Jeudi 29 mai. — Version latine ou thème latin, huit heures à douze heures.
Samedi 31 mai. — Version grecque, huit heures à douze heures.

C. — *Section lettres modernes.*

Mardi 27 mai. — Composition française, huit heures à quatorze heures.
Jeudi 29 mai. — Etude grammaticale de deux textes, huit heures à douze heures
Samedi 31 mai. — Version ou thème de langues, huit heures à douze heures.

D. — *Section histoire et géographie.*

Mercredi 28 mai. — Composition d'histoire, huit heures à douze heures.
Vendredi 30 mai. — Composition de géographie, huit heures à douze heures.

E. — *Section langues vivantes.*

Mardi 27 mai. — Composition française, huit heures à douze heures.
Jeudi 29 mai. — Composition allemande, anglaise, espagnole, italienne ou russe, huit heures à douze heures.
Vendredi 30 mai. — Version, huit heures à onze heures.
Samedi 31 mai. — Thème, huit heures à onze heures.

F. — *Section mathématiques.*

Mercredi 28 mai. — Première composition, huit heures à treize heures.
Vendredi 30 mai. — Deuxième composition, huit heures à treize heures.

G. — *Section sciences-physiques.*

Mardi 27 mai. — Composition de physique, huit heures à treize heures.
Jeudi 29 mai. — Composition de chimie, huit heures à douze heures.

H. — *Section sciences naturelles.*

Mercredi 28 mai. — Composition de zoologie ou de physiologie, huit heures à douze heures
Vendredi 30 mai. — Composition de botanique ou de goélogie, huit heures à douze heures.

VII. — CERTIFICAT D'APTITUDE AU PROFESSORAT DE L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ (PARTIE PRATIQUE)

Les épreuves pratiques que doivent subir les candidats admis dans les centres pédagogiques régionaux (session de 1957) se dérouleront, pour la France métropolitaine, à partir du 1er avril 1958.

VIII. — DIPLÔME DE DESSIN ET D'ARTS PLASTIQUES

Les épreuves de sous-admissibilité auront lieu aux dates indiquées ci-dessous :

1° *Certificat d'histoire de l'art.*

Vendredi 16 mai 1958. — Composition d'esthétique, huit heures à douze heures.

2° *Certificat de composition décorative.*

Samedi 17 mai 1958. — Etude d'après les éléments naturels et application à un arrangement décoratif simple, huit heures à seize heures.

3° *Certificat des sciences annexes et techniques du dessin.*

Lundi 19 mai :
1° Perspective. — Croquis coté, huit heures à dix heures.
Problèmes de perspective, dix heures à douze heures.
2° Anatomie, quatorze heures trente à dix-huit heures trente.

4° *Certificat de dessin.*

Mardi 20 mai. — Etude d'après un moulage en plâtre (durée : huit heures), huit heures à douze heures et treize heures trente à dix-sept heures trente.

IX. — CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ÉDUCATION MUSICALE ET A L'ENSEIGNEMENT DU CHANT CHORAL

1° *Première partie.*

Les épreuves de sous-admissibilité commenceront le mercredi 23 avril 1958.

2° *Deuxième partie.*

Les épreuves de sous-admissibilité commenceront le lundi 2 juin 1958.

X. — DIPLÔME DES TRAVAUX MANUELS ÉDUCATIFS ET D'ENSEIGNEMENT MÉNAGER

Les épreuves de sous-admissibilité auront lieu aux dates indiquées ci-dessous :

1° *Certificat d'économie domestique générale.*

Mercredi 4 juin :
Composition de sciences appliquées à l'économie domestique générale, huit heures à onze heures.
Composition sur l'alimentation humaine, quatorze heures à dix-sept heures.
Jeudi 5 juin :
Composition sur l'hygiène de la vie humaine, huit heures à onze heures.
Composition sur les problèmes relatifs à l'habitation urbaine et rurale, quatorze heures à dix-sept heures.

2° *Certificat de composition décorative.*

Mercredi 11 juin :
Etude documentaire en couleur d'après nature ou d'après la projection fixe, huit heures à douze heures.
Esquisses d'une décoration élémentaire applicable à une technique féminine, quatorze heures à dix-huit heures.

3° *Certificat de couture et coupe.*

Lundi 23 juin :
Patron et exécution d'une partie d'un objet de layette ou de lingerie ou d'un vêtement d'enfant, huit heures à treize heures.
Epreuve de raccommodage, quinze heures à dix-sept heures.

Art. 3. — Les candidats aux divers concours de recrutement de l'enseignement du second degré qui, par suite de leur maintien ou de leur rappel sous les drapeaux, ont été empêchés de se présenter à une ou plusieurs sessions pourront faire l'objet d'une délibération spéciale de la part du jury compétent. Le bénéfice de cette disposition spéciale sera accordé aux candidats dont l'empêchement aura été au minimum de six mois, dans les conditions prévues par la circulaire du 31 janvier 1957 (publiée au *Journal officiel* du 6 février 1957) déterminant les modalités d'application du décret du 17 novembre 1956 susvisé.

Art. 4. — Le directeur général de l'enseignement du second degré est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 décembre 1957.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
LOUIS CROS.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décrets du 7 décembre 1957 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décrets du Président de la République en date du 7 décembre 1957, rendus sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'industrie et du commerce, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date des 11 juillet et 3 octobre 1957 portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à titre exceptionnel:

Au grade d'officier.

MM.

Julliard (René-Henri), éditeur littéraire. Chevalier du 14 novembre 1950. Titres exceptionnels.

Willocq (Désiré), président directeur général de société de constructions mécaniques. Chevalier du 9 août 1950. Titres exceptionnels.

Par décret du Président de la République en date du 7 décembre 1957, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'industrie et du commerce, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 8 novembre 1957 portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Guillemant (René-Edouard), vice-président de la fédération nationale des industries radio-électriques. Chevalier du 2 février 1949.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret portant délégations de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, et du secrétaire d'Etat à la marine marchande,

Vu le décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment les articles 62, 82 et 84;

Vu le décret du 18 novembre 1882 relatif aux adjudications et marchés passés au nom de l'Etat;

Vu le décret du 6 avril 1942, modifié et complété les 1er avril 1948 et 5 mars 1952, et le décret du 11 juin 1953 relatifs aux marchés passés au nom de l'Etat;

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu les décrets des 6 et 11 novembre 1957 portant nominations des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 57-1221 du 19 novembre 1957 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à la marine marchande;

Vu l'arrêté du 18 novembre 1953 fixant les limites dans lesquelles les directeurs d'administration centrale de la marine marchande reçoivent délégation de signature et notamment les articles 2 et 6 modifiés par l'arrêté du 14 septembre 1954;

Vu l'arrêté du 19 novembre 1957 portant attribution du secrétaire d'Etat à la marine marchande;

Vu l'arrêté du 28 novembre 1957 portant délégations de signature aux directeurs de l'administration centrale de la marine marchande,

Décrète:

Art 1er. — Les délégations de signature qui ont été données par l'arrêté du 28 novembre 1957 aux directeurs de l'administration centrale de la marine marchande, dans la limite de leurs attributions, fixées par arrêté du 18 novembre 1953, modifié par l'arrêté du 14 septembre 1954, sont dévolues, en cas d'absence ou d'empêchement de ces directeurs, aux sous-directeurs désignés ci-après, chacun pour la partie qui le concerne:

M. Ricaume (Fernand), sous-directeur de l'administration générale;

M. Schmitz (Paul), chargé des fonctions de sous-directeur des gens de mer;

Mlle Dupont (Marie), sous-directeur de l'établissement national des invalides de la marine;

M. Bavel (Charles), sous-directeur des pêches maritimes;

M. Le Cerf (Charles-Emile), faisant fonction de directeur adjoint des affaires économiques et du matériel naval.

Art. 2. — Le secrétaire d'Etat à la marine marchande est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 décembre 1957.

FÉLIX GAILLARD.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
EDOUARD BONNEFOUS.

Le secrétaire d'Etat à la marine marchande,
MAURICE SIMONNET.

Aviation civile et commerciale.

Par arrêté du 14 décembre 1957, M. Perraud (André), intégré agent supérieur de 3e classe, 4e échelon, à compter du 1er janvier 1946, avec une ancienneté reportée au 1er octobre 1945, est reclassé comme suit:

Agent supérieur, 3e classe, 5e échelon, à compter du 1er octobre 1947;

Agent supérieur, 3e classe, 6e échelon, à compter du 1er octobre 1949;

Agent supérieur, 2e classe, 1er échelon, à compter du 1er janvier 1952,

Agent supérieur, 2e classe, 2e échelon, à compter du 16 février 1952 (compte tenu de 1 mois 15 jours de services civils et de 1 an 10 mois 15 jours de majoration d'ancienneté);

Agent supérieur, 2e classe, 3e échelon, à compter du 16 février 1954;

Agent supérieur, 1re classe, 1er échelon, à compter du 16 février 1956.

Le présent arrêté aura effet pécuniaire à compter du 31 mars 1956.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Fonds de concours.

Par arrêté du secrétaire d'Etat au budget en date du 3 décembre 1957, il a été ouvert au ministre de la France d'outre-mer, sur 1957, un crédit de 941.000 F applicable au chapitre 31-01: « Dépenses de fonctionnement particulières au service d'information, de documentation et de propagande » du budget du ministère de la France d'outre-mer (dépenses civiles), une recette d'égal montant étant constatée à la ligne « Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public ».

Transfert de crédits.

Le secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'article 21 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget;

Vu la loi de finances pour 1957 (loi n° 56-1327 du 29 décembre 1956), et notamment son article 26;

Vu le décret n° 56-1356 portant répartition des crédits votés pour 1957 (France d'outre-mer. — Dépenses civiles);

Vu le décret n° 57-610 du 21 mai 1957 portant blocage de crédits pour 1957,

Arrête:

Art. 1er. — Sur les crédits ouverts au ministre de la France d'outre-mer pour 1957 (dépenses civiles), une somme de 1.200.000 F est définitivement annulée sur les chapitres ci-après du budget de la France d'outre-mer:

Chap. 34-21. — Etablissements d'enseignement et musée de la France d'outre-mer. — Matériel et remboursement de frais	400.000
Chap. 31-22. — Etablissements d'enseignement et musée de la France d'outre-mer. — Indemnités et allocations diverses	800.000
Total	1.200.000

Art. 2. — Il est ouvert au ministre de la France d'outre-mer, pour 1957 (dépenses civiles), un crédit de 1.200.000 F applicable aux chapitres ci-après du budget de la France d'outre-mer:

Chap. 34-62. — Administration centrale. — Matériel	400.000
Chap. 37-92. — Dépenses de contrôle du chemin de fer franco-éthiopien	800.000
Total	1.200.000

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 décembre 1957.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du budget,
Par empêchement du directeur du budget:
Le sous-directeur,
MARTINET.

Administration générale.

Par arrêté du 5 décembre 1957, M. Meurgey (Pierre-Marie-Eugène), chef de bureau de classe exceptionnelle d'administration générale d'outre-mer, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de service à compter du 1er janvier 1958, date à laquelle il sera atteint par la limite d'âge.

Agriculture.

Par arrêté du ministre de la France d'outre mer en date du 7 décembre 1957, a été acceptée la démission de son emploi offerte par M. Fernier (Henri), maître de recherches de 3e classe des services de l'agriculture outre-mer.

Travaux publics, mines et techniques industrielles.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 7 décembre 1957, a été rapportée, en ce qui concerne M. Costet (Jean) et à la demande de l'intéressé, la décision n° 899 du 1er juillet 1957 l'ayant nommé ingénieur adjoint de 4e classe des travaux publics de la France d'outre-mer et promu automatiquement à la 3e classe de son grade.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Décret du 5 décembre 1957 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 5 décembre 1957, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre du travail et de la sécurité sociale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 8 novembre 1957 portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade de chevalier.

M. Bomal (Raymond-Joseph-Jean-Marie), secrétaire général de la fédération des personnels des services publics et de santé ; 33 ans 6 mois de services militaires, professionnels et sociaux.

Autorisation d'acceptation d'un legs par une société mutualiste reconnue comme établissement d'utilité publique.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Par arrêté en date du 9 décembre 1957, la société mutualiste reconnue comme établissement d'utilité publique dite Mutuelle nationale des artistes dramatiques et lyriques, n° 75-175, à Paris, a été autorisée à accepter le legs qui lui a été consenti par M. Cornelis (Léon-Joseph-Pierre-Jean).

Approbation du tarif des risques applicables dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle en ce qui concerne les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 27 mars 1953 complétant le décret n° 47-457 du 14 mars 1947 prévoyant des mesures transitoires pour l'application dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle du nouveau régime de sécurité sociale en ce qui concerne les accidents du travail et les maladies professionnelles,

Arrête :

Art. 1er. — Sont approuvés, annexés au présent arrêté, les tarifs de risques établis par la caisse régionale de sécurité sociale de Strasbourg au vu des résultats statistiques à la période triennale 1954-1955-1956.

Art. 2. — Le directeur général de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prendra effet du premier jour du trimestre civil suivant la publication au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 décembre 1957.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
FRANÇOIS WATINE.

Barème de la caisse régionale de sécurité sociale de Strasbourg.

NUMÉROS du groupe.	NUMÉROS du risque.	NATURE DES RISQUES	TAUX net.
		MÉTALLURGIE ET TRAVAIL DES MÉTAUX	
		Comité technique n° 1.	
	16	Sidérurgie	
1	173, 174, 175, 176, 177.	Production de métaux non ferreux.	4,5
	193, 194	Fabrication tubes d'acier, grosse forge et gros emboutissage	
2	191	Demi-produits en métaux non ferreux	2,7
3	192	Tréfilage, étirage et laminage à froid (fer et acier)	3,0
	201	Fonderie	
	202, 04, 06	Petite chaudronnerie, soudure autogène et électrique	
4	21 (sauf 216.01, 02).	Construction de machines et de matériel mécanique pour l'agriculture, l'industrie et les transports ferroviaires	3,0
	22 (sauf 221, 223).	Mécanique générale	
	26 (sauf 263.01, 264, 266, 267).	Constructions d'automobiles et de motocycles	
5	202.01, 02, 03, 05.	Fabrication de chaudières, chaudronnerie lourde, tôlerie	6,3
	204	Fabrication de matériel industriel de chauffage	
6	205, 206, 207, 208, 209.	Fabrication de matériel frigorifique, moteurs thermiques, machines à vapeur, matériel hydraulique et d'incendie	2,6
	271 à 274	Constructions aéronautiques	
7	221	Artisans mécaniciens ruraux	3,6
	203	Robinetterie	
	223, 247	Mécanique de précision, fabrication de petits articles métalliques	
	290.00	Industrie de précision	
8	291.02, 03, 04..	Fabrication de compteurs d'eau, compteurs à gaz, compteurs pour automobiles	1,9
	292, 294, 296	Fabrication de balances, bascules, matériel photographique, de roulements, butées	
	571.07, 573	Fabrication de jeux, jouets, articles de sport et de puériculture	
	601.01, 02	Fabrication de bronze d'art, luminaires, ferronnerie	
	291.01, 05	Fabrication de manomètres, thermomètres, appareils automatiques de contrôle de marche pour installations industrielles	
9	293, 295, 297, 298.	Fabrication d'instruments de précision et d'optique, d'horlogerie, machines de bureau, matériel médico-chirurgical	1,2
	560	Bijouterie, orfèvrerie, joaillerie	
	582.01	Instruments de musique	
	593.02, 06, 594.03.	Fabrication d'articles de bureau et bimbeloterie en métal	
10	23	Fabrication d'articles métalliques divers, outillage, quincaillerie	3,5
	241, 242.00	Ferblanterie, articles de ménage	
11	244	Fabrication de mobilier métallique.	3,9
12	245	Fabrication d'emballage et de conditionnement métallique	4,8
	246	Tuyaux métalliques flexibles	
13	252, 254.02, 255.00.	Construction, renflouement et démolition d'embarcations métalliques.	4,7
	243.00	Coutellerie	2,6
14	28 (sauf 284.03, 286.02, 03, 05, 288, 289).	Construction électrique	

NUMÉROS du groupe	NUMÉROS du risque.	NATURE DES RISQUES	TAUX net.
	242.01	Décoration sur émail.....	
	243.03, 04.....	Fabrication de rasoirs et lames de rasoirs	
	263.01	Fabrication d'équipement électrique d'automobile	
15	275, 276, 277, 278.	Construction de matériels électriques et radioélectriques spéciaux de bord	
	284.03	Fabrication de matériel télégraphique et téléphonique.....	1,2
	286.02	Fabrication d'appareils d'électricité médicale	
	286.05	Montage de petit matériel et appareillage électrique.....	
	288, 289.....	Fabrication de lampes électriques d'éclairage, d'appareils radioélectriques	
16	264	Réparation de véhicules automobiles.	2,6
	216.01, 02.....	Fabrication de machines à coudre, de machines pour chaussures....	
17	266	Fabrication de cycles et pièces détachées de cycles.....	1,6
	267	Réparation de motocycles et cycles.	
		INDUSTRIES DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS	
		Comité technique national n° 2.	
	320.00	Entreprises générales de bâtiment..	
1	331 (sauf 01, 0,6, 07, 0,9).	Terrassement, maçonnerie, fondations, puits, canalisation, pavage, béton armé, pierre de taille, marbrerie, ravalement.....	5,6
	336.02	Ravalement en peinture.....	
2	331.04, 09.....	Carrelage et terrazzo, parquets sans joints	2,1
3	336.12	Pose de linoléum, de lincrusta.....	
4	331.06	Plâtrerie	2,7
5	332	Charpente en bois, menuiserie bâtiment, construction en bois.....	4,7
	333.00, 06.....	Couverture associée à la plomberie ou au chauffage central.....	5,9
	333.01	Couverture (sans plomberie).....	
6	334.01, 02.....	Charpentes et constructions métalliques (gros ouvrage d'art).....	8,3
	336.03	Peinture industrielle.....	
	337.12	Pose de paratonnerres.....	
7	333.02, 03.....	Plomberie (sans couverture), installation sanitaire.....	2,9
	01, 05.....	Chauffage central, étanchéité.....	
	335.02	Installation de chauffage et de production d'eau chaude.....	
8	331.03	Serrurerie du bâtiment, charpentes métalliques courantes.....	4,5
	04	Serrurerie d'entretien.....	
9	335 (sauf 02, 09).	Fumisterie, ventilation, climatisation, isolation.....	4,7
	296.03	Fabrication et pose d'enseignes lumineuses	
	336.01, 04.....	Peinture en bâtiment, papiers peints, décoration, dorure en bâtiment, revêtements muraux liquides.....	
10	336.09, 11, 337.01 à 11.	Vitrerie, aménagement de locaux (bureaux, restaurants, vitrines)..	2,9
11	336.10, 11.....	Installations électriques et diverses (acoustique, dispositif d'alarme, etc.)	4,1
	336.13	Décoration d'intérieur.....	
12	338.00	Architectes	0,6
	339.00, 343.00..	Métreurs, géomètres.....	
	331.07, 335.09..	Démolition, cheminées d'usines....	
13	34 (sauf 340.01 et 348).	Travaux publics (y compris travaux en régie de l'Electricité de France).	6,8
14	340.01	Caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics.....	Taux national

NUMÉROS du groupe	NUMÉROS du risque.	NATURE DES RISQUES	TAUX net.
		INDUSTRIE DU BOIS	
		Comité technique national n° 3.	
	532.21 et 25....	Menuiserie (fabrication en série), matériel et instruments divers en bois	
1	533.01 à 04....	Ebénisterie, fabrication de sièges..	3,9
	023	Fabrication de charbon de bois en forêt	
	254.01	Construction d'embarcations fluviales (en bois).....	
2	523	Fabrication de sabots, articles en bois pour chaussures.....	4,0
	532 (sauf 532.21 et 25).	Travail mécanique du bois (parquets, moulures, caisses), tonnellerie, etc.....	
	022	Travail du bois en forêt.....	
3	531	Scieries fixes et mobiles.....	6,9
	737.01, 02, 03..	Commerce des bois.....	
	494.11 et 12....	Fabrication de cannes et jouets....	
	533.06	Fabrication de fonds de sièges sans déroulages	
	08	Préparation de plumes et duvets...	
	09	Préparation de crin animal et végétal	
	10	Fabrication de sommiers, de matelas	
	12	Fabrication de couvre-pieds, d'édredons, etc.....	
	13	Réparation de matelas, de literie...	
	14	Industries annexes à l'ameublement.	
4	16	Réparation de sièges, canneurs, empailleurs	2,1
	571.03, 04, 05, 06 (61 à 67):	Fabrication de jeux et jouets.....	
	572.01, 02.....	Fabrication d'articles de sports....	
	581	Fabrication d'instruments de musique	
	591, 592.....	Fabrication de brosserie, tabletterie	
	602, 603, 606..	Vannerie, travail de la paille, du liège	
	608	Fabrication d'objets en matière plastique	
	737.04	Commerce des demi-produits en bois.	
	494.07 (61 à 67).	Fabrication de boutons et boucles..	
	533.05, 15.....	Tapissiers en sièges, décorateurs...	
5	572.03, 04.....	Fabrication d'articles de pêche, cordes et boyaux.....	1,8
	593.01, 03.....	Fabrication d'articles de bureau....	
	594.01	Fabrication d'articles de Paris.....	
	02, 07.....	Fabrication d'articles pour fumeurs, de cure-dents	
		INDUSTRIES CHIMIQUES	
		Comité technique national n° 4.	
	156	Produits asphaltés	
	351.00 et 351.05.	Industrie chimique minérale, fabrication d'engrais phosphatés, potassiques et composés.....	
1	352	Fabrication de produits chimiques minéraux divers	4,3
	353 (sauf 02)..	Electrochimie	
	354 (sauf 03, 04, 05).	Industrie de la chimie organique..	
	357	Poudrerie	

NUMÉROS du groupe	NUMÉROS du risque	NATURE DES RISQUES	TAUX net.
	101 à 107	Pétroles et carburants	
	152	Salines ignigènes	
	350 et 351 (sauf 00 et 05).	Laboratoires de recherches chimiques, industrie de l'azote, carbonate de soude, fabrication de gaz comprimés	
2	353.02	Fabrication de chlore et de soude électrolytique	3,0
	351.03, 04, 05	Fabrication de produits aromatiques de synthèse, fabrication de tanins synthétiques, de matières plastiques	
	358	Explosifs	
	355	Extraction et transformation de matières animales ou végétales	
	356	Industrie des goudrons et benzols	
3	391, 392	Industrie des corps gras, huilerie	3,2
	393	Savonnerie	
	896.02	Entreprise de vidanges	
4	361 à 369	Industrie parachimique	1,8
	359	Fabrication de produits pharmaceutiques	
5	394.00	Stéarinerie	1,3
	545.07, 593.04 et 07.	Fabrication de papier carbone, stencils, crayons, encre, colle	
6	732.00	Commerce des pétroles et carburants	1,6
7	101 et 103	Recherche et extraction du pétrole et des gaz naturels	Taux national
		INDUSTRIES DES PIERRES ET TERRES A FEU	
		Comité technique national n° 5.	
	112	Tourbières	
	14	Carrières de pierres, de sables, dragage, extraction de pierre à plâtre, de pierre à ciment, de pierre à chaux, d'argile, de matériaux de construction divers	
1	157	Extraction de produits divers	6,8
	158.00	Broyage de minéraux et matériaux divers	
	362.05	Fabrication de terres activées, d'agents de filtration à partir de matières premières contenant de la silice libre	
	111	Agglomération de combustible solide	
2	32 (sauf 323.00 et 327.02).	Préparation de matériaux de construction	5,5
3	323.00	Marbrerie funéraire, fabrication, pose et entretien de monuments funéraires	4,0
4	293.05	Travail optique du verre	2,2
	30	Industrie du verre	
	154.03	Apprêt de craie, usine à craie	
	158.01	Fabrication de pâtes et émaux céramiques	
5	311.01, 02	Fabrication de briques, de tuiles	4,7
	312.01, 02	Fabrication de produits silico-calcaires, briques, moulages	
	313.00	Fabrication de produits réfractaires	
	314.01, 02, 03, 04.	Fabrication de grès	
	311.03, 04, 05, 07.	Fabrication de poteries et de tuyaux en terre cuite, terres cuites et poteries de terre pour le bâtiment, fabrication de tuyaux de drainage, tuyaux de poterie	
	314.05, 06	Fabrication d'éléments de mosaïque céramique	
	07	Fabrication de grès divers	
	315	Fabrication de carreaux de faïence	
	316	Fabrication de faïence de mobilier, de vaisselle de faïence	
	317	Fabrication de porcelaine de mobilier, de vaisselle et d'objets en	
6		porcelaine	2,1
	318	Fabrication de céramique d'art et d'émaux	
	319	Raccommodage de faïence, porcelaine	
	327.02	Fabrication de matériaux isolants (thermiques ou phoniques) à partir de laitiers de hauts fourneaux.	
	593.05	Fabrication d'ardoises et de craie à écrire	
	594.04	Assemblage et décoration de vaporisateurs	
	601.03	Fabrication de statuettes en plâtre, stuc	
	601.05	Fabrication d'objets en marbre	
		INDUSTRIES DU CAOUTCHOUC, PAPIER, CARTON	
		Comité technique national n° 6.	
	354.06	Fabrication de celluloïd	
1	37	Industrie du caoutchouc et de l'amiante	2,3
	486.04 à 07	Fabrication de tissus enduits	
2	541, 542, 543, 544, 545.01.	Fabrication et transformation du papier	3,8
3	545 (sauf 545.01 et 07).	Fabrication d'articles en papier et carton	1,8
	571.01 et 02	Fabrication papiers peints, jouets, etc	
		INDUSTRIE DU LIVRE	
		Comité technique national n° 7.	
	551	Imprimerie et reproduction de textes.	
1	553.01, 554.01	Edition de livres, images, cartes postales, musique (avec imprimerie)	1,5
	555 (sauf 555.04)	Edition et imprimerie de journaux et revues. — Agence de presse	
	552	Industries annexes de l'imprimerie.	
	553.00, 554.00	Edition de livres, images, cartes postales, musique (édition seulement)	
2	555.04	Journaux techniques, revues (édition seulement)	0,8
	556	Etudes photographiques	
	973.02, 03	Imagerie, estampes, gravure	
		INDUSTRIES TEXTILES	
		Comité technique national n° 8.	
	470, 471	Industries textiles (sans autre indication)	
	472	Industrie du lin et du chanvre	
	473	Industrie du jute et des fibres dures.	
	474 (sauf 474.10)	Industrie du coton	
4	475	Industrie de la laine	1,9
	476	Industrie de la soie	
	477	Industries des fibres artificielles synthétiques	
	486.02	Impression sur étoffe à main	
	495.07	Fabrication de wassingues	

NUMÉROS du groupe.	NUMÉROS du risque.	NATURE DES RISQUES	TAUX net.
	471.10	Piquûrage	
	481	Bonneterie	
	482	Fabrication de textiles élastiques	
2	483	Fabrication de dentelles, tulles, broderies	0,9
	484	Fabrication de rubans, tresses, passementerie	
	485	Fabrication de filets	
3	486.01, 03	Teintures et apprêts, impression mécanique sur étoffe	2,5
		INDUSTRIES DU VÊTEMENT	
		Comité technique national n° 9.	
	Toutes les industries du comité technique.	Industrie de l'habillement et de la mode	
		Fabrication de sacs à main, ménagers	0,9
		Drapeaux, jeux, articles de campement, ornements	
		Blanchisseries et teintureries	
		INDUSTRIES DES CUIRS ET PEAUX	
		Comité technique national n° 10.	
	50, 513	Pelleterie et fourrures, ganterie	
1	511 (sauf 514.02, 03.	Fabrication et réparation d'articles de maroquinerie, articles de chasse, etc	0,7
	757.00	Commerce de pelleteries et fourrures	
2	511	Tannerie. — Corroierie. — Mégisserie. — Peaussiers	5,0
	512	Fabrication d'agglomérés de cuir	
	514.02, 03	Fabrication d'articles de voyage en cuir et autres matières	
	515	Fabrication d'équipement militaire en cuir	
	516	Bourrellerie	
	517	Découpage de cuirs industriels. — Courroies en cuir	
3	521, 522	Fabrication de chaussures et pantoufles	1,5
	524	Fabrication de talons et semelles	
	527	Fabrication de galoches, sabots	
	572.05	Fabrication d'articles de sport (en cuir)	
	755.01	Commerce de cuirs et peaux bruts	
4	525	Bottiers (chaussures sur mesure)	1,7
	526	Cordonniers. — Réparation industrielle de chaussures	
		ALIMENTATION	
		Comité technique national n° 11.	
1	401, 402	Meunerie. Semoulerie	3,8
2	403	Fabrication de pâtes alimentaires	4,1
	404	Décorticage et triage de grains	
3	405	Produits amylacés	1,3
	41	Boulangerie. Pâtisserie. Biscuiterie	
4	421	Sucrerie	3,6
5	42 (sauf 421, 425, 429).	Industrie de la levure, préparation de vins spéciaux, distillerie	2,3
6	425.01, 429, 461, 462, 464.	Brasserie. Boissons non alcoolisées. Fabrication de glace, entrepôts frigorifiques	3,5
7	425.02	Malterie	4,4
8	430	Industrie du lait	2,3
9	44	Conserverie	3,2
10	45	Industries alimentaires diverses	1,5
	605.01	Boyauderie	
	046.00	Porcherie industrielle	
11	691.02	Commerce de bestiaux (bovins, ovins, porcins)	5,0
	691.04, 05	Commerce de gros de céréales, grains, pailles, fourrages	
	691.07, 11	Commerce de gros de semences, graines, engrais	
12	692 696	Commerce de gros de fruits, légumes, denrées coloniales	1,9
	697.01	Epicerie et alimentation générale (gros)	
	697,07, 698.01	Commerce de gros des sucres, des farines	
	691.06	Commerce de détail de pailles et fourrages	
	691.08, 12	Commerce de détail de semences, graines, engrais	
13	697.02	Epicerie et alimentation générale (détail)	1,1
	697.08	Commerce de la glace à rafraîchir (sans transports)	
	698.00, 02	Commerce de pain, pâtisserie, confiserie (gros et détail)	
	693.01	Commerce de produits laitiers, basse-cour, gibier	
14	695.01, 02, 03	Commerce des produits de la mer et d'eau douce (gros et détail)	1,7
	694.01	Entreprise d'abattage	
15	694.02	Commerce de gros des viandes	3,4
	694.03, 04	Boucherie de détail (avec et sans abattage)	
16	697.05	Coopératives d'alimentation générale	1,7
17	699	Commerce de gros des boissons	
	916.03	Exploitation d'eaux minérales naturelles	3,0
		TRANSPORTS ET MANUTENTION	
		Comité technique national n° 12.	
	463	Transports routiers sous régime de température dirigée	
	621.03	Transports routiers de voyageurs et marchandises	
1	623	Transports routiers de marchandises, de courrier	6,4
	624	Location de véhicules ou d'animaux de transports	
	625	Entreprises d'enlèvement	
	621.01	Transports routiers de voyageurs	
	621.02	Taxis, voitures de place, fiacres	
2	632	Chemins de fer secondaires et industriels	2,1
	633	Voies ferrées d'intérêt local, téléphériques, tramways	
	634	Location de wagons	
	626.01	Entreprises et administration de pompes funèbres (sans travail mécanique du bois et du marbre).	0,9
3	670, 677	Bureau Véritas, agences de voyage, de tourisme	
4	626.02	Entreprises et administration de pompes funèbres (avec travail mécanique du bois et du marbre).	3,2
5	631	Société nationale des chemins de fer français (personnel auxiliaire).	Taux national
	642, 645	Transports commerciaux de marchandises, de voyageurs par navigation intérieure	
6	674	Entreprise de manutention, emballage de marchandises	5,2
	675	Entreprise de déménagement et garde-meubles	
	676.01, 02	Entrepôts, docks, magasins généraux	

NUMÉROS du groupe.	NUMÉROS du risque.	NATURE DES RISQUES	TAUX net.
7	611	Administration de navigation intérieure (autre que l'Etat).....	2,2
	660.00	Transports aériens (personnel non navigant)	
8	671.00, 01.....	Commissionnaires de transports, groupages (sans manutention)....	1,2
	672.00	Entreprises de groupages n'effectuant pas directement l'enlèvement ou la livraison à domicile des marchandises..... Auxiliaires de transports maritimes et fluviaux (sans manutention)..	
9	671.02, 03.....	Commissionnaires de transports, groupages (avec manutention)....	4,5
	672.02	Auxiliaires de transports maritimes et fluviaux (avec manutention)...	
10	676.03	Entrepôts de liquides en vrac (avec installations de pompage).....	1,6
		INDUSTRIES DE L'EAU, DU GAZ ET DE L'ÉLECTRICITÉ	
		Comité technique national n° 13.	
1	060.00	Electricité de France (agents statutaires) ..... Gaz de France (agents statutaires)..	Taux national
2	060.01	Electricité de France (agents temporaires) ..... Gaz de France (agents temporaires).	Taux national
3	060.02	Entreprises privées et régies municipales de production et de distribution d'énergie électrique..... Entreprises privées et régies municipales de production et de distribution du gaz.....	Taux national
4	081.00	Production et distribution publique d'eau	2,3
	082.00	Distribution publique d'air comprimé	
	083.00	Distribution publique de chaleur, chauffage urbain.....	
	896.00	Usines d'incinération d'ordures.....	
		GROUPE PROFESSIONNEL DES COMMERCES	
		Comité technique national n° 14.	
1	691.03, 09, 10..	Commerce de petits animaux, plantes, fleurs.....	0.8
	700.00	Grands magasins à rayons multiples	
	733.03	Commerce de pierres gemmes	
	736.05	Commerce de produits pharmaceutiques	
	737.05	Commerce du liège, de bouchons...	
	742.11	Commerce de matériel de bureau..	
	742.12	Commerce de machines à coudre, à broder, à plisser, à piquer.....	
	752.00	Commerce de mercerie, bonneterie en gros.....	
	754.01	Commerce de détail des tissus.....	
	755.03, 05.....	Commerce de cuirs, peaux, crépins au détail	
	755.06, 07.....	Commerce de fournitures de bourrellerie	
	756.02	Commerce de chaussures au détail..	
	761.02	Commerce de la céramique et de la verrerie au détail.....	
1	764.00, 765.00..	Commerce du livre, de la musique..	0,8
	766.00	Commerce de l'horlogerie, bijouterie, antiquités.....	
	767.02	Commerces divers au détail.....	
	784.00	Débit de tabacs.....	
2	691.01	Commerce de chevaux, ânes, mulets	10,7
3	697.03	Maisons d'alimentation à succursales	1,2
4	731.00	Commerce de charbons et combustibles divers.....	3,5
	732.05	Commerce de charbon de bois au détail	
	733.00, 734.00, 01.	Commerce de métaux et minerais..	
5	732.01	Commerce de détail de carburants, lubrifiants (pompistes).....	1,6
	743.01	Stations-service	
6	735.00	Commerce de matériaux de construction	2,4
	736.00	Commerce de produits chimiques, pharmaceutiques, corps gras en gros	
	738.00	Commerce de papier et pâtes à papier	
7	741.01, 02.....	Commerce de quincaillerie, tréfilés, boulonnerie, ferronnerie	1,5
	742.01, 02, 07, 09, 10.	Commerce de machines et matériel industriel et agricole (sans réparation)	
	762.01	Commerce de droguerie, couleurs, vernis au détail.....	
	761.01, 01.....	Commerce de meubles et sièges (neufs), d'ameublement (d'occasion)	
8	739.00	Commerce de matériel pour brosserie, tabletterie, ameublement....	1,1
	742.03	Commerce de fournitures pour boucherie, coiffeurs.....	
	742.04	Commerce de fournitures pour hôtels	
	742.06	Commerce de machines et moteurs, pompes, outillage mécanique.....	
	742.13, 14.....	Commerce de matériel électrique et radioélectrique	
	742.15	Commerce de machines diverses, matériel d'incendie.....	
	751.00	Commerce de textiles bruts, sacs, corderie en gros.....	
	753.00	Commerce des tissus et tapis en gros et en demi-gros.....	
	755.02, 755.04, 756.01.	Commerce des cuirs, peaux, crépins, chaussures en gros.....	
	761.01	Commerce de céramique mobilière et verrerie en gros.....	
	763.02, 03.....	Commerce et location de literie....	
	763.05	Commerce d'objets divers en bois..	
	767.01	Commerces divers en gros.....	
9	713.00, 01.....	Commerce de l'automobile, cycle, motocyclette, véhicules divers (sans réparation).....	1,1

NUMÉROS du groupe.	NUMÉROS du risque.	NATURE DES RISQUES	TAUX net.
		GROUPE INTERPROFESSIONNEL	
		Comité technique national n° 15.	
		Activités administratives sédentaires (sauf départementales et communales)	
		Sièges sociaux et bureaux administratifs isolés, n'ayant aucune exploitation dans la circonscription régionale de Strasbourg. (Lorsque l'exploitation est située dans la circonscription de Strasbourg, le siège social et les bureaux administratifs sont soumis au taux de cotisation applicable à l'exploitation)	
1			0,7
	681.00, 773.00, 810.01, 811.01, 812.01, 813.01, 814.01, 815.01, 816.01, 817, 818, 819.01, 824.00, 83, 922, 923, 926, 930, 97, 987.00, 988.00, 989.	Administrations diverses. Intermédiaires du commerce (sans manutention de marchandises). Publicité (sans affichage). Gestion immobilière (sans travaux d'entretien ou de construction). Banques. Cabinets d'avocats, huissiers, notaires, etc. Activités intellectuelles. Services sociaux, famille, population, associations..	
2	950.00	Enseignement privé (personnel administratif et enseignant)	1,0
	768.00	Location	
	820 à 822 et 825, 84, 873, 879, 886, 887, 888, 960.00, 960.02, 965.01, 986.	Société ou agence immobilière, assurances, distribution de films, musées, jardins zoologiques, intermédiaires des spectacles, groupements sportifs (personnel administratif et d'entretien), organisation professionnelle	
3			0,9
4	601.00, 891.00..	Travail du cheveu, salon de coiffure, institut de beauté	0,6
	582.02	Studios d'enregistrement sonore	
5	722.00, 723.00..	Marchands ambulants, colporteurs, camelots	1,1
	882, 884, 885..	Spectacles sédentaires (music-hall, cinéma, cabaret, etc.)	
	771, 772, 774..	Hôtel, restaurant, casino, foyer, asile	
	780	Débits de boissons	
6	892	Etablissements de bains et douches.	1,5
	893	Toilettes publiques	
	965.02	Auberge de la jeunesse	
	791, 792, 799..	Industrie et commerce de la récupération (ferrailles, munitions, déchets industriels)	
7			10,7
	721.02	Industrie foraine (avec montage de manège)	
	721.01	Petites industries non spécialisées, industrie foraine (sans montage de manège)	
8	793 à 798 (sauf 797.01).	Industrie et commerce de la récupération (chiffons, déchets animaux et végétaux)	4,3
	895	Désinfection, nettoyage	
	902, 937	Surveillance de nuit, police privée.	
	810.02, 811.02, 812.02, 813.02, 814.02, 815.02, 816.00, 819.02.	Intermédiaire du commerce (avec manutention de marchandises), publicité (avec affichage)	
9			2,1
	870.00	Artistes	
	871, 872	Production cinématographique	
	881.00, 883.00..	Théâtres, cirques	

NUMÉROS du groupe.	NUMÉROS du risque.	NATURE DES RISQUES	TAUX net.
10	911, 912	Médecine, stomatologie et soins dentaires	0,6
	913	Auxiliaires médicaux	
11	914, 915, 916..	Etablissements de soins, de garde, de cures, colonies de vacances	1,1
	917	Art vétérinaire	
	925.03	Nourrices et gardiennes d'enfants (relevant des services départementaux d'aide sociale à l'enfance)	
	937.01	Centre de réadaptation fonctionnelle	
12	918.00	Commerce auxiliaire de la santé (pharmacie)	0,3
	797.01	Collecte de glandes pour produits opothérapiques	
13	906.00	Administration départementale et communale	2,3
14	910.00	Etablissements de cultes	1,2
		Activités diverses.	
15	681, 682	Manufacture de tabac, d'allumettes, entrepôt de tabac	1,1
	691.14	Commerce de gros de tabac	
16	950.01	Elèves d'école d'enseignement technique	Taux national
17	950.02	Elèves des centres de formation professionnelle pour adultes	Taux national
18	908.00	Administration de l'Etat (agents de toute catégorie, membres des cabinets ministériels)	Taux national
19	960.01	Sportifs professionnels et personnel enseignant des sports	Taux national
20	963.02	Sociétés de sports aéronautiques, vol à voile, etc.	Taux national
21	994.00	Service des armées alliées en France	Taux national
		Catégories forfaitaires.	
I	938.01	Détenus	(a)
II	938.02	Pupilles de l'éducation surveillée	Cotisations forfaitaires.
III	903.00	Représentants au service de plusieurs employeurs, représentants exclusifs (déclarés à une caisse primaire autre que celle de l'entreprise)	Taux national
IV	900.00	Gens de maison, femme de ménage, lingère, couturière, blanchisseuse à la journée, gardienne d'enfants, chauffeur de maître, concierge, nourrice	
	823.00	Garde d'immeubles	1,5

(a) Taux de l'entreprise ou pour travaux en régie ou travaux agricoles: taux national.

MINISTERE DE L'ALGERIE

Décret portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'Algérie,

Vu les décrets des 6, 11 et 18 novembre 1957 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 56-196 du 16 février 1956 relatif aux attributions du ministre résidant en Algérie;

Vu le décret du 16 février 1956 chargeant M. Robert Lacoste des fonctions de gouverneur général de l'Algérie;

Vu le décret n° 57-739 du 29 juin 1957 relatif aux attributions du ministre de l'Algérie;

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Décrète:

Art. 1er. — Délégation permanente et générale est donnée à M. Pierre Maisonneuve, conseiller technique, chargé de la coordination des cabinets civil et militaire du ministre de l'Algérie, pour signer, au nom du ministre, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le ministre de l'Algérie est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 9 décembre 1957.

FÉLIX GAILLARD.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'Algérie,
ROBERT LACOSTE.

MINISTERE DU SAHARA

Délégation de signature.

Le ministre du Sahara,

Vu le décret n° 57-713 du 21 juin 1957 relatif aux attributions du ministre du Sahara, et notamment l'article 2, le chargeant des fonctions de délégué général de l'Organisation commune des régions sahariennes;

Vu le décret n° 57-1152 du 16 octobre 1957 relatif à la structure administrative et financière de l'Organisation commune des régions sahariennes, et notamment son article 4;

Vu le décret du 16 septembre 1957 portant nomination du délégué général adjoint de l'Organisation commune des régions sahariennes,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Boulloche (André), délégué général adjoint de l'Organisation commune des régions sahariennes, à l'effet de signer, au nom du délégué général de l'organisation précitée:

1° Tous actes, arrêtés et décisions de la compétence du délégué général, à l'exception des matières visées par les articles 9 (4e alinéa) et 11 de la loi n° 57-27 du 10 janvier 1957 créant une Organisation commune des régions sahariennes;

2° Tous ordres de payement, de virement, de délégation de crédits, toutes pièces justificatives de dépenses, tous ordres de recettes, toutes décisions portant engagement de dépenses, tous marchés de fournitures, conventions, contrats et avenants, et en général toutes opérations comptables, dans le cadre des règles établies par le décret n° 57-1152 du 16 octobre 1957 précité.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin officiel* de l'Organisation commune des régions sahariennes.

Fait à Paris, le 16 décembre 1957.

MAX LEJEUNE.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Décret du 12 décembre 1957 portant dérogation aux dispositions de l'article 12 du décret n° 53-829 du 14 septembre 1953 instituant l'ordre du Mérite combattant.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des anciens combattants et victimes de guerre;

Vu le décret n° 53-829 du 14 septembre 1953 portant création de l'ordre du Mérite combattant, et notamment l'article 12,

Décrète:

Art. 1er. — Par dérogation aux dispositions de l'article 12 du décret n° 53-829 du 14 septembre 1953 instituant l'ordre du Mérite combattant, les membres du conseil de l'ordre nommés par arrêté du 23 septembre 1953 sont maintenus en fonctions jusqu'au 31 janvier 1958.

Art. 2. — Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 décembre 1957.

FÉLIX GAILLARD.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre,
ANTOINE QUINSON.

Décret n° 57-1278 du 14 décembre 1957 complétant le décret n° 55-124 du 20 janvier 1955 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des fonctionnaires des offices départementaux des anciens combattants et victimes de guerre.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des anciens combattants et victimes de guerre, du ministre des finances, des affaires économiques et du plan, du secrétaire d'Etat au budget et du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires;

Vu l'article 7 de la loi n° 53-58 du 3 février 1953 relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953;

Vu le décret n° 55-124 du 20 janvier 1955 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des fonctionnaires des offices départementaux des anciens combattants et victimes de guerre;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret du 20 janvier 1955 susvisé, relatif au statut particulier des fonctionnaires des offices départementaux des anciens combattants et victimes de guerre, est complété par l'article 41 *bis* suivant:

« *Art.* 41 bis. — Pour le premier concours normal, ouvert en application de l'article 24 du présent décret, aucune limite d'âge ne sera opposable aux fonctionnaires et agents visés au 2° dudit article ».

Art. 2. — Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre, le ministre des finances, des affaires économiques et du plan, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Fait à Paris, le 14 décembre 1957.

FÉLIX GAILLARD.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre,
ANTOINE QUINSON.

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,
PIERRE PFLIMLIN.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-RAYMOND GUYON.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
RAYMOND MARCELLIN.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Ordre du jour du mardi 17 décembre 1957.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote du projet de loi (n° 5503) sur le recouvrement des honoraires des avocats (rapport adopté à la majorité absolue des membres composant la commission) (n° 5999. — M. Wasmer, rapporteur) (sous réserve qu'il n'y ait pas débat).

2. — Discussion des propositions de loi: 1° de M. Jean Lainé (n° 2270) tendant à établir un prix uniforme pour le payement des fermages stipulés en blé; 2° de M. Fourvel et plusieurs de ses collègues (n° 5792) tendant à fixer, chaque année, le prix moyen du quintal de blé fermage (n° 6095. — M. Le Caroff, rapporteur).

3. — Discussion de la proposition de loi (n° 3037) de M. Sourbet tendant à modifier la loi n° 51-676 du 24 mai 1951 en ce qui concerne le prix de la chicorée à café (n°s 3606, 4157, 5848. — M. Sourbet, rapporteur) (sous réserve qu'il y ait débat restreint).

4. — Discussion des propositions de résolution: 1° de M. Pierre Ferrand (n° 3191) tendant à inviter le Gouvernement à accorder l'autorisation législative particulière prévue par l'article 89 de la loi n° 56-780 du 4 août 1956 afin que le montant de la taxe piscicole soit affecté uniquement aux besoins de la pisciculture; 2° de M. Parrot (n° 4751) tendant à inviter le Gouvernement à laisser au conseil supérieur de la pêche l'intégralité du montant de la taxe parafiscale, dite « taxe piscicole » (n°s 5617, 5951. — M. Bricout, rapporteur) (sous réserve qu'il y ait débat restreint).

5. — Discussion de la proposition de loi (n° 5923) de M. Mouton et plusieurs de ses collègues tendant à modifier les articles 1er et 2 de la loi n° 56-759 du 1er août 1956, en vue d'accorder un nouveau délai pour les demandes de titre ou de pécule formulées par certaines catégories d'anciens combattants ou de victimes de la guerre (n° 603. — M. Mouton, rapporteur).

A quinze heures. — 2e Séance publique

Discussion du projet de loi de finances (n° 6107) pour 1958 (n°s 6153, 6169. — M. Francis Leenhardt, rapporteur général).

A vingt et une heures. — 3e Séance publique

Suite de la discussion inscrite à l'ordre du jour de la 2e séance.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 17 décembre 1957.

N° 6148. — Projet de loi, adopté avec modification par le Conseil de la République dans sa deuxième lecture, portant institution d'un code de procédure pénale (titre préliminaire et livre Ier) (renvoyé à la commission de la justice).

N° 6153 (1). — Rapport de M. Francis Leenhardt, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1958. Tome II: La Situation intérieure du franc.

N° 6153 (1). — Rapport de M. Francis Leenhardt, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1958. Tome III. — Première partie: Conditions générales de l'équilibre financier.

N° 6158. — Rapport de M. Denvers, au nom de la commission de la marine marchande, sur le projet de loi portant statut des écoles nationales de la marine marchande.

N° 6167. — Proposition de loi de M. Baylet portant réforme de la fiscalité par l'impôt sur l'énergie (renvoyée à la commission des finances).

N° 6169. — Rapport supplémentaire de M. Francis Leenhardt, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1958. Tome III: Loi de finances, première partie.

N° 6170. — Proposition de résolution de M. Chambeiron tendant à la constitution d'une commission parlementaire chargée d'évaluer le coût et les conséquences économiques de la guerre d'Algérie (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 6171. — Proposition de loi de M. Raymond Boisdé tendant à modifier l'article 5 du décret du 30 avril 1955 fixant les chiffres d'affaires susceptibles de bénéficier du régime du forfait en matière de bénéfices industriels et commerciaux et de taxes sur le chiffre d'affaires (renvoyée à la commission des finances).

(1) Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les députés le 16 décembre 1957.

Comité constitutionnel.

(Art. 91 de la Constitution.)

Dans sa séance du 16 décembre 1957, l'Assemblée nationale a nommé:

MM. Paul Bastid; Charles Biondel; Jacques Charpentier; Julien-Louis Coudy; Henri Levy-Bruhl; Marcel Prenant; Henri Wallon,

membres du comité constitutionnel.

Commission des finances.

1re séance du lundi 16 décembre 1957.

Présents. — MM. Arrighi (Pascal), Caillavet, David (Marcel) (Landes), Dupraz (Joannès), Gosnat, Lamps, Larue (Tony) (Seine-Maritime), Leenhardt (Francis), Louvel, Meunier (Pierre) (Côte-d'Or), Panier, Paumier (Bernard), Privat, Reynaud (Paul), Tourtaud.

Assistait, en outre, à la séance. — M. Ninine.

2e séance du lundi 16 décembre 1957.

Présents. — MM. Arrighi (Pascal), Boisdé (Raymond), Bonnet (Georges) (Dordogne), Brusset (Max), Caillavet, Chauvet, Colin (André), David (Marcel) (Landes), Dupraz (Joannès), Frédéric-Dupont, Gabelle, Gaumont, Gosnat, Gozard (Gilles), Lamps, Larue (Tony) (Seine-Maritime), Leenhardt (Francis), Louvel, Meunier (Pierre) (Côte-d'Or), Panier, Paumier (Bernard), Prigent (Tanguy), Privat, Pronteau, Reynaud (Paul), Sauvage, Tourtaud.

Suppléants. — MM. Dorgères, Hénault, Savary.

Démissions d'un membre de commissions.

Dans sa séance du 16 décembre 1957 l'Assemblée nationale a été informée que M. Queuille (Henri) a donné sa démission:

1° De membre de la commission de l'éducation nationale;

2° De membre de la commission des moyens de communication et du tourisme.

Nominations de membres de commissions.

Dans sa séance du 16 décembre 1957 l'Assemblée nationale a nommé:

1° M. Faggianelli membre de la commission de l'éducation nationale en remplacement de M. Queuille (Henri);

2° M. Ramonet membre de la commission des moyens de communication et du tourisme en remplacement de M. Queuille (Henri).

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques se réunira le mardi 17 décembre 1957, à seize heures (local de la commission n° 263):

Examen de la loi de finances.

La commission des finances se réunira le lundi 16 décembre 1957, à dix-neuf heures (local de la commission des finances):

Rapport supplémentaire sur le projet de loi de finances pour 1958. — M. le rapporteur général.

La commission de l'intérieur se réunira le jeudi 19 décembre 1957, à dix heures (local de la commission n° 207):

I. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 5988) de M. Fajon (revalorisation des traitements et retraites des fonctionnaires).

II. — Nomination de rapporteurs, en remplacement de M. Cristofol, pour:

La proposition de résolution (n° 3586) de M. Villard (fusion des caisse mutuelles de fonctionnaires);

La proposition de loi (n° 4293) de M. Garnier (fonctionnaires déportés et évadés);

La proposition de loi (n° 4561) de Mlle Marzin (dégagement des cadres);

La proposition de loi (n° 4563) de M. Fajon (échelles de rémunération des fonctionnaires);

La proposition de loi (n° 4591) de M. Gabelle (réforme de l'auxiliariat);

La proposition de résolution (n° 2920) de M. Fajon (revalorisation des traitements et retraites).

III. — Nomination d'un rapporteur, en remplacement de M. Mariat, pour la proposition de loi (n° 5136) de M. Paumier (dégrèvement de la contribution foncière aux preneurs de baux ruraux).

IV. — Nomination de rapporteurs, en remplacement de M. Arrighi, pour:

Le projet de loi (n° 4521) (assiette des impôts directs en Algérie);

Le projet de loi modifié par le Conseil de la République (n° 5361) (création de justices de paix en Algérie).

V. — Nomination de rapporteurs, en remplacement de M. Merle, pour:

La proposition de résolution (n° 132) de M. Lamps (revalorisation des traitements des fonctionnaires);

La proposition de loi (n° 1609) de M. Lamps (réforme de l'auxiliariat);

La proposition de loi (n° 1634) de Mme Rabaté (classement des emplois transformés);

La proposition de loi (n° 1886) de M. Lamps (modification de l'article 92 du statut de la fonction publique);

La proposition de loi (n° 1886) de M. Lamps (modification de l'article 92 du statut de la fonction publique);

La proposition de loi (n° 1896) de M. Duquesne (réforme de l'auxiliariat) ;

La proposition de loi (n° 3105) de Mme Prin (congés de maternité) ;

Les propositions de loi (n°s 5108 et 5109) de M. Lamps (titularisation d'agents contractuels et assimilés) ;

La proposition de loi (n° 5524) de M. Barel (tout-à-l'égout à Cagnes-sur-Mer).

VI. — Nomination d'un rapporteur pour avis pour la proposition de loi (n° 2962) de M. Rolland (centre de distribution de viandes à la Villette).

VII. — Rapport de M. Vallin sur les propositions de loi (n°s 160, 837, 1608, 1823, 1662, 2238) (impôts sur les spectacles).

VIII. — Avis de M. Provo sur le rapport (n° 4859) (réforme hospitalière).

IX. — Rapport de M. Gayrard sur la proposition de résolution (n° 5832) de M. Christian Bonnet (patente, versement provisionnel).

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le mardi 17 décembre 1957, à onze heures (local de la commission n° 255) :

I. — Examen de l'avis de Mme Francine Lefebvre sur le projet de loi de finances pour 1958 (n° 6107).

II. — Questions diverses.

Réunions du mardi 17 décembre 1957.

7e bureau. — Examen du dossier d'élection du département de la Réunion, à quinze heures. — Local n° 208.

Commission des affaires économiques, à seize heures — Local n° 263.

Commission de l'éducation nationale, à quatorze heures trente. — Local n° 263.

Commission des moyens de communication et du tourisme, à neuf heures trente. — Local n° 211.

Commission des pensions, à dix-sept heures. — Local n° 266.

Commission de la presse, à dix-sept heures. — Local n° 230.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à onze heures. — Local n° 255.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Ordre du jour du mardi 17 décembre 1957.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Claude Mont demande à M. le ministre du travail et de la sécurité sociale quelle suite il compte donner aux prescriptions de l'article 2 de la loi n° 56-1327 du 29 décembre 1956 tendant à assurer l'égalité des prestations familiales entre les différentes catégories de bénéficiaires. (N° 913.)

II. — M. Plazanet demande à M. le ministre de l'intérieur en vertu de quels textes il met à la charge des communes le déficit de la caisse mutuelle de la rue de la Douane. Il attire son attention sur le fait que cet organisme, dans le conseil d'administration duquel ne siégeait aucun maire, ne semble pas avoir pris toutes décisions pour réduire ou faire disparaître le déficit invoqué, et lui signale que lors de l'assemblée générale, les maires du département de la Seine étaient convoqués pour entendre un discours et non pour gérer l'affaire. (N° 913.) (*Question transmise à M. le ministre du travail et de la sécurité sociale.*)

III. — Mme Marcelle Devaud appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la grave pénurie d'eau dont a souffert la région parisienne au cours de l'été dernier. Elle lui demande comment il entend résoudre dans les plus brefs délais ce que M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme a appelé lui-même « le drame de l'eau », conséquence naturelle de trente ans de tergiversations et d'abandons dans la politique d'alimentation en eau potable de la capitale et de sa banlieue. Elle souhaite qu'un plan d'action immédiate puisse être rapidement mis en œuvre avant que ne se produise une catastrophe irrémédiable. (N° 942.)

IV. — M. Radius appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur le fait que l'exploitation des coupes de bois en régie par l'Etat et les collectivités propriétaires est pratiquée, d'une façon générale, dans les trois départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle et, d'une façon sporadique, dans les autres départements; que ce mode de gestion, conforme au principe de l'exercice normal du droit de propriété et dont les règles répondent aux exigences d'une sylviculture intensive et rationnelle, ne peut cependant s'appliquer que par référence à des textes réglementaires anciens (ordonnance de 1827 pour l'application du code forestier, instruction du 25 octobre 1894) inadaptés à l'organisation actuelle; et demande s'il est exact qu'un projet de règlement de ce mode d'exploitation, règlement applicable à l'ensemble du territoire, est étudié depuis plusieurs années par le service forestier, en vue de réformer et de moderniser les textes. Dans l'affirmative, peut-on s'attendre à ce que le règlement soit approuvé et publié prochainement ou quelles sont éventuellement les causes qui retarderaient encore son agrément. (N° 956.)

V. — M. Durieux expose à M. le ministre de l'agriculture que la prime accordée pour favoriser la recalcification des terres, réservée à l'origine à quelques départements, a été par la suite étendue à un grand nombre d'autres, de sorte qu'aujourd'hui il ne reste plus pour l'ensemble de la France qu'une vingtaine de départements qui sont exclus du bénéfice de cet avantage et dans lesquels cependant certaines exploitations auraient besoin d'être aidées à recalcifier leurs terres. Il lui demande s'il ne considère pas qu'il serait plus équitable de généraliser l'attribution de la prime plutôt que de s'en tenir à une classification qui, dans l'état actuel, risque de devenir arbitraire. (N° 964.)

VI. — M. Durieux expose à M. le ministre de l'agriculture que chaque année des difficultés naissent à l'occasion du payement des fermages basé sur le cours du blé; que preneurs et bailleurs ignorent le prix qui doit être retenu; les différences les plus invraisemblables sont constatées d'un département ou d'une région à l'autre. Il lui demande ce qu'il compte faire pour mettre fin à une situation préjudiciable au maintien de la bonne harmonie entre bailleurs et preneurs et ne pas laisser à l'arbitraire le soin de fixer le prix à retenir, lequel devrait pouvoir être connu très prochainement. (N° 967.)

VII. — M. René Dubois demande à M. le ministre de la santé publique et de la population quelles mesures il est décidé à prendre pour remédier, dans l'avenir, aux conséquences infiniment préjudiciables pour les malades en traitement dans les hôpitaux publics ou privés d'une nouvelle grève généralisée de l'Electricité et du Gaz de France. Il s'étonne qu'aucune mesure d'autorité et de sécurité n'ait été décidée pour faire face à cette grève d'un service public (laquelle, dans certains cas, a même revêtu un caractère homicide), qui a été déclenchée en pleine épidémie d'une grippe assez grave, privant ainsi de chauffage, de soins et parfois même d'alimentation des nourrissons et des vieillards; il lui demande si des mesures de réquisition avaient été envisagées — en accord avec le ministre des affaires sociales — pour éviter des conséquences désastreuses qui ont été jusqu'à paralyser les activités des établissements hospitaliers (couveuses, services radiologiques et chirurgicaux, ranimation, poumons d'acier, etc.); il voudrait enfin connaître les sanctions envisagées contre les auteurs de ces actes aux conséquences criminelles. (N° 962.)

VIII. — Mme Marcelle Devaud demande à M. le ministre de la santé publique et de la population ce qu'il est advenu du projet de reconstruction de l'hôpital Ambroise-Paré, de Boulogne-sur-Seine, détruit par les bombardements en 1942, au sujet duquel le Parlement a exprimé sa volonté formelle au cours de différents débats déjà anciens. Elle lui rappelle que 500.000 habitants de la région parisienne se trouvent ainsi privés depuis quinze ans de lits d'hôpital et de consultations absolument indispensables, et exprime le vœu que ces populations, comme d'ailleurs le Parlement, ne continuent pas à être bercés pendant de longs mois encore d'illusions fallacieuses. (N° 965.)

IX — Mme Marcelle Devaud demande à M. le garde des sceaux, ministre de la justice, ce qu'il est advenu du projet de réforme des régimes matrimoniaux dont la commission de réforme de législation civile est saisie depuis de longues années déjà et qui devait être déposé sur le bureau du Conseil de la République au mois de juin dernier. Elle lui rappelle que la guerre de 1939-1945 a interrompu la discussion d'un projet de loi, voté par le Sénat, et s'étonne que, dix-huit ans plus tard, aucune mesure nouvelle ne soit encore intervenue. (N° 966.)

X. — M. Biatarana demande à M. le ministre de la reconstruction et du logement: 1° que soit publié le tableau de répartition par département du contingent prévu par le programme conditionnel du plan quadriennal (construction de logements); 2° les raisons pour lesquelles la région parisienne bénéficie du tiers du contingent total; 3° pourquoi, enfin, l'attribution consentie au département des Basses-Pyrénées n'a tenu aucun compte de l'extension importante qui est en cours de réalisation, notamment dans la région de Lacq. (N° 969.)

2. — Nomination de trois membres du comité constitutionnel, en application de l'article 91 de la Constitution.

3. — Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi, adoptée avec modification par l'Assemblée nationale dans sa deuxième lecture, relative à la limite d'âge des fonctionnaires ou employés civils et des magistrats de l'ordre judiciaire privés de leurs fonctions par l'autorité de fait dite gouvernement de l'Etat français. (N°s 419, 564, 617, session de 1956-1957; 43 et 72, session de 1957-1958. — M. Deutschmann, rapporteur de la commission de l'intérieur [administration générale, départementale et communale, Algérie].)

4. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier les articles 503 et 520 du code rural relatifs aux élections aux chambres départementales d'agriculture. (N°s 883, session de 1956-1957, et 66, session de 1957-1958. — M. Cuif, rapporteur de la commission de l'agriculture.)

5. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant ouverture de crédits spéciaux d'exercices clos et d'exercices périmés. (N°s 69 et 89, session de 1957-1958. — M. Pellenc, rapporteur général de la commission des finances.)

6. — Discussion du projet de loi tendant à réprimer la provocation à l'abandon d'enfants. (Nos 615, session de 1956-1957, et 78, session de 1957-1958. — M. Schwartz, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.)

7. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, complétant l'ordonnance n° 45-2646 du 2 novembre 1945 portant réglementation provisoire des agences de presse. (Nos 953, session de 1956-1957, et 93, session de 1957-1958. — M. Ernest Pezet, rapporteur de la commission de la presse, de la radio et du cinéma.)

8. — Discussion de la proposition de loi de M. Biatarana tendant à modifier l'article 3 de la loi n° 56-1221 du 1er décembre 1956 fixant le statut des officiers de réserve de l'armée de terre. (Nos 3 et 29 (rectifié), session de 1957-1958. — M. Carcassonne, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.)

Documents mis en distribution le mardi 17 décembre 1957.

N° 65. — Rapport de M. Jacques Gadoin (au nom de la commission des affaires économiques) sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, concernant la répression des fraudes dans le commerce de la cristallerie.

N° 87 (1). — Rapport de M. de Montalembert (au nom de la commission du suffrage universel) en vue de présenter les candidatures pour les trois sièges du comité constitutionnel à la ratification du Conseil de la République (application de l'article 91 de la Constitution, des articles 1er et 2 de la résolution du 28 janvier 1947 et de l'article 10 du règlement).

N° 88. — Avis de M. Marius Moutet (au nom de la commission des affaires étrangères) sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, ayant pour effet d'autoriser le Président de la République à ratifier la convention franco-suisse du 25 avril 1956 relative à l'aménagement de l'aérodrome de Genève-Cointrin et à la création de bureaux de contrôle nationaux juxtaposés à Ferney-Voltaire et à Genève-Cointrin.

N° 89 (1). — Rapport de M. Pellenc (au nom de la commission des finances) sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant ouverture de crédits spéciaux d'exercices clos et d'exercices périmés.

N° 90. — Rapport de M. Edmond Jollit (au nom de la commission de l'agriculture) sur la proposition de loi, adoptée avec modification par l'Assemblée nationale, dans sa deuxième lecture, tendant, à titre exceptionnel, à réduire les fermages, à accorder un moratoire pour leur payement et à assurer aux métayers le droit de prélever la quantité de produits nécessaires à leur subsistance, avant tout partage.

N° 93 (1). — Rapport de M. Ernest Pezet (au nom de la commission de la presse) sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, complétant l'ordonnance n° 45-2646 du 2 novembre 1945 portant réglementation provisoire des agences de presse.

N° 96. — Rapport de M. Houdet (au nom de la commission de l'agriculture) sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la défense du beurre fermier.

N° 98. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la protection des animaux. — (Renvoyée à la commission de la justice.)

N° 99. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 5 de l'ordonnance du 22 février 1945 instituant des comités d'entreprises. — (Renvoyée à la commission du travail.)

N° 100. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier les articles 259 et 340 du code électoral. — (Renvoyée à la commission du suffrage universel.)

N° 101. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à abroger l'article 285 et le quatrième alinéa de l'article 289 du code électoral. — (Renvoyée à la commission du suffrage universel.)

(1) NOTA. — Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les sénateurs le 16 décembre 1957.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence constituée conformément à l'article 32 du règlement (vice-présidents du Conseil de la République, présidents des commissions et présidents des groupes d'au moins onze membres) est convoquée par M. le président pour le jeudi 19 décembre 1957, à quinze heures, au local n° 213.

Réunion de commission du mardi 17 décembre 1957.

Commission de l'intérieur, local n° 221. — Onze heures.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 17 décembre 1957.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, modifiant, en ce qui concerne la République autonome du Togo, le décret du 22 juillet 1939 portant réorganisation de la justice française en Afrique occidentale française, l'article 639 du code de commerce et l'article 762 du code de procédure civile. (Nos 10 et 79, session 1957-1958. — M. Lakhdari, rapporteur de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales.)

2. — Discussion de la proposition de M. Georges Monnet et des membres des groupes de l'U. G. R. et du R. D. A. tendant à inviter le Gouvernement à ouvrir à la caisse centrale de la France d'outre-mer les crédits destinés à faciliter les investissements outre-mer, conformément au décret du 10 décembre 1956. (Nos 35 et 77, session 1957-1958. — M. Marcel Léger, rapporteur de la commission des affaires financières.)

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques se réunira le jeudi 19 décembre 1957, à dix heures (local n° C. 16), palais de l'Union française:

I. — Proposition (n° 51, session 1957-1958) tendant à demander au Gouvernement de suspendre, jusqu'à la mise en place des institutions prévues par le traité de Rome et à la mise en œuvre effective de la Communauté économique européenne, les négociations engagées sur la création éventuelle d'une zone de libre échange. Examen du projet de rapport de M. Dède.

II. — Questions diverses.

La commission de la défense de l'Union française se réunira le mercredi 18 décembre 1957, à onze heures (local n° C. 14), palais de l'Union française:

I. — Nomination d'un rapporteur pour avis pour la demande d'avis concernant le projet de loi de finances pour 1958. Discussion éventuelle.

II. — Questions diverses.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), a fait paraître dans la semaine du 9 décembre au 14 décembre 1957:

I. — Notes et études documentaires.

N° 2354. — La situation pétrolière française..... 100 F.

N° 2356. — Documents sur le désarmement. Sous-comité de la commission du désarmement (18 mars-6 septembre 1957). — 1er fascicule..... 75 F.

N° 2357. — Documents sur le désarmement. Sous-comité de la commission du désarmement (18 mars-6 septembre 1957). — 2e fascicule..... 125 F.

Abonnement aux « Notes et études documentaires »: six mois, 4.000 F; un an, 7.500 F.

II. — **Articles et documents.**

(Bulletin d'informations et de presse internationale.)

N° 0591. — 1. *Problèmes d'actualité.* — L'échec du satellite artificiel américain.
2. *Textes du jour.* — Discours de M. Pineau, le 27 novembre 1957, à la commission politique des Nations Unies.
3. *Faits et opinions.* — La vie intellectuelle en régime marxiste. — L'élite intellectuelle en Russie soviétique. — Les étudiants en Allemagne de l'Est. 48 F.

N° 0592. — 1. *Problèmes d'actualité.* — I. Les rapports néerlando-indonésiens. — II. Les incidents d'Ifni.
2. *Faits et opinions.* — Les litiges indo-pakistanais. — Occidentaux et Asiatiques. — L'aide soviétique à l'Asie..... 48 F.

N° 0593. — 1. *Problèmes d'actualité.* — Les messages du maréchal Boulganine et la réunion de l'O. T. A. N.
2. *Faits et opinions.* — Orient-Occident. — L'orientation de la politique égyptienne. — Les musulmans de Nigérie. — Le parti communiste indonésien ..... 48 F.

Abonnement aux « Articles et documents » : six mois, 2.750 F; un an, 5.000 F.

III. — **Problèmes économiques.**

(Sélection hebdomadaire de presse française et étrangère.)

N° 519, du 10 décembre 1957, publie notamment:
Points de vue britanniques sur la zone de libre échange.
L'expansion industrielle du Sud-Ouest en France.
Le numéro..... 40 F.

Abonnement aux « Problèmes économiques »: six mois, 1.000 F; un an, 1.800 F.

IV. — **Chroniques d'outre-mer.**

(Rédigées par le ministère de la France d'outre-mer.)

N° 40, de décembre 1957, publie notamment:
L'économie de l'Afrique équatoriale française.
L'action mutualiste outre-mer.
Table des articles parus au cours de l'année 1957.
Le numéro..... 150 F.

Abonnement aux « Chroniques d'outre-mer »: un an, 1.500 F.

V. — **Bulletin hebdomadaire de statistique.**

(Rédigé par l'institut national de la statistique et des études économiques.)

N° 501, du 14 décembre 1957, publie en variété statistique:
L'impôt sur le revenu des personnes physiques en 1956.

Le « Bulletin hebdomadaire de statistique » n'est pas vendu au numéro.

Abonnement au « Bulletin hebdomadaire de statistique »: un an, 1.200 F.

Vente au numéro et par abonnement à la direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e).

Le montant des commandes, majoré de 5 p. 100 pour frais d'expédition (avec minimum de 20 F), et celui des abonnements doivent être adressés au régisseur des recettes, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e) (C. C. P. Paris 9060-98).

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

Avis relatif à l'indice des prix de détail pour novembre 1957.

L'indice des prix de détail destiné à l'indexation du salaire minimum national interprofessionnel garanti et institué par le décret n° 57-1021 du 17 septembre 1957 s'établit à 105,14 en novembre 1957, sur une base 100 en juillet 1957.

Avis relatif au tirage du fonds 5 p. 100 amortissable 1920-1950.

Le 16 décembre 1957, à dix heures trente, il a été procédé publiquement, dans l'une des salles du ministère des finances, au tirage au sort de deux séries du fonds 5 p. 100 amortissable 1920-1950 qui devront être remboursées à partir du 1er février 1958.

Le sort a désigné les séries 42 et 26.

Les porteurs de titres sont, en conséquence, prévenus que le remboursement des inscriptions appartenant à ces séries aura lieu à partir de la date précitée du 1er février 1958, savoir:

Pour Paris, à la payerie générale de la Seine, à la recette générale des finances de la Seine et aux recettes-perceptions;

Et pour les départements, aux caisses des trésoriers-payeurs généraux, des receveurs particuliers des finances et des percepteurs.

Avis relatif au tirage des obligations 5 p. 100 amortissable 1938-1948.

(Décret du 13 mai 1938. Arrêté du 16 mars 1948.)

Le 16 décembre 1957, à dix heures, il a été procédé publiquement, dans l'une des salles du ministère des finances, au tirage au sort des trois séries des obligations 5 p. 100 amortissable 1938-1948 (décret du 13 mai 1938 et arrêté du 16 mars 1948) qui devront être remboursées à partir du 15 février 1958.

Le sort a désigné les séries 33, 66 et 11.

Les porteurs de titres sont, en conséquence, prévenus que le remboursement des inscriptions appartenant à ces séries aura lieu à partir de la date précitée du 15 février prochain, savoir:

Pour Paris: à la payerie générale de la Seine, à la recette générale des finances de la Seine et aux recettes-perceptions.

Et pour les départements: aux caisses des trésoriers-payeurs généraux, des receveurs particuliers des finances et des percepteurs.

Avis relatif au tirage de la quarante-septième tranche de la loterie nationale 1957.

Le tirage de la quarante-septième tranche de la loterie nationale 1957 aura lieu le mercredi 18 décembre 1957, à vingt heures trente, en présence du public.

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Avis relatif au concours de recrutement des adjoints des services économiques.

La prochaine session du concours de recrutement des adjoints des services économiques s'ouvrira le 18 février 1958.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 11 janvier 1958 inclus par le recteur de chaque académie (inspection principale de l'enseignement technique), par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts (service des examens de l'enseignement technique) à Rabat et par le chef de la mission universitaire et culturelle de France à Tunis.

Le nombre de postes mis au concours sera publié ultérieurement.

L'horaire des épreuves est établi comme suit:

Lundi 18 février 1958:

De huit heures trente à onze heures trente. — Composition sur un sujet d'ordre général.

De quatorze heures à seize heures. — Composition sur l'organisation générale de l'enseignement et de la vie scolaire ou sur l'administration des établissements d'enseignement public.

De dix-sept heures à dix-sept heures quinze. — Epreuve facultative de dactylographie.

Les candidats doivent être âgés de moins de trente ans au 1er janvier 1958 et être titulaires de l'un des diplômes suivants:

Baccalauréat.

Brevet supérieur.

Brevet supérieur d'études commerciales.

Diplôme complémentaire d'études secondaires.

Diplôme d'élève breveté des écoles nationales professionnelles (sections commerciale, sociale ou hôtelière).

Diplôme de sortie des écoles supérieures de commerce.

Brevet d'enseignement commercial.

Brevet d'enseignement social (option économat social).

Le règlement et le programme du concours sont contenus dans une brochure éditée par le *Bulletin officiel* de l'éducation nationale, 13, rue du Four, à Paris (6e).

Tous renseignements complémentaires relatifs à ce concours et, en particulier, au dossier d'inscription seront fournis sur demande par les recteurs (inspections principales de l'enseignement technique).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

TARIFS DE TRANSPORT
SUR LES CHEMINS DE FER D'INTERET GENERAL

1° *Proposition présentée en application de l'article 18 ter de la convention du 31 août 1937, modifiée par avenants des 30 juillet 1949 et 10 juillet 1952.*

En application de l'article 18 *ter* de la convention du 31 août 1937 et pour déférer à une invitation de M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, la Société nationale des chemins de fer français a l'honneur d'informer le public qu'elle soumet à l'homologation ministérielle la proposition d'étendre, à partir du 16 décembre 1957, aux choux-fleurs d'origine métropolitaine normalisés, en emballages également normalisés, porteurs de la vignette officielle certifiant la conformité du produit et de son emballage aux normes françaises et jusqu'au 31 décembre 1957, le bénéfice de la réduction de 20 p. 100 actuellement prévue en faveur des pêches, des poires fraîches et des raisins frais aux renvois (1) du tarif n° 100, titre II, et (2) du tarif n° 3.

Corrélativement, le tarif n° 100, titre II, et le tarif n° 3 sont complétés comme suit :

1° Tarif n° 100, titre II. — Piquer le renvoi (1) en regard de la désignation « Légumes non dénommés » figurant aux chapitres 1er (§ I) et 12 (§ I) ;

2° Tarif n° 3. — Piquer le renvoi (2) en regard de la désignation « Légumes non dénommés » figurant aux chapitres 1er (§§ I et II), 8 (§ I) et 12 (§ II).

(*Paris, le 12 décembre 1957.*)

2° *Propositions de tarifs de transport présentées à l'homologation ministérielle.*

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de porter de 20 p. 100 à 22,5 p. 100 le taux de la réduction qui sera accordée, dans le cadre des renvois (1) du tarif n° 100, titre II, et (2) du tarif n° 3, aux choux-fleurs d'origine métropolitaine normalisés, en emballages également normalisés, porteurs de la vignette officielle certifiant la conformité du produit et de son emballage aux normes françaises.

(*Paris, le 12 décembre 1957.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à modifier comme il est indiqué ci-après, à partir du 1er février 1958, les dispositions du chapitre 3 (§ XVIII) du tarif n° 3.

GARES destinataires.	TONNAGE MINIMUM annuel à réaliser par : le groupement.	TONNAGE MINIMUM annuel à réaliser par : chacun des membres du groupement	TAUX de la réduction appliquée.	TAUX maximum de la réduction moyenne.
	Tonnes.	Tonnes.		
.....	.....	.....	.....	.....
Lille (toutes gares) ; Lomme, la Madeleine (Nord), Roubaix, Béthune, Lens, Hénin-Liétard et Arras.	55.000	300	15 p. 100 pour le tonnage en excédent de 5.000 t.	5 p. 100.
.....	.....	.....	.....	.....
Calais	3.000	300	(Sans changement.)	
.....	.....	.....	.....	.....
Valenciennes	16.000	300	(Sans changement.)	
.....	.....	.....	.....	.....

(*Paris, le 12 décembre 1957.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier comme il est indiqué ci-dessous, à partir du 1er février 1958, les dispositions suivantes des tarifs nos 7, 11, 12, 14 et 22 ainsi que le recueil T :

TARIF N° 7

CHAPITRE 5. — Région Est.

§ I. — Substituer respectivement les barèmes 90, 88, 77 et 75 aux barèmes 92, 90, 79 et 77 qui figurent à ce paragraphe.

CHAPITRE 7. — Région Nord.

§ III. — Substituer respectivement les barèmes 265 et 263 aux barèmes 269 et 267 qui figurent à ce paragraphe.

§ VI. — Substituer le barème 181 au barème 183 qui figure à ce paragraphe.

CHAPITRE 107. — Paragraphe I.

Substituer respectivement les barèmes 88 et 184 aux barèmes 90 et 186 qui figurent à ce paragraphe.

TARIF N° 11

CHAPITRE 3

§ I. — Substituer le barème 184 au barème 185 qui figure à ce paragraphe.

§ II. — Substituer respectivement les barèmes 68 et 260 aux barèmes 70 et 262 qui figurent à ce paragraphe.

CHAPITRE V

§ II. — Substituer le barème 262 au barème 264 qui figure à ce paragraphe.

CHAPITRE 7

§ I. — A) Substituer le barème 275 au barème 277 qui figure à ce litiera.

§ I. — B) Substituer le barème 285 au barème 287 qui figure à ce litiera.

TARIF N° 12

CHAPITRE 7

§ I. — Substituer le barème 283 au barème 285 qui figure à ce paragraphe.

TARIF N° 14

CHAPITRE 5

§ II. — Substituer le barème 82 au barème 84 qui figure à ce paragraphe.

CHAPITRE 7

§ IV. — Substituer le barème 72 au barème 74 qui figure à ce paragraphe.

CHAPITRE 11

§ I. — Substituer le barème 80 au barème 82 qui figure à ce paragraphe.

TARIF N° 22

CHAPITRE 7

§ II. — Substituer le barème 170 au barème 172 qui figure à ce paragraphe.

Mesures d'application prises dans le cadre de l'article 14 (1 b) du cahier des charges.

TARIF N° 7

Chapitre 1er. — Agglomérés de houille et houille, par wagon de 20 tonnes, d'une houillère des bassins de Lorraine, du Nord ou du Pas-de-Calais, ou d'une houillère rattachée à l'un de ces bassins, ou de Don-Sainghin à Belloy-Saint-Martin, Brie-Comte-Robert, Coubert-Soignolles, Ecouen-Ezanville, Franconville-Plessis-Bouchard, Goussainville, Grisy-Suisnes, Lagny-Thorigny, Louvres, Montigny-Beauchamp, Montsoult-Maffliers, Pierrelaye, Sarcelles-Saint-Brice, Survilliers-Fosses, Saint-Leu-la-Forêt, Villecresnes, Villiers-le-Bel-Gonesse.

Substituer respectivement les barèmes 168 et 262 aux barèmes 170 et 264.

TARIF N° 11

Chapitre 3 (§ XIII). — Clinckers, par wagon de 20 tonnes, d'Haubourdin à Thionville-Ebange.

Substituer le barème 75 au barème 77.

RECUEIL T

TABLEAU 1

Barèmes nos 1 à 399.

Modifier comme suit les barèmes 351 et 352:

COUPURES de distances.	BAREME 351	BAREME 352	COUPURES de distances.	BAREME 351	BAREME 352
	Prix par tonne.			Prix par tonne.	
Kilomètres.	Francs.	Francs.	Kilomètres.	Francs.	Francs.
0 à 25.....	330	347	115 à 119.....	978	1.028
26 à 28.....	346	364	120 à 124.....	994	1.015
29 à 31.....	370	389	125 à 129.....	1.011	1.063
32 à 34.....	394	414	130 à 134.....	1.027	1.080
35 à 37.....	417	439	135 à 139.....	1.044	1.097
38 à 40.....	441	464	140 à 144.....	1.060	1.114
41 à 43.....	465	488	145 à 149.....	1.076	1.132
44 à 46.....	488	513	150 à 154.....	1.092	1.148
47 à 49.....	512	538	155 à 159.....	1 106	1.163
50 à 54.....	543	571	160 à 164.....	1.121	1.178
55 à 59.....	583	613	165 à 169.....	1.135	1.193
60 à 64.....	622	654	170 à 174.....	1.149	1.208
65 à 69.....	662	696	175 à 179.....	1.164	1.223
70 à 74.....	701	737	180 à 184.....	1.178	1.238
75 à 79.....	741	779	185 à 189.....	1.192	1.253
80 à 84.....	780	820	190 à 194.....	1.207	1.269
85 à 89.....	820	862	195 à 199.....	1.221	1.284
90 à 94.....	859	903	200 à 209.....	1.241	1.305
95 à 99.....	899	945	210 à 219.....	1.270	1.335
100 à 104.....	926	976	220 à 229.....	1.298	1.365
105 à 109.....	945	994	230 à 239.....	1.327	1.395
110 à 114.....	962	1.011	240 à 249.....	1.356	1.425

(*Paris, le 12 décembre 1957.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de proroger, jusqu'au 31 décembre 1958, les dispositions du tarif n° 13, chapitre 16 (§ I), en faveur du minerai de plomb en provenance d'une mine desservie directement par une gare des régions Ouest, Sud-Est ou Sud-Ouest, expédié par cette mine de la gare la desservant à Dourges, qui viennent à expiration le 14 janvier 1958.

(*Paris, le 12 décembre 1957.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à compléter comme suit le paragraphe 11 de l'annexe III au tarif international pour le transport des marchandises entre la France et la Sarre:

« Chaux, expédiée avec lettre de voiture de petite vitesse, de Poliénas à une gare des chemins de fer de la Sarre desservant directement une usine métallurgique et adressée à cette usine... »

(*Paris, le 11 décembre 1957.*)

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec la Compagnie générale d'exploitations ferroviaires et routières, a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de proroger jusqu'au 31 décembre 1958, les dispositions du tarif n° 3, chapitre 54 (§ I), concernant les transports de pommes de terre en régime ordinaire d'une gare de la Société nationale des chemins de fer français à une gare de la ligne de Pont-de-la-Deûle à Pont-à-Marcq (voie normale) ou inversement et dont la durée d'application vient à expiration le 14 janvier 1958.

(*Paris, le 12 décembre 1957.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de mettre en vigueur un additif au tarif international (C. E. C. A.) pour le transport à petite vitesse de la houille et du coke de houille de certaines gares des bassins d'Aix-la-Chapelle et de la Ruhr à destination de certaines gares françaises.

Cet additif, qui concerne l'insertion de nouvelles relations, est déposé dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 12 décembre 1957.*)

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec la Société anonyme des voies ferrées des Landes et la Société des chemins de fer économiques de la Gironde, a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier et de compléter, comme il est indiqué ci-après, à partir du 1er février 1958, les dispositions du tarif n° 8 et du recueil TA:

TARIF N° 8

. . . . . .

CHAPITRE 3. — Société nationale des chemins de fer français.

. . . . . .

§ V. — Panneaux en bois pour caisses (1 387), volliges n'ayant pas plus de 0,018 mètre d'épaisseur (1 307), d'une gare quelconque des régions Nord, Ouest ou Sud-Ouest ou d'une gare située à l'intérieur du périmètre de la Grande Ceinture ou sur ce périmètre, à une gare des régions Nord, Ouest ou Sud-Ouest desservant directement un port de pêche et adressés à une fabrique de caisses à poissons; sous condition d'un parcours d'au moins 700 kilomètres ou payant pour cette distance: par wagon chargé de 10 tonnes (5 184), barème 248; par wagon chargé de 12 tonnes (5 185), barème 252.

. . . . . .

CHAPITRE 54. — Société nationale des chemins de fer français et chemins de fer secondaires divers.

DESIGNATION des chemins de fer secondaires participants.	DESIGNATION des marchandises.	RELATIONS de:	RELATIONS à:	CHAPITRES ou dispositions applicables.	SURTAXES spéciales. — Numéro de prix du recueil T. A.	TAXES de transbordement. — Numéro de prix du recueil T. A.
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
§ III. — Société anonyme des voies ferrées des Landes (voie normale).	F) Panneaux en bois pour caisses (1387).	Une gare de la Société anonyme des voies ferrées des Landes.	Une gare des régions Nord, Ouest ou Sud-Ouest desservant directement un port de pêche et adressés à une fabrique de caisses à poissons.	Chapitre 3 (§ V).	3539	—
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
§ IV. — Société générale des chemins de fer économiques: lignes des Landes de la Gironde.	C) Panneaux bois pour caisses (1387).	Une gare des chemins de fer économiques (lignes ci-contre).	Une gare des régions Nord, Ouest ou Sud-Ouest desservant directement un port de pêche et adressés à une fabrique de caisses à poissons.	Chapitre 3 (§ V).	3540	—
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

RECUEIL T. A.

Prix fermes et taxes accessoires prévues dans les tarifs n° 100 et 1 à 34.

NUMEROS de prix.	PRIX A PERCEVOIR
.....	.....
	TARIF N° 8
.....	.....
3539	Chapitre 51, § III, F), par tonne..... 180 F.
3540	Chapitre 51, § IV, C), par tonne..... 360 F.
.....	.....

(*Paris, le 12 décembre 1957.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier comme il est indiqué ci-après la désignation de la ligne exploitée par les Tramways départementaux de la Corrèze figurant:

A la liste des chemins de fer secondaires participant aux chapitres:

51 (§ III) du tarif n° 2;
51 (§ VI) du tarif n° 7;
51 (§ VII et 52 § VI) du tarif n° 8;
51 (§ V) du tarif n° 11;
51 (§ III) du tarif n° 17;
51 (§ VI et 52 § II) du tarif n° 22,

ainsi qu'à la liste des réseaux secondaires en provenance ou à destination desquels peuvent être acceptés les envois de marchandises en containers soumis aux conditions du tarif n° 106 (tableau I).

Substituer:

Ligne de Neuvic-d'Ussel à Tulle (voie étroite) à la ligne d'Ussel à Tulle (voie étroite).

(*Paris, le 12 décembre 1957.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de remplacer, à partir du 22 décembre 1957, dans le tarif n° 8, les dispositions du chapitre 101 (§§ I et II) par les nouvelles dispositions reproduites ci-dessous.

TARIF N° 8

CHAPITRE 101. — Société nationale des chemins de fer français.

(Applicable jusqu'au 31 décembre 1958.)

§ I. — Bois destinés à la trituration ou au défibrage (1321) (2), bois destinés à la distillation (1321), bois à brûler (1304), d'une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français à une gare de la Société nationale des chemins de fer français desservant un point frontière et exportés par ce point frontière, sous condition d'un parcours d'au moins 200 kilomètres ou payant pour cette distance, par wagon chargé de 15 tonnes: jusqu'à 299 kilomètres, barème 175; au delà, barème 267.

Lorsque le tonnage des envois remis par un même expéditeur dans les conditions ci-dessus atteindra annuellement 1.000 tonnes, il sera accordé à cet expéditeur, par voie de détaxe sur les taxes de transports payées par application des prix du présent paragraphe, à l'exclusion du droit d'enregistrement et de timbre, une réduction dont le taux sera égal à 10 p. 100.

(*Paris, le 17 décembre 1957.*)

(2) Voir à la fin du présent tarif le texte de ce renvoi.

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec les administrations étrangères intéressées, a informé l'administration supérieure qu'elle mettra en vigueur, le 20 décembre 1957, un tarif international pour le transport de produits sidérurgiques entre certaines gares belges, d'une part, et certaines gares italiennes, d'autre part.

Ce tarif est déposé dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 12 décembre 1957.*)

3° *Décisions ministérielles intervenues sur les propositions de tarifs.*

(La date indiquée en tête de chaque affaire est celle de la décision ministérielle. La date du *Journal officiel* mentionnée est celle du numéro qui a publié la proposition.)

A. — Homologations.

9 *décembre* 1957. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 8 novembre 1957 tendant:

1° A la création, au paragraphe 5 (transports en remorques routières) de l'annexe III du tarif international pour le transport des marchandises entre la France et la Sarre, de dispositions applicables aux envois de plusieurs remorques répondant aux conditions fixées au deuxième alinéa de l'article 3, 2°, du tarif n° 107;

2° A la création, à ladite annexe III, de dispositions applicables aux transports de câbles et fils métalliques non dénommés expédiés avec lettre de voiture de petite vitesse de Saint-Ingbert à Bains. (*Journal officiel* du 12 novembre 1957.)

Homologation accordée à titre provisoire, après autorisation de mise en vigueur à dater du 1er décembre 1957 donnée par décision du 30 novembre 1957. (*Journal officiel* du 10 décembre 1957.)

7 *décembre* 1957. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 7 novembre 1957 tendant à modifier, dans l'annexe A aux conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises (C. G. A. T. M.) et le recueil R (tarifs n° 102 et n° 109), les textes fixant les périodes d'application des taux des redevances (normal, majoré ou réduit) pour dépassement des délais tarifaires de mise à disposition des wagons, en gare et sur les voies des quais ou de séjour sur embranchement particulier. (*Journal officiel* du 12 novembre 1957.)

B. — Décisions mettant opposition à l'application des tarifs proposés, en attendant la décision définitive à intervenir (vote).

13 *décembre* 1957. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 14 novembre 1957 tendant:

A l'aménagement des dispositions du chapitre 3, paragraphe III, du tarif n° 7;

A la suppression du paragraphe 16 du chapitre 3 du même tarif;

A la modification corrélative du recueil TA. (*Journal officiel* du 19 novembre 1957.)

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN-PAUL MARTIN

COTE DES CHANGES (1)

Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise.	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 16 décembre 1957.	
319 95	Etats-Unis	1 $ U.S.A.	350..(2)	.....	.....	319 95	.....
358 60	Canada	1 $ Can.	.....	.....	.....	358 ..	357 75
164 ..	Côte Fse Somalis.	100 F Djib.	164 0727	.....	.....	.....	.....
2804 ..	Mexique	100 pes.	2800 ..	.....	.....	.....	.....
8333 ..	Allemagne occid.	100 D Mk.	8333 33	8271 ..	8396 ..	8321 ..	8308 ..
1348 50	Autriche	100 sch.	1316 15	1336 05	1356 25	1345 ..	1344 ..
700 80	Belgique	100 F b.	700 ..	694 75	705 25	699 ..	697 ..
5069 ..	Danemark	100 c. d.	5067 22	5029 25	5105 25	5058 ..	5051 ..
984 65	Gde-Bretagne...	1 liv. st.	980 ..	972 65	987 35	979 75	977 50
55 06	Italie	100 lire.	56 008	55 50	56 43	56 ..	55 93
4904 ..	Norvège	100 c. n.	4900 ..	4863 50	4947 ..	4885 ..	4880 ..
9239 ..	Pays-Bas	100 fl.	9210 52	9141 60	9279 80	9224 ..	9212 ..
6773 ..	Suède	100 c. s.	6766 625	6715 ..	6816 50	6764 ..	6740 ..
7998 ..	Suisse	100 F s.	8003 98	7944 ..	8064 ..	7985 ..	7970 ..
1007 ..	Egypte	1 liv. ég.	1005 04	.....	.....	.....	.....
1226 50	Portugal	100 esc.	1217 39	1208 25	1226 50	1226 50	1226 ..
4897 50	Tchécoslovaquie.	100 kcs.	4861 11	4824 50	4897 50	4897 50	.....
117 10	Yougoslavie	100 din.	116 666	115 70	117 60	117 ..	.....

Zone C. F. A.....	100 F C. F. A.....	200
Zone C. F. P.....	100 F C. F. P.....	550

(1) Sous réserve du versement ou du prélèvement institué par le décret n° 57-910 du 10 août 1957 relatif aux règlements entre la zone franc et l'étranger.

(2) Cours de référence défini par l'avis n° 424 de l'office des changes.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

SOCIETE ANONYME des ENTREPRISES HEULIN

AU CAPITAL DE 230.250.000 F

SIÈGE SOCIAL : 17, AVENUE DE L'OPÉRA, PARIS (1er)

R. C. : Seine n° 54-B 44.

Obligations 6 1/2 0/0 1954 de 10.000 F.

Quatrième tirage effectué le 2 décembre 1957.

LISTE NUMERIQUE

1° **De la série comprenant les 104 obligations sorties à ce tirage** (104 titres ayant été rachetés, d'autre part, par la société en vue de cet amortissement) ;

2° **Des séries comprenant des obligations sorties antérieurement et non encore remboursées.**

NUMEROS	ANNÉES de remboursement.	TAUX de remboursement
		Francs.
675 à 749	57	10.697
854 à 922	57	10.697
1.122 à 1.249	58	10.809
2.200 à 2.303	56	10.620

Les obligations sorties au tirage du 2 décembre 1957 seront remboursables à partir du 1er février 1958.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Przyszcypkowski (Stanislas), né le 6 janvier 1930 à Haillicourt (Pas-de-Calais), demeurant à Puyloubier (Bouches-du-Rhône), institution des invalides de la légion étrangère, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Pryzy.

M. Marc Richard, né le 5 septembre 1906 à Jasseron (Ain), demeurant à Lyon, 27, rue Vaubecour, agissant tant en son nom personnel qu'en celui de ses enfants mineurs : Alain-Marie-Marc, né le 3 mai 1937 à Lyon (1er arrondissement) ; Chantal-Marie-Huguette, née le 4 juin 1938 à Lyon (6e arrondissement) ; Pierre-Marie-Albert, né le 22 octobre 1940 à Bourg-en-Bresse (Ain) ; Odile-Marie-Denise, née le 16 mai 1943 à Lyon (6e arrondissement) ; Olivier-Marie-André, né le 5 octobre 1944 à Lyon (2e arrondissement), et Béatrice-Marie-Paulette, née le 22 mars 1946 à Lyon (2e arrondissement) ;

M. Xavier-Edmond Richard, né le 17 juillet 1902 à Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône), domicilié à Paris, 13, rue Ambroise-Paré, agissant tant en son nom personnel qu'en celui de ses enfants mineurs : Pascal-Marie-Robert, né le 15 juillet 1938 à Lyon (4e arrondissement), et Françoise-Marie-Lucie, née le 24 juin 1940 à Roanne (Loire) ;

M. Octave Richard, né le 9 septembre 1910 à Jasseron (Ain), domicilié à Lyon, 26, quai Romain-Rolland, agissant tant en son nom personnel qu'en celui de ses enfants mineurs : Albert-Marie-Louis, né le 4 septembre 1943 à Lyon (4e arrondissement) ; Patrick-Marie-Marc, né le 30 mars 1945 à Lyon (4e arrondissement) ; Guy-Marie-Alexandre, né le 19 juillet 1946 à Lyon (2e arrondissement), et Didier-Marie-Jacques, né le 23 avril 1948 à Lyon (2e arrondissement),

déposent une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'ajouter à leur nom patronymique celui de Vitton.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

EVALUATION D'OFFICE

des bases d'imposition d'un contribuable à la suite d'opposition à un contrôle fiscal.

(Application de l'article 91 de la loi n° 56-780 du 4 août 1956.)

Le 13 avril 1957, à Saugues (Haute-Loire), une vérification des déclarations souscrites par Mme veuve Sauvant, garagiste, rue des Fossés, à Saugues, en matière de taxes sur le chiffre d'affaires, n'a pu avoir lieu.

En conséquence, l'administration a dû appliquer à Mme Sauvant les dispositions du paragraphe III A de la loi du 2 avril 1955 et procéder à une évaluation d'office de ses bases d'imposition.

Le chiffre d'affaires primitif de Mme veuve Sauvant s'élevait à :

505.000 F pour le deuxième semestre de 1954 ;
1.469.000 F pour l'année 1955 ;
1.778.000 F pour l'année 1956.

Ces chiffres ont été respectivement portés par l'administration à :

1.050.000 F pour le deuxième semestre de 1954 ;
2.100.000 F pour l'année 1955 ;
2.100.000 F pour l'année 1956.

L'imposition à la charge de la redevable a été élevée en conséquence de :

14.075 F à 27.700 F pour le premier semestre de 1954 ;
38.333 F à 54.453 F pour l'année 1955 ;
43.895 F à 57.750 F pour l'année 1956,

soit une imposition supplémentaire de 38.600 F.

Les pénalités encourues s'élèvent à 154.400 F.

La part revenant aux budgets départemental et communal s'élève respectivement à 3.614 F et 24.606 F pour les droits simples et à 15.778 F et 89.413 F pour les pénalités.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

16 novembre 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Le Triskel.** But : favoriser les activités artistiques, aider les jeunes artistes à la diffusion de leurs œuvres, servir à la connaissance de l'art, organiser des spectacles, expositions, conférences, servant tant à la propagande de l'association qu'au divertissement de ses membres. Siège social : 33, rue Berthe, Paris.

17 novembre 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Provins. **Association locale des aides familiales rurales de Villiers-Saint-Georges et environs.** But : aider la mère de famille rurale dans sa tâche au foyer en lui procurant le concours d'aides familiales et leur assurer un travail familial et social. Siège social : mairie de Villiers-Saint-Georges (Seine-et-Marne).

18 novembre 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Parti national démocrate français.** But : reconstituer, dans le cadre de la légalité républicaine, la nation française et lutter contre la décadence qui atteint le pays. Siège social : 47, rue Servan, Paris.

22 novembre 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Association de défense des forêts de l'Ile-de-France.** But : sauvegarder toutes les forêts de l'Ile-de-France menacées par l'industrialisation, la pénétration abusive des réseaux routiers et par toute installation civile ou militaire. Siège social : 57, rue Cuvier, Paris.

25 novembre 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Association franco-européenne de tourisme.** But : développement du tourisme, éducation culturelle et touristique du public. Siège social : 56, boulevard de Strasbourg, Paris.

25 novembre 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Gaudens. **Amicale des sapeurs-pompiers de Boulogne-sur-Gesse.** But : organisation de fêtes et manifestations, octroi d'avantages substantiels aux sapeurs-pompiers. Siège social : mairie de Boulogne-sur-Gesse (Haute-Garonne).

27 novembre 1957. Déclaration à la préfecture de Bar-le-Duc. **Amicale des parents d'élèves et amis de l'école de Vavincourt.** But : éducation intellectuelle et morale des enfants, adolescents et adultes. Siège social : école publique de Vavincourt.

27 novembre 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Romorantin. **Amicale sportive et touristique des sapeurs-pompiers de Lamotte-Beuvron.** But : développer le goût des exercices physiques et des sports ; former de bons sapeurs ; perfectionner l'instruction individuelle ; subvenir aux frais des voyages touristiques ; accorder des secours aux sapeurs-pompiers ; créer et maintenir des relations amicales entre ses membres. Siège social : mairie de Lamotte-Beuvron (Loir-et-Cher).

28 novembre 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Maison des jeunes et de la culture d'Annonay.** But : éducation physique, sports, jeux, plein air, excursions, formation familiale, culture intellectuelle et artistique. Siège social : 2, impasse des Chevaliers, Annonay (Ardèche).

29 novembre 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Institut d'études sociales.** But : développer et promouvoir l'étude des doctrines et faits sociaux au regard de la théologie catholique. Siège social : 15, rue Marcheron, Vanves.

30 novembre 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. **Amicale laïque des anciens élèves et amis de l'école de Saint-Prix.** But : établir un lien entre les familles et l'école, diffuser la pensée laïque, prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire et permettre ainsi l'émancipation civique, intellectuelle, sociale et technique des habitants de la commune. Siège social : école publique de Saint-Prix (Allier).

2 décembre 1957. Déclaration à la préfecture de la Seine. **Association pour la sauvegarde du jardin de l'Institut national des sourds et muets.** But : défendre ce jardin contre toute atteinte à son étendue d'espace vert et de surface non bâtie. Siège social : 111, boulevard Saint-Michel, Paris.

3 décembre 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Association française des anciens militaires et veuves de militaires de carrière.** But : défendre, moralement et matériellement, l'idée nationale, l'armée et les militaires de carrière. Siège social : 28, boulevard de Strasbourg, Paris.

3 décembre 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Bergerac. **Société communale de chasse.** But : conservation, repeuplement et protection du gibier, répression du braconnage, destruction des animaux et oiseaux nuisibles. Siège social : mairie de Fraisse (Dordogne).

5 décembre 1957. Déclaration à la préfecture de Belfort. **Sporting-Club de Lachapelle-sous-Rougemont et Angeot.** But : pratique du sport. Siège social : mairie de Lachapelle-sous-Rougemont.

5 décembre 1957. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Association des donneurs de sang bénévoles des P. T. T. de la Charente.** But : grouper tous les donneurs de sang de l'administration des P. T. T. du département de la Charente. Siège social : direction des P. T. T., Angoulême.

6 décembre 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Association nationale des décorés de la Croix de la valeur militaire.** But : regrouper les décorés civils et militaires et défendre leurs intérêts moraux et matériels. Siège social : 41, rue Michel-Ange, Paris.

6 décembre 1957. Déclaration à la préfecture du Nord. **Société d'éducation populaire du Quennaumont Les Amis du Quennaumont.** But : éducation populaire par l'organisation de fêtes, séances artistiques, kermesses, bibliothèque. Siège social : 22, rue du Maréchal-Leclerc, Cysoing.

6 décembre 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Morlaix. **La Raquette bervenoise.** But : pratique de l'éducation physique et des sports, spécialement le tennis de table. Siège social : salle Boulch, Berven-Plouzévédé (Finistère).

6 décembre 1957. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Association du foyer des jeunes travailleurs d'Angoulême.** But : organisation et administration d'un foyer où sont logés et nourris les jeunes travailleurs n'ayant pas leur famille à Angoulême. Siège social : 51, avenue de Cognac, Angoulême.

7 décembre 1957. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Association des veuves mères de famille du Puy-de-Dôme.** But : assurer, du point de vue matériel et moral, l'étude et la défense des intérêts généraux des veuves mères de famille du département du Puy-de-Dôme. Siège social : Maison de la famille, 22, place d'Espagne, Clermont-Ferrand.

7 décembre 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Montargis. **Comité du centre médico-social de Lorris.** But : gestion du centre médico-social de Lorris, création et gestion de services sociaux dans l'intérêt de la population de Lorris et environs. Siège social : 14, place du Mail, Lorris (Loiret).

9 décembre 1957. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Cantine scolaire autonome des écoles publiques de Saint-Morillon.** But : assurer le repas de midi aux élèves ne pouvant le prendre dans leur famille. Siège social : école publique de garçons, Saint-Morillon.

9 décembre 1957. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Sauvegarde des anciennes demeures et sites de la région avignonnaise.** But : protection des demeures et des sites. Siège social : 21, rue Petite-Fusterie, Avignon.

9 décembre 1957. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Association de défense des copropriétaires de l'immeuble en construction du n° 4, rue d'Isly et du 15, boulevard de la Liberté.** But : défendre les intérêts moraux et matériels des adhérents se rapportant à l'immeuble dont il s'agit. Siège social : 1, rue de Châtillon, Rennes.

9 décembre 1957. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Accordéon-Club toulousain.** But : développer l'art de l'accordéon. Siège social : 24, rue du Taur, Toulouse.

9 décembre 1957. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Association culturelle et sportive de la Salvetat-Saint-Gilles.** But : sports et éducation culturelle. Siège social : école de la Salvetat.

10 décembre 1957. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Ligue de billard du Forez et Velay.** But : pratique du jeu de billard. Siège social : 8, rue de la République, Saint-Etienne.

10 décembre 1957. Déclaration à la préfecture de Tulle. **Espérance normalienne.** But : organiser et favoriser la pratique des sports. Siège social : école normale mixte de Tulle.

11 décembre 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Groupe Saint-Saëns.** But : développement de l'art lyrique. Siège social : Grand Café glacier, 18, allées P.-Riquet, Béziers (Hérault).

11 décembre 1957. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Cercle de la voile du Centre.** But : pratique et initiation à la navigation à voile sportive et de plaisance. Siège social : 35, rue des Murlins, Orléans.

12 décembre 1957. Déclaration à la préfecture de Tarbes. **Foyer rural de Lubret-Saint-Luc.** But : association éducative et récréative des jeunes. Siège social : mairie de Lubret-Saint-Luc.

12 décembre 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Association nationale des parcs naturels de France.** But : promouvoir toutes actions susceptibles de favoriser la constitution, l'aménagement et la mise en valeur de réserves naturelles et de parcs ; animer la propagande ; octroyer le label Parc naturel de France. Siège social : 5, avenue de l'Opéra, Paris.

MODIFICATIONS

10 décembre 1957. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. Le **Mouvement Ames vaillantes de France, fédération de Clermont-Ferrand,** transfère son siège social du 9 *bis*, petite rue Montlosier, Clermont-Ferrand, au 1 *bis*, rue de Strasbourg, Clermont-Ferrand.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.